



**TEAMPARTNERSGROUP**  
Créateur de Performance

## **RAPPORT FINANCIER 2008**

*(C.MON.FIN.ART article L. 451-1-2-I)*

### **TEAM PARTNERS GROUP**

Société anonyme au capital de 15.873.486 Euros  
Siège social : 116/118 Rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret  
377 640 826 R.C.S.NANTERRE

## SOMMAIRE

<b>PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>3</b>
<b>COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2008 .....</b>	<b>4</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2008 .....</b>	<b>25</b>
<b>RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS .....</b>	<b>92</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>144</b>

## PERSONNES RESPONSABLES

### *Nom et fonction des responsables du Rapport Financier 2008 :*

- Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE – Président Directeur Général,
- Monsieur Hervé PAGAZANI, Directeur Financier.
- Adresse professionnelle:  
116/118 rue Jules Guesde  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
Tél : 01 58 74 60 01  
Fax : 01 58 74 60 60

### *Attestation des responsables du rapport financier 2008*

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du Groupe, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Levallois-Perret, le 29 avril 2009

**Mohamed BOUIGHAMEDANE,**

Président-Directeur Général

**Hervé PAGAZANI,**

Directeur Financier

### *Responsables de l'information*

TEAM PARTNERS GROUP

Responsables de la communication:

- Le Président Directeur Général: Mohamed BOUIGHAMEDANE
- Le Directeur Financier: Hervé PAGAZANI

## COMPTES SOCIAUX

» **BILAN**

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	<b>31.12.08</b>			<b>31.12.07</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amort. &amp; prov.</b>	<b>Net</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	1 148	713	435	666
Concessions, brevets, droits similaires	1 432	1 355	77	125
Fonds commercial	5 760	5 760	-	0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	1 320	586	734	805
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participations	43 338	9 536	33 802	33 802
Autres immobilisations financières	221		221	221
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>53 219</b>	<b>17 950</b>	<b>35 269</b>	<b>35 619</b>
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés	-		-	6
Clients et comptes rattachés	12 271	239	12 032	15 557
Autres créances	44 357	391	43 966	23 437
Capital souscrit, appelé, non versé	-		-	0
Valeurs mobilières de placement			-	0
Autres Titres	892	35	857	7308
Disponibilités	2 958		2 958	1 039
Charges constatées d'avance	283		283	280
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>60 761</b>	<b>665</b>	<b>60 096</b>	<b>47 627</b>
Charges à étaler	152		152	204
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>114 132</b>	<b>18 615</b>	<b>95 517</b>	<b>83 450</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.067</b>
Capital	15 873	35 769
Primes	31 467	26 885
Réserve légale	137	137
Autres réserves	29 119	2 517
Report à nouveau	- 13 469	586
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>451</b>	<b>- 14 056</b>
Provision réglementée		-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>63 578</b>	<b>51 838</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>995</b>	<b>957</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunt obligataires	11	11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 651	11 304
Emprunts et dettes financières diverses	6 402	1 160
Dettes fournisseurs	9 905	14 943
Dettes fiscales et sociales	3 316	3 218
Autres dettes	659	19
<b>Total des dettes</b>	<b>30 944</b>	<b>30 655</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>95 517</b>	<b>83 450</b>

» **COMPTE DE RÉSULTAT**

(en milliers d'euros)	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>
Chiffre d'affaires	8 685	11 212
Subvention d'exploitation	10	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	577	7
Production immobilisée	1	40
Autres produits	-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>9 273</b>	<b>11 259</b>
Achats de marchandises	26	5
Autres achats et charges externes	6 089	9 357
Impôts, taxes et versements assimilés	207	160
Salaires et traitements	2 185	1 171
Charges sociales	1 021	529
Dotations : - aux amortissements	511	517
- aux dépréciations	-	5 760
Autres charges	30	15
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>10 069</b>	<b>17 514</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 796</b>	<b>- 6 255</b>
Produits de Participation	-	146
Autres intérêts et produits assimilés	1 420	1 192
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	195
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	98	2
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 518</b>	<b>1 535</b>
Dotations aux amortissements et provisions	51	8 445
Intérêts et charges assimilées	931	1 071
<b>Total des charges financières</b>	<b>982</b>	<b>9 516</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>536</b>	<b>- 7 981</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 260</b>	<b>- 14 236</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion	344	58
Produits exceptionnels sur opération en capital	-	1
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions et transferts de charges	504	541
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>848</b>	<b>600</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 568	287
Charges exceptionnelles sur opération en capital	56	3
Dotations aux amortissements et provisions	270	908
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 894</b>	<b>1 198</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 1 046</b>	<b>- 598</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	- 1 757	- 778
<b>RESULTAT NET</b>	<b>451</b>	<b>- 14 056</b>

## Annexe aux Comptes sociaux

Le bilan de l'exercice commencé le premier janvier 2008, pour une durée de 1 an présente un total de Bilan de 95 517K€ et un bénéfice de 451K€.

### » FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

#### Au niveau du Groupe

Le 14 février 2008, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de Président Directeur Général de Team Partners Group en remplacement de Monsieur Patrick PUY.

Sous son impulsion, au cours de l'exercice 2008, le Groupe a réalisé

- une restructuration financière qui a consisté dans :
  - l'obtention de la part du pool bancaire d'un moratoire jusqu'en 2010 de sa dette de 10 M€,
  - une réduction de capital non motivée par des pertes,
  - l'obtention de la part de la Commission des Chefs des Services Financiers d'un étalement de sa dette fiscale et sociale pour un nominal de 12,1 M€
  - l'étalement d'autres dettes fournisseurs,
  - la réalisation d'une augmentation de capital de 11.3 M€ assortie de BSA.,
  - l'émission de 650.000 bons de souscription d'actions réservée à cinq cadres dirigeants de la Société (les "BSA Managers").
  
- une restructuration opérationnelle, qui a consisté en la mise en place d'un nouvel organigramme juridique et opérationnel visant à simplifier les structures

#### Litige avec M. Gérard Guyodo

Aux termes d'un protocole transactionnel conclu le 14 juin 2008 entre Monsieur Gérard Guyodo, Madame Régine Guyodo et la société Europ Infos (le « Groupe Guyodo »), d'une part et le fonds WCP#1, Team Partners Group Holding, Team Partners Group (« TPG ») et certaines de ses filiales, d'autre part, le Groupe Guyodo a cédé l'intégralité de ses participations dans Team Partners Group Holding, représentant 19,08% du capital de Team Partners Group Holding, soit indirectement 900.270 actions Team Partners Group. En contrepartie de cette cession, ainsi que de la renonciation par le Groupe Guyodo à l'ensemble des droits de gouvernance dans Team Partners Group résultant des statuts et du pacte d'actionnaires conclu le 29 mars 2007 entre le Groupe Guyodo et Team Partners Group Holding, le Groupe Guyodo a perçu un montant global de 1,45 million d'euros. En parallèle, le Groupe Guyodo a conclu un accord avec sa banque afin de solder son endettement. En outre, Team Partners Group a versé au Groupe Guyodo une indemnité transactionnelle d'un montant de 335.000 euros en contrepartie de la renonciation par ce dernier à toutes les actions judiciaires en cours et à tous ses droits dans Team Partners Group et ses filiales.

Un contrôle social a été terminé au mois de mars 2009 chez Team Partners.

Des contrôles fiscaux sont en cours chez Datem Solutions, EDI et Presse Informatique.

## **Au niveau de la société TEAM PARTNERS GROUP**

### Opérations sur le capital

- Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2008 le Conseil d'Administration a procédé à une réduction de capital, non motivée par des pertes, d'un montant de 28.614.864 euros pour le ramener de 35.768.580 euros à 7.153.716 euros.  
Cette réduction de capital a été réalisée par voie de réduction de la valeur nominale de toutes les actions de la Société dans les mêmes proportions. La valeur nominale des actions est donc ramenée de 5 euros à 1 euro.
- Dans sa séance du 30 juin 2008, le Conseil d'Administration, usant de la délégation qui lui a été conférée, a procédé à une augmentation de capital en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, par émission de 8.719.770 ABSA pour un prix de souscription unitaire de 1,30 euros. Les 8.719.770 ABSA ont été intégralement souscrites et libérées, et représentent un montant total de souscription de 11.335.701 euros (dont 8.719.770 euros en nominal et 2.615.931 euros de prime d'émission).  
Le capital social est désormais de 15.873.486 euros.
- Il a été procédé à l'émission de 650.000 bons de souscription d'actions réservée à cinq cadres dirigeants de la Société (les "BSA Managers"). L'Assemblée Générale Mixte, Ordinaire et Extraordinaire du 21 novembre 2008 a autorisé le Conseil d'Administration de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

### Changement de direction

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil d'Administration du 14 février 2008 a nommé Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de Président Directeur Général de Team Partners Group en remplacement de Monsieur Patrick PUY et Monsieur Grégoire de LA HORIE en qualité de Directeur Général Délégué.



## II- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### Au niveau du groupe

- Le mandat de Monsieur Grégoire de LA HORIE, nommé en qualité de Directeur Général Délégué de la Société TEAM PARTNERS GROUP par le Conseil d'administration du 14 février 2008, pour une durée d'un an, a pris fin le 14 février 2009.
- Un litige oppose le groupe Team Partners Group à IBM suite à des dysfonctionnements importants survenus au cours de l'exercice 2008. Des arrêts répétitifs de production et des plaintes venant de clients du Groupe l'ont amené à demander auprès du Tribunal de Commerce de PARIS la nomination d'un expert afin d'évaluer les causes de ces dysfonctionnements, les responsabilités et les préjudices subis. En date du 1er avril 2009, le Tribunal a nommé M. David ZNATY en qualité d'expert.

### » PRINCIPES ET REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

#### ○ *Immobilisations incorporelles*

- Les frais d'établissement sont constitués des coûts relatifs aux augmentations de capital successives. Ces frais sont amortis sur une durée de 5 ans.
- Les frais de développement de logiciels sont évalués à leur coût de production, celui inclut les heures de développement directement rattachables au projet (masse salariale chargée) ainsi que le coût de la sous-traitance externe dédiée aux développements des logiciels après déduction des rabais, remises et escomptes de règlements.
- Le mali de fusion dégagé suite à la transmission universelle du patrimoine de la société Financière XV a été affecté en fonds de commerce, et est intégralement provisionné.
- Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur une durée n'excédant pas 5 ans.

○ ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Principaux taux utilisés :

- Installations, agencements: linéaire sur 10 ans,
- Matériels de transport: linéaire sur 5 ans,
- Matériels de bureau, mobiliers: linéaire sur 5 ans,
- Matériels informatiques: dégressif sur 2 ans.

○ ***Titres de participation***

Les titres de participation sont inscrits lors de leur entrée dans le patrimoine de la société Team Partners Group à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat ou leur valeur d'apport.

○ ***Suivi des Fonds de commerce et des Titres de participation***

La société procède à l'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participation et des fonds de commerce sur la base de la méthode des cash flows futurs de trésorerie qui permet un suivi dans le temps. Ces valeurs pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation dans la mesure où l'application des méthodes d'évaluation conduirait à constater une valeur d'inventaire inférieure à celle inscrite dans les comptes.

Lors de chaque arrêté, le montant global des titres et des fonds de commerce figurant au bilan de Team Partners Group est comparé à la valeur d'inventaire.

Principales hypothèses retenues pour la mise en œuvre de l'évaluation sur la base d'une actualisation des flux futurs de trésorerie :

- taux d'actualisation : 10,20 %
- comptes de références : prévisions d'activités 2009 à 2013.
- la valeur terminale est déterminée par actualisation à l'infini d'un cash flow normatif
- et sous déduction des dettes nettes (la dette nette prend en compte le moratoire accordé par la Commission des Chefs des Services Financiers et des Organismes de Sécurité Sociale de Paris).

○ ***Créances et dettes***

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

○ ***Valeurs mobilières de placement et disponibilités***

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les titres d'auto contrôle détenus à des fins de régularisation de cours de bourse sont enregistrés dans ce poste.

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

○ ***Charges à étaler***

Les frais d'émission d'emprunt sont étalés sur la durée de la ligne de crédit accordée par le pool bancaire (5 ans).

○ ***Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

○ ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation sans marge aux filiales, des coûts supportés pour l'ensemble du groupe. Ces coûts comprennent notamment les coûts de fonctionnement des Services Centraux, de la Direction Générale, de la Direction Technique, de la Direction Offres & Qualité et de l'ensemble des Services Centraux.

○ ***Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation concernent essentiellement les charges communes aux filiales ainsi que les salaires et charges sociales de la Direction Générale, de la Direction Technique, de la Direction Offres & Qualité et de l'ensemble des Services Centraux.

○ ***Résultat exceptionnel***

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'opérations ou d'évènements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

» *NOTES SUR LE BILAN*

○ *Immobilisations (Valeurs brutes)*

(en milliers d'euros)	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Frais d'établissement, frais de recherche et développement	1 148			1 148
Concessions, droits similaires, brevets, licences	1 362	70		1 432
Fonds commercial	5 760			5 760
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 270</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>8 340</b>
Install., agencements, aménagements divers	921	84	202	803
Matériels de bureau, mobilier	729	6	218	517
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>1 650</b>	<b>90</b>	<b>420</b>	<b>1 320</b>
Titres de participations	43 338	1		43 339
Autres immobilisations financières et créances rattachées	220			220
<b>Total Immobilisations Financières</b>	<b>43 558</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>43 559</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53 478</b>	<b>161</b>	<b>420</b>	<b>53 219</b>

○ *Amortissements et provisions*

(En milliers d'euros)	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Frais d'établissement, recherche et développement, augmentation de capital	482	231		713
Concessions, droits similaires, brevets, licences	1 237	118		1 355
Fonds commercial	5 760			5 760
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 479</b>	<b>349</b>	<b>-</b>	<b>7 828</b>
Install., agencements, aménagements divers	179	85	151	113
Matériels de bureau, mobilier	665	26	218	473
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>844</b>	<b>111</b>	<b>369</b>	<b>586</b>
Titres de participations (1)	9 536			9 536
Autres immobilisations financières et créances rattachées	-			-
<b>Total Immobilisations Financières</b>	<b>9 536</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 536</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 859</b>	<b>460</b>	<b>369</b>	<b>17 950</b>

1) Dépréciation du fonds commercial et des titres de participations selon la méthode du « Discounted Cash Flow », telle que décrite dans l'annexe consolidée de TEAM PARTNERS GROUP.

○ *Créances et comptes de régularisation*

(En milliers d'euros)	31.12.07	31.12.08		
En brut		Total	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des Participations				
Fonds de garanties factor				
Autres immobilisations financières	221	221		221
Clients douteux ou litigieux				
Créances clients	15 934	12 271	12 271	-
Personnel et comptes rattachés		16	16	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4	-	-	-
Autres Impôts, Taxes et Versements assimilés	-	430	430	-
Taxe sur valeur ajoutée	1 802	1 680	1 680	-
Divers		7	7	-
Groupe et associés	21 080	40 463	40 463	-
C/C Intégration Fiscale	849	1 757	1 757	-
Débiteurs divers	77	4	4	-
Charges constatées d'avance	280	283	283	-
<b>TOTAL</b>	<b>40 247</b>	<b>57 132</b>	<b>56 911</b>	<b>221</b>

○ *Charges constatées d'avance*

(En milliers d'euros)	31.12.07	31.12.08
Loyers	248	257
Autres Charges constatées d'avance – Exploitation	32	26
<b>TOTAL</b>	<b>280</b>	<b>283</b>

○ *Valeur Mobilière de Placement*

- Le portefeuille de VMP s'élève à 892 K€ en 2008 contre 7.500 K€ en 2007.
- Au 31 décembre 2008, les VMP font apparaître une plus value non substantielle

○ *Actions propres*

❖ Détail du Compte 223222 concernant le contrat de liquidité entre Team Partners Group et ODDO et Cie :

DATE	Nombre d'actions	Montant total des actions	Valeur Unitaire de l'action
19/12/2008	4 501	3 876,71 €	0,86 €
19/12/2008	- 1	- 0,86 €	0,86 €
22/12/2008	9 000	7 650,90 €	0,85 €
23/12/2008	2 751	2 403,82 €	0,87 €
23/12/2008	- 1	- 0,86 €	0,86 €
29/12/2008	3 095	2 703,79 €	0,87 €
29/12/2008	- 1	- 0,86 €	0,86 €
29/12/2008	605	536,64 €	0,89 €
30/12/2008	8 720	7 827,07 €	0,90 €
30/12/2008	- 1	- 0,86 €	0,86 €
31/12/2008	4 832	4 103,33 €	0,85 €
31/12/2008	2 883	2 562,12 €	0,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 383</b>	<b>31 660,94 €</b>	

❖ Détail du Compte 223223 concernant le Mandat d'achat entre Team Partners Group et ODDO Corporate finance :

DATE	Nombre d'actions	Montant total des actions	Valeur Unitaire de l'action
19/12/2008	650	562,34 €	0,87 €
22/12/2008	500	424,52 €	0,85 €
23/12/2008	320	280,06 €	0,88 €
24/12/2008	527	463,24 €	0,88 €
29/12/2008	569	515,16 €	0,91 €
30/12/2008	780	698,36 €	0,90 €
31/12/2008	990	891,24 €	0,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>4336</b>	<b>3 834,92 €</b>	

○ *Capital social*

Libellé	Actions non regroupées	Actions regroupées	Valeur nominale	Montant en Euros
A nouveau au 01/01/08	7 146 596		5,00	35 732 980
A nouveau au 01/01/08		71 200	0,50	35 600
Diminution valeur nominale au 04/04/2008	-7 146 596		5,00	-35 732 980
Diminution valeur nominale au 04/04/2008	7 146 596		1,00	7 146 596
Diminution valeur nominale au 04/04/2008		-71 200	0,50	-35 600
Diminution valeur nominale au 04/04/2008		71 200	0,10	7 120
Augmentation de capital 30/06/08	8 719 770		1,00	8 719 770
Regroupement d'actions		-25 470	0,10	-2 547
Regroupement d'actions	2 547		1,00	2 547
<b>Situation 31/12/2008</b>	<b>15 868 913</b>	<b>45 730</b>		<b>15 873 486</b>
Décomposition au 31/12/08	15 868 913		1,00	15 868 913
Décomposition au 31/12/08		45 730	0,10	4 573

○ *Capitaux propres*

*Variation des capitaux propres*

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserve légale	Autres Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
<b>Capitaux propres 31.12.07</b>	<b>35 768</b>	<b>26 885</b>	<b>137</b>	<b>2 517</b>	<b>586</b>	<b>-14 056</b>	<b>51 839</b>
Variation de capital	-19 895			28 615			8 720
Variation de prime		1 919					1 919
Transfert Actions Gratuites							-
BSA Managers		650					650
Affectation de résultat					-14 056	14 056	
Résultat de l'exercice						450	450
<b>Capitaux propres 31.12.08</b>	<b>15 873</b>	<b>31 467</b>	<b>137</b>	<b>29 119</b>	<b>-13 470</b>	<b>450</b>	<b>63 578</b>

○ **Provisions**

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31.12.07	Dotation	Reprise	Reprise Utilisée	Reprise Non utilisée	31.12.08
Provisions pour litiges sociaux	778	270	102		102	946
Provisions pour litige commercial	130		130		130	-
Provisions autres	49					49
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>957</b>	<b>270</b>	<b>232</b>	<b>-</b>	<b>232</b>	<b>995</b>
Provisions sur immobilisations incorporelles	5 760					5 760
Provisions sur titres de participation	9 536					9 536
Provisions sur comptes clients	377		138		138	239
Provisions sur comptes courants	376					376
Provisions sur VMP	-	50				50
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>16 049</b>	<b>50</b>	<b>138</b>	<b>-</b>	<b>138</b>	<b>15 961</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 006</b>	<b>320</b>	<b>370</b>	<b>-</b>	<b>370</b>	<b>16 956</b>
Dont dotations et reprises						
d'Exploitation			370		370	
financières		50				
exceptionnelles		270				
Dont part à						
moins d'1 an						16 956
de 1 an à 5 ans						-
à plus de 5 ans						-

○ **Dettes**

(En milliers d'euros)	31.12.07	31.12.08	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 335	10 687	661	10 026	
Découverts bancaires	84	13	13		
Emprunts et dettes financières divers	11	11	11		
Fournisseurs et comptes rattachés	14 943	9 906	9 906		
Personnel et comptes rattachés	170	633	633		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	366	566	566		
Taxes sur la valeur ajoutée	2 404	1 798	1 798		
Autres impôts et taxes assimilés	278	319	256	63	
Groupe et associés	1 045	6 352	6 352		
Autres dettes	19	658	658		
<b>TOTAL</b>	<b>30 655</b>	<b>30 943</b>	<b>20 854</b>	<b>10 089</b>	<b>-</b>



○ *Produits à recevoir*

	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>
(En milliers d'euros)		
Avoirs à recevoir Fournisseur	4	76
Facture à Etablir Groupe	8 859	4 918
Facture à Etablir Hors Groupe	4	158
Intérêts Comptes Courants		1 213
Avances Personnel et Organismes sociaux		5
Etat produit à recevoir (1)	7	5
<b>TOTAL</b>	<b>8 874</b>	<b>6 370</b>

1) Dégrèvement de Taxe professionnelle 2007 pour Tolbiac.

○ *Charges à payer*

	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>
Intérêts courus sur emprunts	36	115
Intérêts courus à payer	1	4
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>37</b>	<b>119</b>
Factures non parvenues	1 636	3 810
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>1 636</b>	<b>3 810</b>
Provisions sur salaires à payer	220	14
Provisions sur autres charges sociales à payer	95	6
Provisions pour congés payés et réduction du temps de travail	201	73
Charges sociales sur provisions pour congés payés et RTT	96	30
Personnel, notes de frais	-	3
IJSS	-	17
Etat – Charges à payer	17	118
Etat – Charges à payer sur Moratoire	165	85
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>794</b>	<b>346</b>
AAE Groupe	655	
Divers charges à payer	3	19
<b>Autres dettes</b>	<b>658</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 125</b>	<b>4 313</b>

» NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

○ *Ventilation du Chiffre d'affaire par nature*

(En milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Refacturations Groupe	8 610	11 212
Sous Location Locaux Levallois	75	
<b>TOTAL</b>	<b>8 685</b>	<b>11 212</b>

○ *Résultat Financier*

(En milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Produits nets sur cession de VMP	98	2
Produits de participation	-	146
Autres intérêts et produits assimilés	1 420	1 192
Reprises sur provisions et dépréciation	-	195
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 518</b>	<b>1 535</b>
Dotations aux amortissements et provisions	51	8 445
Intérêts et charges financières	931	1 071
<b>Total des charges financières</b>	<b>982</b>	<b>9 516</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>536</b>	<b>- 7 981</b>

○ *Résultat Exceptionnel*

(En milliers d'euros)	31.12.08	31.12.07
Autres produits exceptionnels	344	59
Reprises sur provisions	503	541
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>847</b>	<b>600</b>
Pénalités, amendes	183	172
Autres charges exceptionnelles (1)	1 385	115
VNC des immobilisations corpo. et incorpo. cédées	56	3
Dotations aux provisions (2)	270	908
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>1 894</b>	<b>1 198</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 1 047</b>	<b>- 598</b>

1) Charges de restructuration

2) Provisions constituées par des litiges sociaux 270K€.

» **AUTRES INFORMATIONS**

Team Partners Group est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Team Partners Group Holding.

○ **Eléments concernant des entreprises liées et les participations**

(En milliers d'euros)	Entreprises liées au 31/12/2008
<b>BILAN ACTIF</b>	
Participations ( a )	33 802
Clients et comptes rattachés ( b )	9 696
C/C Intégration Fiscale ( c )	1 757
Autres créances	21
<b>BILAN PASSIF</b>	
Emprunts et dettes financières	
Dettes fournisseurs ( d )	7 948
<b>RESULTAT FINANCIER ( e )</b>	
Charges Financières	170
Produits Financiers	1 402

*a. détail du portefeuille de participations au 31 décembre 2008 (net)*

(En milliers d'euros)	% détention 2008	Net au 31/12/08
Team Partners	100,00%	3 111
Team Partners Interactive	100,00%	0
TP Suisse	10,00%	1
CGBI	100,00%	9 708
DATEM GROUPE	100,00%	20 632
SCI CRIQUEBEUF	4,50%	16
DIFFUSION N°1	4,50%	297
TP Maroc	100,00%	0
TP Malaisie	55,00%	0
TP CRM	100,00%	37
	<b>Total</b>	<b>33 802</b>

*b. Détail poste « clients et comptes rattachés »*

(En milliers d'euros)	TOTAL
Clients Groupe	3 406
Clients Groupe Export	0
Provision pour dépréciation	-239
Factures à établir	6 529
<b>Total</b>	<b>9 696</b>

*c. Détail poste « C/C Intégration Fiscale »*

(En milliers d'euros)	TOTAL
<b><u>Intégration 2007</u></b>	
C/C DATEM	264
<b>Sous-total</b>	<b>264</b>
<b><u>Intégration 2008</u></b>	
C /C PMC	133
C/C EDI	261
C/C DIFFUSION N°1	225
C/C DATEM	620
C/C DIP	253
<b>Sous-total</b>	<b>1 492</b>
<b>Total</b>	<b>1 757</b>

*d. Détail poste « dettes fournisseurs »*

(En milliers d'euros)	TOTAL
Fournisseurs Groupe	7 558
Factures non parvenues	390
<b>Total</b>	<b>7 948</b>

e. *Détail poste « Résultat Financier »*

(En milliers d'euros)	Charges Financières	Produits Financiers
<b>Intérêts des Comptes Courants</b>		
Team Partners	140	
Team Partners Suisse	5	
TPGH	25	
Team Partners Interactive		8
CGBI		1 070
DIFFUSION N°1		9
DATEM		40
DATEM GROUPE		183
DATEM SOLUTIONS		5
DIP		4
EDI		8
PMC		3
Presse Informatique		0
TP CRM		72
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>1 402</b>

○ *Engagements financiers Hors Bilan*

**Engagements donnés**

- Caution relative à des loyers : 199 K€
- Caution donnée aux fournisseurs : 21 K€
- En garantie des emprunts contractés auprès du Pool Bancaire, dans le cadre du rachat de DATEM GROUPE et de FINANCIERE XV, la société TEAM PARTNERS GROUP a constitué en gage les titres de participations :
  - 6 527 292 actions DATEM GROUPE, de valeur nominale 1€ et qui représente 75% du capital et des droits de vote
  - 2 400 000 Bons de souscriptions d'actions de la société DATEM GROUPE.
  - Le Pool Bancaire, créancier gagiste, en est le bénéficiaire
- Nantissement, au profit de fournisseur, d'un compte d'instruments financiers : 438 K€ (Sicav Palatine Sécurité)

○ *Inscription aux privilèges*

Nature	Créancier	Montant inscrit en euros	Date d'inscription
Trésor	Pôle Recouvrement Nanterre	373 883.00	31/07/08
Trésor	TRESORERIE PARIS	15 278.00	31/07/08
Sécurité Sociale - régime complém.	CAPIMMEC	6703.59	20/08/08
Sécurité Sociale - régime complém.	CAPIMMEC	18 904.00	28/05/08
Sécurité Sociale - régime complém.	URSSAF	29 815.00	09/05/08
Sécurité Sociale - régime complém.	URSSAF	34 851.00	03/04/08
Sécurité Sociale - régime complém.	URSSAF	31 633.00	13/03/08
Sécurité Sociale - régime complém.	CAPIMMEC	14 426.48	25/02/08
Sécurité Sociale - régime complém.	CAPIMMEC	12 370.87	31/12/07
<b>Total TPG</b>		<b>537 864.94</b>	

○ *Effectif salarié de l'entreprise*

	31.12.08	31.12.07
Cadre	42	25
ETAM	11	7
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>32</b>

○ *Droits individuels à la formation (DIF)*

Le droit individuel à la formation (DIF) s'élève à 1 393 heures au 31/12/2008.

○ *Rémunération allouée aux organes d'administration et de direction :*

En 2008, le montant de la rémunération des membres des organes d'administration et de direction s'élève à 1 043 K€.

○ **Intégration Fiscale**

Depuis l'année 1997, Team Partners Group bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre de l'intégration fiscale comprend treize sociétés :

- TEAM PARTNERS GROUP (tête de groupe)
- TEAM PARTNERS
- TEAM PARTNERS INTERACTIVE
- CGBI
- DATEM GROUPE
- PRESSE INFORMATIQUE
- DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE PRESSE
- PRESSE MARKETING ET COMMUNICATION
- DIFFUSION N°1
- DATEM
- EDI
- DATEM SOLUTIONS
- TP CRM (entrée dans le groupe fiscale en 2008).

Il a été constaté en 2008 un produit d'impôt de 1 492 622 € au titre de l'intégration fiscale 2008.

○ **Engagements pour Indemnité De Retraite**

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variation	31/12/2007
	43	-70	113

Ces montants ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux.

○ **TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

<b>Filiales détenues Directement et Indirectement</b>	<b>Capital</b>	<b>Capitaux propres autres que le capital</b>	<b>Quote part de capital détenu</b>	<b>Valeurs brutes des titres</b>	<b>Valeurs nettes des titres</b>	<b>Prêts et avances consentis</b>	<b>Chiffre d'affaire s au 31.12.08</b>	<b>Résultat au 31.12.08</b>
(En milliers d'euros)								
<b>En France</b>								
C.G.B.I	6 325	-28 929	100%	9 708	9 708	28 890	11 838	- 1 273
TEAM PARTNERS	1 488	-21 765	100%	3 111	3 111		58 023	- 414
TEAM PARTNERS INTERACTIVE	568	-1 069	100%	957		179		- 7
TEAM PARTNERS CRM	37	- 348	100%	37	37	1 854	2 759	- 269
DATEM GROUPE	8 721	-4 800	100%	29 073	20 632	6 924	3 912	227
SCI CRIQUEBEUF		-19	100%	16	16		588	3
DIFFUSION N°1	300	1 219	100%	297	297	465	9 918	473
DATEM	1 897	-9 972	100%				3 444	- 7 243
DIP	152	774	100%			579	5 914	509
DATEM SOLUTIONS	160	6 523	100%			113	13 350	- 3 248
PMC		530	100%			219	3 619	324
PRESSE INFORMATIQUE	37	-14 958	100%			275	33 361	- 4 446
EDI	5 668	912	100%			782	11 953	516
GIE INTERDATEM			100%			66	863	0
INTERCONNEXION	150	-1 185	65.95%			80	324	- 1 028
SCI FERCOURT			100%			80	872	564
<b>A l'étranger</b>								
TEAM PARTNERS MAROC	100		100%	109		32		-
TEAM PARTNERS MALAISIE			55%	30		190		
TEAM PARTNERS SUISSE			100%	1	0			
DATEM BENELUX			100%	0	0			
DATEM BENELUX			100%	0	0			
DATEM SPAIN			97%	0	0			



## COMPTES CONSOLIDES

<b><u>BILAN CONSOLIDE.....</u></b>	<b><u>27</u></b>
<b><u>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....</u></b>	<b><u>28</u></b>
<b><u>ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU COURS DE LA PERIODE.....</u></b>	<b><u>29</u></b>
<b><u>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</u></b>	<b><u>30</u></b>
<b><u>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE.....</u></b>	<b><u>31</u></b>
<b><u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS.....</u></b>	<b><u>32</u></b>
NOTE 1 : INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS .....	32
NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES.....	34
NOTE 3 : GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	50
NOTE 4 : SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS.....	57
NOTE 5 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	60
NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE.....	61
NOTE 7 : GOODWILL .....	61
NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	64
NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	65
NOTE 10 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS LONG TERME.....	66
NOTE 11 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES.....	67
NOTE 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	67
NOTE 13 : CAPITAL ET ACTIONS .....	68
NOTE 14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS ET NON COURANTS) .....	70
NOTE 15 : PROVISIONS.....	71
NOTE 16 : AVANTAGES DU PERSONNEL .....	72
NOTE 17 : AUTRES PASSIFS COURANTS.....	73
NOTE 18 : IMPOTS DIFFERES .....	73
NOTE 19 : PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS .....	76
NOTE 20 : CHARGES DE PERSONNEL.....	77
NOTE 21 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION .....	77
NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	78
NOTE 23 : COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	78
NOTE 24 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	79
NOTE 25 : IMPOTS .....	79
NOTE 26 : RESULTATS PAR ACTION .....	80
NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS .....	81
NOTE 28 : REGROUPEMENT D'ENTREPRISES .....	83
NOTE 29 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES .....	83
NOTE 30 : FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE .....	86
NOTE 31 : ENDETTEMENT NET .....	90
NOTE 32 : SOCIETE CONSOLIDANTE.....	91
NOTE 33 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	91
NOTE 34 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	91

# BILAN CONSOLIDE

<b>Actif</b>	<b>Notes</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>En milliers d'Euros</b>			
Goodwill	7	65 355	65 361
Immobilisations incorporelles	8	2 827	3 909
Immobilisations corporelles	9	12 769	13 944
Autres actifs financiers non courants	10	3 686	5 007
Impôts différés actif nets	18	2 856	1 699
<b>Actif non courant</b>		<b>87 493</b>	<b>89 920</b>
Clients et comptes rattachés	11	44 096	42 319
Autres créances	11	13 819	15 085
Créances d'impôt sur les résultats	11	55	137
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	12	22 036	25 130
<b>Actif courant</b>		<b>80 006</b>	<b>82 671</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>167 499</b>	<b>172 591</b>
<b>Passif</b>			
<b>En milliers d'Euros</b>			
Capital	13	15 873	35 769
Primes		31 467	27 211
Réserves consolidées		(9 036)	(13 945)
Résultat net		(6 369)	(21 722)
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>31 935</b>	<b>27 313</b>
Intérêts minoritaires		(2)	(4)
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>31 933</b>	<b>27 309</b>
Autres passifs financiers non courants	14	23 019	20 873
Avantages du personnel	16	1 097	642
Impôts différés passif nets	18	1 159	1 371
<b>Passif non courant</b>		<b>25 275</b>	<b>22 886</b>
Autres passifs financiers courants	14	44 155	49 521
Provisions	15	5 743	4 768
Fournisseurs et comptes rattachés		14 160	15 197
Passifs d'impôt sur les résultats			18
Autres passifs courants	17	46 233	52 892
<b>Passif courant</b>		<b>110 291</b>	<b>122 396</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>167 499</b>	<b>172 591</b>

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros	Notes	2008	2007
<b>Chiffre d'affaires</b>		126 115	133 665
Revenus des autres activités		833	
<b>Total des produits de l'activité</b>		<b>126 948</b>	<b>133 665</b>
Charges de personnel	20	(80 744)	(92 864)
Impôts et taxes		(1 395)	(1 723)
Dotations aux amortissements et provisions		(6 071)	(2 796)
Autres charges et produits	21	(36 482)	(38 002)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>2 256</b>	<b>(1 720)</b>
Autres produits et charges opérationnels	22	(7 447)	(17 541)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(5 191)</b>	<b>(19 261)</b>
Coût de l'endettement financier net	23	(2 584)	(2 382)
Autres produits et charges financiers	24	101	(233)
<b>Résultat avant impôt des activités poursuivies</b>		<b>(7 674)</b>	<b>(21 876)</b>
Impôts sur les résultats	25	1 305	137
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(6 369)</b>	<b>(21 739)</b>
Résultat net des activités abandonnées			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(6 369)</b>	<b>(21 739)</b>
<b>Attribuable :</b>			
	Aux actionnaires de Team Partners Group	(6 369)	(21 735)
	Aux intérêts minoritaires		(4)
<b>En euro</b>			
Résultat de base par action	26	(0.55)	(3.04)
Résultat dilué par action	26	(0.55)	(3.04)

## ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU COURS DE LA PERIODE

En milliers d'Euros	2008	2007
Résultat net de l'ensemble consolidé	(6 369)	(21 739)
Gains et pertes de change non réalisés	26	(16)
Frais sur opérations liées à l'émission d'instruments de capitaux propres	(697)	
Total des produits et des charges directement enregistrés dans les capitaux propres	(671)	(16)
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	(7 040)	(21 755)
Dont part Groupe	(7 040)	(21 738)

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Notes	Capital	Primes	Produits et charges directement imputés aux capitaux propres	Résultats accumulés et réserves non distribués	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2006</b>	13	30 314	20 666	9	(1 368)	49 621		49 621
Composante fonds propres des instruments financiers hybrides (ORA)		5 455	6 545		(12 000)			
Paiement fondé sur des actions et attribution gratuite d'actions	19				(557)	(557)		(557)
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période				(16)	(21 735)	(21 751)	(4)	(21 755)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2007</b>	13	35 769	27 211	(7)	(35 660)	27 313	(4)	27 309
Augmentations de capital en numéraire	13	8 720	3 266			11 986		11 986
Réduction de capital	13	(28 616)			28 616			
Paiement fondé sur des actions et attribution gratuite d'actions	19				(286)	(286)		(286)
Opérations sur titres auto détenus (Nettes d'impôt)					(36)	(36)		(36)
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période			(697)	26	(6 369)	(7 040)		(7 040)
Autres			1 687	7	(1 696)	(2)	2	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	13	15 873	31 467	26	(15 431)	31 935	(2)	31 933

# TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'Euros	Notes	2008	2007
<b>ACTIVITE</b>			
Résultat net des activités poursuivies		(6 369)	(21 739)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		5 685	22 658
Variation du besoin net en fonds de roulement		5 090	4 867
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>30</b>	<b>4 406</b>	<b>5 786</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations		(1 534)	(530)
Cessions d'immobilisations		122	34
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>30</b>	<b>(1 412)</b>	<b>(496)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Emissions de passifs financiers		1 958	4 000
Remboursements de passifs financiers		(12 868)	(10 023)
Intérêts payés		(2 610)	(2 381)
Augmentations de capital et apports en compte courant		11 289	1 231
Acquisitions d'actions propres		(36)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>30</b>	<b>(2 267)</b>	<b>(7 173)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette des activités poursuivies</b>		<b>727</b>	<b>(1 883)</b>
<b>Trésorerie nette d'ouverture</b>		<b>6 404</b>	<b>8 287</b>
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		(7)	
<b>Variation de la trésorerie nette des activités poursuivies</b>		<b>727</b>	<b>(1 883)</b>
<b>Trésorerie nette de clôture</b>		<b>7 124</b>	<b>6 404</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## NOTE 1 : INFORMATIONS GENERALES ET FAITS MARQUANTS

Le groupe Team Partners Group ( ci après « le Groupe ») est composé de sociétés dont l'activité est le service informatique.

Société anonyme, Team Partners Group, (société mère et tête de groupe) a son siège social 116/118 rue Jules Guesde à Levallois Perret.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les notes annexes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2009.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera convoqué pour juin.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de Team Partners Group et de ses filiales. Ils sont présentés en milliers d'euros, arrondis à la centaine de milliers d'euros le plus proche.

## FAITS MARQUANTS

Le 14 février 2008, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de Président Directeur Général de Team Partners Group en remplacement de Monsieur Patrick PUY.

Sous son impulsion, au cours de l'exercice 2008, le Groupe a réalisé

- une restructuration financière qui a consisté dans :

- l'obtention de la part du pool bancaire d'un moratoire jusqu'en 2010 de sa dette de 10 M€,
- une réduction de capital non motivée par des pertes,
- l'obtention de la part de la Commission des Chefs des Services Financiers d'un étalement de sa dette fiscale et sociale pour un nominal de 12,1 M€
- l'étalement d'autres dettes fournisseurs,
- la réalisation d'une augmentation de capital de 11.3 M€ assortie de BSA.,
- l'émission de 650.000 bons de souscription d'actions réservée à cinq cadres dirigeants de la Société (les "BSA Managers").

- une restructuration opérationnelle (présentée dans la note 22) qui a consisté en la mise en place d'un nouvel organigramme juridique et opérationnel visant à simplifier les structures



### Litige avec M. Gérard Guyodo

Aux termes d'un protocole transactionnel conclu le 14 juin 2008 entre Monsieur Gérard Guyodo, Madame Régine Guyodo et la société Europ Infos (le « Groupe Guyodo »), d'une part et le fonds WCP#1, Team Partners Group Holding, Team Partners Group (« TPG ») et certaines de ses filiales, d'autre part, le Groupe Guyodo a cédé l'intégralité de ses participations dans Team Partners Group Holding, représentant 19,08% du capital de Team Partners Group Holding, soit indirectement 900.270 actions Team Partners Group. En contrepartie de cette cession, ainsi que de la renonciation par le Groupe Guyodo à l'ensemble des droits de gouvernance dans Team Partners Group résultant des statuts et du pacte d'actionnaires conclu le 29 mars 2007 entre le Groupe Guyodo et Team Partners Group Holding, le Groupe Guyodo a perçu un montant global de 1,45 million d'euros. En parallèle, le Groupe Guyodo a conclu un accord avec sa banque afin de solder son endettement. En outre, Team Partners Group a versé au Groupe Guyodo une indemnité transactionnelle d'un montant de 335.000 euros en contrepartie de la renonciation par ce dernier à toutes les actions judiciaires en cours et à tous ses droits dans Team Partners Group et ses filiales.

## **NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES**

### **PRINCIPES GENERAUX**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de Team Partners Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS : International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2008 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Ils sont présentés avec un comparatif sur 2 exercices.

Afin d'assurer une comparabilité avec 2008, le bilan 2007 a fait l'objet de certaines reclassifications de solde sans impact sur le résultat 2007 (notamment pour les passifs financiers et la ventilation courant/non courant).

### **NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES**

#### **Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice 2008**

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations obligatoires à compter du 1er janvier 2008 ou du 1er juillet 2008 qui sont décrits ci-après :

- IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions au sein d'un groupe »
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limites des avantages économiques liés au sur-financement d'un régime et obligation de financement minimum »
- Amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » portant sur les reclassements d'instruments financiers

Le Groupe ne constate pas d'impact dans la mise en œuvre de ces interprétations et amendements de normes et mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

## **Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2008 et non appliqués par anticipation**

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations publiés au 31 décembre 2008 (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne), présentés ci-après :

- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients »
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier »
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires »
- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt »
- Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers – Présentation : Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »
- Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 relatifs au coût d'un investissement lors de la première adoption des normes IAS/IFRS
- Amendement à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions – conditions d'acquisition des droits et annulations »
- Amendements résultant du processus d'améliorations annuelles 2006-2008.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes, amendements de normes et interprétations sont d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (à l'exception de quelques amendements annuels applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2009).

Le Groupe n'anticipe pas, à l'heure actuelle, d'impacts significatifs consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

## **IFRS 8 « Segments opérationnels »**

Pour 2008 et conformément aux années précédentes pendant lesquelles l'organisation du Groupe ne reposait que sur une offre globale de services informatiques, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » (application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009).

Des travaux d'analyse ont été réalisés pour se conformer à la norme IFRS 8. Il en découle qu'à compter de 2009, l'analyse de la performance de quatre segments opérationnels sera présentée :

- Segment 1 : Expertise Informatique
- Segment 2 : Presse et Associations
- Segment 3 : CRM
- Segment 4 : Conseil en Technologie

En effet la nouvelle direction a souhaité :

- isoler l'activité informatique dite SSII dans le pôle « Expertise Informatique »,
- isoler les activités Presse et Associations (provenant historiquement et majoritairement du groupe Datem)
- regrouper les activités de back office pour les grands comptes au sein d'une même entité dite « CRM » (provenant historiquement à la fois des pôles Team Partners et Datem)
- isoler l'activité Conseil en Technologie.

D'ailleurs pour la première fois le budget 2009 a été préparé par secteur.

Les segments opérationnels détermineront les unités génératrices de trésorerie (UGT) sur lesquelles les tests de perte de valeur seront effectués. Conformément à la norme IFRS 8, les « Goodwill » seront réaffectés par UGT sur lesquelles le Groupe a procédé sur l'exercice à des tests de perte qui sont présentés en note 7 sur les « Goodwill ».

Les informations sectorielles des années antérieures présentées en tant qu'information comparative pour l'année initiale de l'application (exercice 2009) seront retraitées conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, toutefois comme une partie des informations nécessaires n'est pas disponible pour 2008, il sera procédé à certaines estimations.

## **Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### **METHODE DE CONSOLIDATION**

#### **Filiales consolidées**

Les entreprises dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est caractérisé par le pouvoir de diriger les politiques opérationnelle et financière de l'entité afin d'en retirer les bénéfices. Les résultats des entités consolidées sont inclus dans les états financiers à compter de la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de perte de contrôle de la filiale. Les transactions inter compagnies (bilan et compte de résultat) sont éliminées. Les intérêts minoritaires dans la situation nette sont présentés séparément dans les états financiers. Les pertes attribuées aux minoritaires excédant les intérêts minoritaires dans la situation nette sont imputées sur les intérêts groupe sauf si les minoritaires ont une obligation ou sont en mesure de combler les dites pertes.

### **CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES**

#### **Transactions libellées en monnaies étrangères**

##### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les données des états financiers des entités du groupe sont mesurées dans la monnaie de l'environnement économique principal (celui dans lequel l'entité génère et dépense principalement sa trésorerie) : elle est appelée monnaie fonctionnelle.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro.

##### Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés aux capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

### Conversion des comptes des filiales (conversion de la devise fonctionnelle des filiales à la monnaie de présentation du groupe)

Les états financiers des filiales étrangères, dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro (monnaie de présentation des comptes), sont convertis dans les conditions suivantes :

- Selon la méthode du cours de clôture de la période pour le bilan.
- Selon la méthode du cours moyen de la période pour le compte de résultat

Les écarts de conversion sont inscrits en capitaux propres dans une rubrique séparée.

### **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Il est nécessaire d'identifier et de comptabiliser à leur juste valeur les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise. L'excédent du coût de regroupement d'entreprise sur les actifs, passifs et passifs éventuels évalués à la juste valeur est comptabilisé en «goodwill». A ce titre, des travaux d'analyse sur les actifs, notamment sur les logiciels développés en interne sont effectués à chaque acquisition de filiale.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises, les «goodwill» comptabilisés ne sont plus amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les «goodwill» sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) : une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les «goodwill» est l'ensemble des actifs du Groupe (une seule UGT au niveau du Groupe). Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur doit être comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et être en premier lieu affectée au «goodwill» de l'UGT.

En cas de cession d'une entreprise, le «goodwill» attribué à la filiale est inclus dans la détermination du résultat de cession.

Les «goodwill» dégagés lors d'acquisition de sociétés consolidées en intégration globale sont identifiés sur une ligne distincte des états financiers «goodwill» ».

## **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Conformément aux critères de la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, seuls les éléments dont le coût peut être estimé de façon fiable et pour lesquelles il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Elles sont essentiellement composées de logiciels (immobilisations à durée de vie finie) qui sont amortis sur la durée d'utilité comprise en fonction de la typologie des logiciels : entre 1 à 5 ans de façon linéaire.

En ce qui concerne les immobilisations générées en interne, le groupe immobilise les frais de développement dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des conditions définies par la norme IAS 38.

Les coûts pouvant être activés sont ceux qui sont encourus à partir de la date à laquelle le groupe peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou en vente,
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- La façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- La disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet,
- Sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées ou affectées sur une base raisonnable, cohérente et permanente, à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées. En sont exclus les coûts de vente, coûts administratifs et frais généraux affectés indirectement par un coefficient. Elles sont amorties sur la durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées).

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Conformément aux critères d'IAS 16, sont enregistrés en immobilisations corporelles les biens détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être utilisés à des fins administratives. Ces biens sont comptabilisés à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Elles sont amorties sur leur durée de vie d'utilité dans les conditions suivantes :

- Constructions linéaire sur 20 ans
- Installations et agencements divers linéaire sur 10 ans
- Matériel de transport linéaire sur 5 ans
- Matériel informatique linéaire ou dégressif sur 3 ans
- Matériel de bureau linéaire sur 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur de l'immobilisation ou comptabilisés séparément s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet actif iront au groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant sont comptabilisés en charges quand ils se produisent.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les ensembles immobiliers ont fait l'objet d'expertises au début de l'exercice 2009 par un expert indépendant (la date de la dernière expertise remonte à 2006, aucune mise à jour n'ayant été faite compte tenu de la relative stabilité du marché immobilier). La méthode d'évaluation retenue est une méthode basée sur le revenu (recoupement par analogie avec la valeur au mètre carré de locaux d'activité comparables dans des secteurs proches ou similaires) et cette approche est complétée par une approche de récupération foncière pour certains sites.

## **CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT**

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.



La dette correspondante est portée en passif financier.

## **CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Sont intégrés dans cette rubrique :

- Les prestations facturées et non réglées,
- Les prestations effectuées non encore facturées (détention d'un contrat signé, bon de commande, fax d'intention de commande, l'évaluation se fait au prix de vente),
- Les travaux en cours : prestations réalisées pour lesquelles il y a absence de contrat signé, bon de commande, fax d'intention de commande (l'évaluation se fait au prix de revient et à l'avancement technique).

Les créances commerciales sont initialement reconnues à la juste valeur puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les provisions pour dépréciation. Une provision est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. Le montant de la provision est égal à la différence entre le montant figurant à l'actif et la juste valeur des flux de trésorerie futurs actualisés.

### **Traitement des contrats de « Factoring »**

Les actifs financiers tels que définis par la norme IAS 32 et 39 sont décomptabilisés de l'actif si le Groupe :

- A transféré ses droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif,
- A transféré quasiment tous les risques et avantages liés à l'actif,
- N'a pas conservé le contrôle de l'actif.

Les créances clients cédées sont analysées pour définir s'il a lieu de décomptabiliser l'actif. L'appréciation se fait notamment en fonction de la garantie de crédit accordée par le « Factor » sur le compte client. En cas de couverture du risque d'insolvabilité par le « Factor », les créances sont décomptabilisées du bilan à due concurrence de cette garantie. Dans le cas contraire, elles sont maintenues à l'actif avec pour contrepartie un passif financier. A noter que les créances cédées relatives à l'administration publique sont toujours maintenues au bilan.

## **ACTIFS FINANCIERS**

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et 39, les actifs financiers sont évalués en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les achats et ventes d'actifs financiers sont reconnus à la date de transaction, date à laquelle l'entreprise s'engage à réaliser la transaction. Lors de la comptabilisation initiale, l'entité doit évaluer à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

## **Actifs détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis principalement en vue d'être vendus à court terme. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont désignés comme étant valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sauf les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et qui ne peuvent être évalués de façon fiable.

## **Prêts et créances**

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont issus de la fourniture de services, biens mais aussi de fonds monétaires à un débiteur sans intention de les négocier. Ils sont inclus dans les actifs courants sauf pour la partie à plus d'un an. Ils sont évalués au coût amorti. Le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre le montant recouvrable de l'actif et le coût amorti à la date d'arrêt. Le montant recouvrable correspond à la somme des flux futurs probables actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'opération. Cette perte de valeur est enregistrée par le résultat et est réversible en cas de changement favorable de l'estimation.

## **Actifs détenus jusqu'à échéance**

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des créances ayant des échéances et produisant des flux de trésorerie déterminés ou déterminables. A cette condition relative à la créance, s'ajoutent deux conditions relatives au Groupe : il doit avoir l'intention et la capacité de détenir la créance jusqu'à son terme. Ils sont évalués au coût amorti.

## **Actifs disponibles à la vente**

Cette catégorie comprend les actifs ne relevant pas d'une des catégories ci dessus. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres jusqu'à la cession effective. Sont notamment classés dans cette catégorie les titres non consolidés. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au prix de marché. Si la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. A chaque date d'arrêt, la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée et inscrite à l'actif. En cas d'indication objective de perte de valeur (dépréciation significative et durable), une perte de valeur irréversible est constatée par résultat, la reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra que lors de la cession des titres.

## **ACTIONS PROPRES**

Conformément à IAS 32, les actions de la société tête de groupe détenues par elle-même ou une de ses filiales sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucune variation de juste valeur de ces actions n'est comptabilisée. Les plus ou moins values de cession nettes

d'impôt des actions d'autocontrôle sont directement imputées aux capitaux propres.

## **TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

Le montant figurant à l'actif du bilan dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

La trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée des découverts bancaires.

## **EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

### **Principes généraux**

Les emprunts et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur nette des frais de transaction puis au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant : si les passifs doivent être réglés dans les douze mois après la clôture de l'exercice, ils sont classés en passif courant.

## **PROVISIONS**

Le Groupe comptabilise des provisions dans le cas où l'entreprise a une obligation actuelle, contractuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque cette obligation peut être estimée de façon fiable.

Si l'effet est significatif, les provisions sont actualisées par l'utilisation d'un taux prenant compte des risques spécifiques à la transaction et à la maturité de la provision. L'effet de l'actualisation est comptabilisé en résultat financier.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise des régimes à prestations définies et des régimes à cotisations définies en matière d'engagement de retraite, en accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel le Groupe est implanté.

### **Régime à cotisations définies**

Ce sont les régimes en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et où son obligation se limite au montant versé à la dite entité. L'entité n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations complémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actif pour servir tous les avantages correspondants aux services rendus par le personnel au titre des exercices antérieurs à la cessation de son emploi.

Le risque actuariel (risque que les prestations soient plus importantes que prévu) et le risque de placement (risque que les actifs investis ne soient pas suffisants pour faire face aux prestations prévues) n'incombent pas à l'entité employeur.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

### **Régime à prestations définies**

Tous les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Dans ce cas, l'entité a l'obligation de payer les prestations convenues (niveau de prestations donné) aux membres du personnel en activité et aux anciens membres du personnel. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- L'entité peut verser des cotisations à une entité distincte, mais devra payer des cotisations supplémentaires (ou payer des prestations non couvertes) si l'entité n'a pas suffisamment d'actifs pour honorer les avantages correspondant aux services rendus par le personnel,
- L'entité peut aussi assumer elle-même le versement des prestations et couvrir les avantages à servir par des actifs propres.

En conclusion, l'entité supporte le risque actuariel et le risque de placement.

Le Groupe dans ce cadre comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédits projetés telle que requise par la norme IAS 19 Avantages du personnel. Cette évaluation intègre des hypothèses de taux de mortalité, de rotation du personnel et de projections de salaires futurs.

Le passif reconnu au bilan à chaque date de clôture est la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des coûts des services passés non comptabilisés : la valeur actuelle désigne la valeur actualisée des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant des services rendus au cours de l'exercice et des exercices antérieurs moins la juste valeur des actifs de couverture.

Le groupe comptabilise les écarts actuariels en résultat.

## **IMPOTS DIFFERES**

Des impôts différés sont calculés sur la différence entre la valeur des actifs et passifs inscrite dans les états financiers et la valeur taxable correspondante dans le calcul de l'impôt. Ils sont constitués selon la méthode du report variable.

Un impôt différé passif est généralement constitué en regard des différences temporaires imposables existantes sauf exceptions prévues par la norme IAS 12.

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés.

Un impôt différé passif est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables relatives aux participations dans les entreprises associées même en l'absence de distribution probable (le Groupe ne contrôle pas l'entreprise et n'est donc pas en mesure de déterminer sa politique de distribution) sauf si un accord prévoit que les bénéfices de l'entreprise associée ne seront pas distribués dans un futur prévisible.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluse dans les pertes passées, et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

L'impôt différé correspondant à un profit ou une charge directement comptabilisé en contrepartie des capitaux propres est lui-même comptabilisé en contrepartie des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés par autorité fiscale, et ne sont pas actualisés. Le Groupe ne compense ses actifs et passifs d'impôts différés que s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

## **PAIEMENT FONDE SUR DES ACTIONS**

Conformément à la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions, le Groupe comptabilise les transactions rémunérées par paiements en action avec ses salariés sous forme d'une charge compensatoire.

La comptabilisation se fait à la juste valeur des avantages accordés aux salariés dans le cadre de plans de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Elle se matérialise par l'enregistrement d'une charge linéarisée sur la période d'acquisition des droits (« vesting period »).

Ce retraitement réduit le résultat net consolidé par la constatation d'une charge de personnel complémentaire, mais est sans effet sur le total des capitaux propres du groupe.

Seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont été comptabilisées en charge de personnel avec pour contrepartie une augmentation des capitaux propres (plans se dénouant sous forme d'actions).

## **PRODUITS DE L'ACTIVITE**

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services et des ventes de matériels liées aux activités courantes.

Le chiffre d'affaires sur les prestations en régie est pris en compte au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Le chiffre d'affaires et la marge réalisés sur des contrats au forfait (contrat long terme) sont constatés selon la méthode du pourcentage à l'avancement. Ces prestations font l'objet d'un suivi individuel.

Les prestations en cours de réalisation, et qui font l'objet d'une facturation totale lors de l'arrêté des comptes, sont comptabilisées en « produits constatés d'avance » pour la quote-part de facturation excédant les prestations effectivement réalisées.

Les activités de gestion des abonnements, de dons, de commandes ou d'infogérance font l'objet d'une facturation mensuelle à terme échu.

La norme IAS 18 définit les éléments reconnus en Produit des activités ordinaires (« Chiffre d'affaires ») ; ce sont les entrées brutes d'avantages économiques (uniquement celles reçues ou à recevoir pour son propre compte) au cours de l'exercice (dans le cadre des activités ordinaires) lorsque ces entrées conduisent à des augmentations de capitaux propres.

La norme requiert que les revenus soient évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En règle générale, cette juste valeur correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie attendu.

Les revenus du Groupe sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus et constitués :

- De la facturation (émise ou à émettre) des prestations (reconnaissance de la marge conditionnée par l'obtention de l'accord du client matérialisé par un bon de commande ou tous autres engagements du client) ;
- De la valorisation au prix de revient des prestations pour lesquelles la société a acquis la conviction (documentée par les habitudes du client ou des faits ou éléments matériels) qu'elle obtiendra la commande de la part du client ;
- Des commissions sur les affaires pour lesquelles le Groupe se trouve en position de mandataire/agent.

Selon la nature de la transaction, les méthodes de détermination du pourcentage d'avancement peuvent inclure à une date considérée :

- L'examen des travaux effectués,
- Les services rendus/total des services à exécuter.

Les prestations du Groupe sont valorisées dans les conditions suivantes :

- La régie : ce sont des prestations où la valorisation est fonction des moyens mis en œuvre. Le revenu est égal au temps passé, justifié auprès du client, multiplié par un taux horaire ou journalier ;
- Le forfait : le mode de valorisation obligatoire est la méthode dite à l'avancement, indépendamment de la fréquence de facturation. La comptabilisation des éventuelles pertes sur contrats se fait dès que ces dernières deviennent probables ;
- Les activités de gestion d'abonnements, de dons, de commandes ou d'infogérance : ces prestations font l'objet d'une facturation mensuelle à terme échu.

### **Revenus des autres activités**

Les prestations du Groupe, qui reposent sur l'utilisation de moyens informatiques mis à disposition du Groupe par des tiers fournisseurs, peuvent être pénalisées voire stoppées à l'issue de « dysfonctionnements causés par des tiers fournisseurs ». Ces « dysfonctionnements » font alors l'objet de demandes d'indemnités, pour réparer le préjudice commercial subi et le chiffre d'affaires perdu, et sont alors comptabilisées dans cette rubrique.

### **Provision pour perte à terminaison**

Dès qu'elle devient probable, la perte sur contrat est comptabilisée par constitution d'une provision avec pour contrepartie une charge opérationnelle. Elle est calculée dans le cadre de la méthode à l'avancement sous déduction de la perte déjà comptabilisée et immédiatement couverte à 100 %. La charge relative aux provisions pour perte à terminaison est comptabilisée au poste « Dotations aux amortissements et provisions ».

## **SUBVENTIONS ET CREDITS D'IMPOT**

Les subventions liées au résultat sont inscrites soit en déduction :

- De la charge correspondante si celles-ci ont pour objet de couvrir une dépense identifiée,
- Sur la ligne « Autres charges d'exploitation » si celles-ci sont octroyées dans un cadre plus général.

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche, ...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

## **COUTS D'EMPRUNT**

Le Groupe, n'ayant pas été confronté aux problématiques liées à la norme IAS 23 « Coût d'emprunt », n'a

pas opté pour une méthode de comptabilisation.

## **RESULTAT OPERATIONNEL COURANT/RESULTAT OPERATIONNEL**

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les «goodwill»), d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

## **COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par des éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférents.

L'endettement financier net est constitué des postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie », des dépôts de garantie versés aux sociétés de factoring (inclus dans les postes « Autres actifs financiers non courants ») déduction faite des postes « Autres passifs financiers non courants », et « Autres passifs financiers courants ».

Les variations de juste valeur des actifs et passifs financiers inclus dans les postes cités ci-dessus sont exclues du coût de l'endettement financier net, et classées dans les autres produits et charges financiers nets.

Les autres produits et charges financiers sont ceux qui ne sont pas de nature opérationnelle (produits financiers provenant de l'activité principale de l'entreprise, d'une filiale ou branche d'activité et les produits financiers connexes à une activité commerciale) et qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Ils sont principalement constitués des dividendes des sociétés non consolidées, dépréciation des actifs disponibles à la vente, résultats de cession des actifs disponibles à la vente, dépréciations et pertes sur cession d'autres actifs financiers courant et non courant, des effets de l'actualisation des provisions, des variations de juste valeur des actifs et passifs financiers, pertes et gains de change sur actifs et passifs financiers, d'autres produits et charges financiers divers.

## **RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet de l'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Les actions propres portées en diminution des capitaux propres ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action de base et dilué.





### **NOTE 3 : GESTION DU RISQUE FINANCIER**

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit,
- Risque de marché,
- Risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent à d'autres notes dans les états financiers consolidés.

Le Conseil d'Administration définit et supervise le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'Audit du Groupe a pour responsabilité de veiller à l'application de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et d'examiner l'adéquation du cadre de gestion des risques du Groupe avec les risques auxquels le Groupe doit faire face.

## RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

En milliers d'Euros	Valeur comptable	
	2008	2007
Autres actifs financiers courants et non courants	3 686	5 007
Clients et comptes rattachés	44 096	42 319
Autres créances	13 819	15 085
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	22 036	25 130
<b>Total</b>	<b>83 637</b>	<b>87 541</b>

Les éventuelles garanties données sont présentées dans la note sur les engagements hors bilan.

### Clients

Tout en renforçant sa pénétration auprès de grands comptes stratégiques, le Groupe veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle de façon à limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients. Cette diversification et la qualité de son portefeuille concentré sur des entreprises ne présentant pas de risque de crédit, permettent de limiter le risque sur les clients.

Un classement des dix plus importants clients en termes de chiffre d'affaires est présenté ci dessous :

Liste des 10 clients (et de leurs filiales) les plus importants en termes de chiffre d'affaires pour le Groupe	Part du Chiffre d'affaires 2008	% sur le chiffre d'affaires du Groupe	% sur le chiffre d'affaires du Groupe en cumul
Canal +	15 573	12.3%	12.3%
Orange France Télécom	10 833	8.6%	20.9%
Air France	5 511	4.4%	25.3%
SAS Sté Editrice du Monde	5 370	4.3%	29.6%
Société Générale	4 196	3.3%	32.9%
EDF	3 316	2.6%	35.5%
EADS-Airbus	3 057	2.4%	37.9%
BNP Paribas	2 727	2.2%	40.1%
Groupe Express	2 449	1.9%	42.0%
Mondadori	2 130	1.7%	43.7%
<b>Fin d'exercice</b>	<b>55 162</b>	<b>43.7%</b>	

Toutefois, la perte d'un client majeur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, l'activité et la situation financière du Groupe.

Les contrats commerciaux sont systématiquement visés par la Direction Juridique et les assurances afin de détecter, d'évaluer et de traiter les risques des affaires des sociétés du Groupe et ceci préalablement à tout engagement ferme et définitif. La société prend bien soin de ne pas accepter des clauses qui sont considérées comme inacceptables.

L'activité économique est plutôt basée sur des contrats de moyenne à longue durée. Dans le cadre des activités d'ingénierie/Infogérance/BPO/CRM (65 % CA du Groupe), les clients sont des grands comptes nationaux dont les contrats sont soumis à des appels d'offre renouvelés tous les ans ou tous les 2 ans.

Les autres contrats qui dépendent d'une activité commerciale identique à de la prestation de service ont une durée de quelques mois.

Le Groupe, compte tenu de la typologie de sa clientèle, a subi peu de perte sur cette période. Le tableau ci-dessous résume la variation des pertes de valeur sur l'intégralité du poste Clients et comptes rattachés :

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Début d'exercice	2 775	2 548
Variation des pertes de valeur	252	227
<b>Fin d'exercice</b>	<b>3 027</b>	<b>2 775</b>
Variation en % du Chiffre d'affaires	0.20%	0.17%
Cumul en % du poste clients	6.42%	6.15%

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. Il correspond à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés. Le Groupe ne procède pas à des dépréciations correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées déterminées sur des données historiques de paiement.

Aucune perte de valeur individuelle significative n'a été comptabilisée sur l'exercice 2008.

Le Groupe, sur la base de son expérience, et compte tenu de sa politique de recouvrement des créances commerciales, estime donc que le niveau de dépréciation de l'exercice est en adéquation avec les risques encourus.

Par ailleurs, bien que le factor assure un premier niveau de relance et de recouvrement, la charge de la gestion des impayés revient à la société.

Le tableau ci-dessous synthétise les retards sur les créances facturées par le Groupe ainsi que les provisions constituées pour faire face aux litiges et défaillances des clients facturés :

En milliers d'Euros	Clients Bruts		Perte de valeur		Clients Bruts		Perte de valeur	
	2008	%	2008	%	2007	%	2007	%
Non échues	30 954	65.7%			30 508	67.7%		
Echues depuis 30 jours au plus	4 780	10.1%			5 035	11.2%		
Echues depuis 31 jours et jusqu'à 60 jours	3 347	7.1%			3 213	7.1%		
Echues depuis 61 jours et jusqu'à 90 jours	1 537	3.3%			1 325	2.9%		
Echues depuis plus de 90 jours	6 505	13.8%	3 027	100.0%	5 013	11.1%	2 775	100.0%
<b>Total</b>	<b>47 123</b>	<b>100%</b>	<b>3 027</b>	<b>100%</b>	<b>45 094</b>	<b>100.0%</b>	<b>2 775</b>	<b>100%</b>
<b>Clients nets</b>			<b>44 096</b>				<b>42 319</b>	

### Autres actifs financiers courants et non courants

Les autres actifs financiers non courants sont principalement constitués des dépôts de garantie versés à des sociétés de « Factoring » de premier plan.

Au 31 décembre 2008, le montant de ces dépôts figurant au bilan s'élève à 2 981 K€ (en 2007 : 3 952 K€). La variation de ce poste est traitée en flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Le solde des actifs financiers non courants est en grande partie constitué par les dépôts de garantie octroyés aux établissements avec lesquels le Groupe contracte ses engagements de location immobilière. Ces dépôts sont restitués au Groupe à la fin du bail. Le Groupe s'engageant généralement avec des acteurs de premier plan sur le marché de l'immobilier, le risque de crédit est fortement limité.

### Autres créances

Il s'agit de créances d'exploitation courantes (fiscales et sociales).

### Trésorerie et Equivalents de trésorerie

Les placements du Groupe se montent à 1 457 K€ (en 2007 : 7 551 K€), il s'agit exclusivement de Sicav de type monétaire dont 200 K€ sont consacrés au fonctionnement du moratoire bancaire.

## **RISQUE DE MARCHE**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix, tels que les cours de change et les taux d'intérêts, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

### **Risque de taux**

De part sa structure, la quasi-totalité des dettes financières bancaires est à taux variable. L'effet sur le résultat financier d'une variation du taux Euribor de 1% serait de 250 K€ sur la base d'un endettement net bancaire moyen de 25 000 K€.

### **Risque de change**

Le groupe est soumis au risque de change à travers les fluctuations des situations nettes des filiales étrangères dont le cours de change varie par rapport à l'Euro, devise de présentation du Groupe. Ces fluctuations peuvent avoir un impact sur les capitaux propres du groupe. Au cours des exercices 2007 et 2008, compte tenu du poids des filiales suisses et marocaines, une variation de plus ou moins 10 % du change n'aurait pas eu d'impact sur le résultat du Groupe et sur les capitaux propres du Groupe.

D'autre part, les transactions effectuées dans une devise autre que celle propre à chaque filiale ne sont pas significatives.

### **Risque de contrepartie**

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie. Cependant les placements sont effectués auprès d'établissements bancaires de premier plan validés par le Conseil d'Administration.

### **Risques liés à la conjoncture actuelle**

L'environnement économique actuel a pesé sur le chiffre d'affaires du Groupe au dernier trimestre 2008, mais n'a eu qu'un impact très limité sur ses résultats compte tenu de la bonne maîtrise des coûts. Néanmoins, le redressement opéré au cours du second semestre 2008 restera soumis aux tendances d'une crise économique d'ampleur inconnue, même si le profil des clients, leurs besoins récurrents et la confiance qu'ils accordent au Groupe permettent de penser que son impact restera contenu.

## RISQUE DE LIQUIDITE

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Pour ce faire, le Groupe s'assure qu'il dispose de suffisamment de lignes de crédit afin de faire face à ses engagements d'exploitation en incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

A ce titre, le Groupe a souscrit début 2009 de nouveaux contrats « factor » dans les sociétés suivantes (TP CRM, Datem Solutions, PMC et DIP), ce qui porte à 8 les sociétés qui bénéficient de cette forme de financement.

Ainsi à fin mars 2009, le montant pouvant être dégagé sur ces 4 sociétés s'élève à 1 100 K€.

Suite à la mise en place du Codechef « 2 » le 11 avril 2008, le Groupe a obtenu de la part de la Commission des Chefs des Services Financiers le 16 décembre 2008 :

- de ne pas régler le mois de janvier 2009 ;
- une réduction de moitié des mensualités de remboursement durant 10 mois à compter de février 2009 soit des mensualités de 281 K€ contre 563 K€ ;
- et donc un allongement de la durée totale de 6 mois, la date d'échéance étant repoussée d'avril à décembre 2010.

Ces nouvelles conditions ont été intégrées dans les échéances présentées dans le présent document.

L'ensemble des échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts). Pour la projection des flux, le Groupe a retenu un Euribor 3 mois au 31 de chaque fin d'exercice plus le spread de crédit soit 4 %.

En milliers d'Euros	Valeur comptable 2008	Flux de trésorerie contractuels	S1 2009	S2 2009	2010	2011	2012	2013	2014 et plus
Ligne moyen terme	10 000	10 800	200	200	5 200	5 200			
Dettes de location financement	4 383	4 924	482	479	948	900	863	323	929
Dette CGBI moratoriée	4 977	4 977	1 038		980	933	888	845	293
Financement fournisseurs	1 042	1 104	552	552					
Dette bancaire moratoriée	608	668	334	334					
Codechef 11/04/2008	8 584	8 584	1 407	1 689	5 488				
Dettes financières diverses	143	143	143						
Dette factoring	22 523	23 199	23 199						
Concours bancaires courants	14 913	14 913	14 913						
Fournisseurs	14 160	14 160	14 160						
Autres passifs	46 233	46 233	46 233						
<b>Total passif financier</b>	<b>127 566</b>	<b>129 705</b>	<b>102 661</b>	<b>3 254</b>	<b>12 616</b>	<b>7 033</b>	<b>1 751</b>	<b>1 168</b>	<b>1 222</b>
<b>Total passif financier net des couvertures</b>	<b>127 566</b>	<b>129 705</b>	<b>102 661</b>	<b>3 254</b>	<b>12 616</b>	<b>7 033</b>	<b>1 751</b>	<b>1 168</b>	<b>1 222</b>

Au cours de l'année 2008, le Groupe a achevé sa restructuration financière à travers notamment :

- l'augmentation de capital par émission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription, lancée le 6 juin 2008, a permis à la société de lever un montant de 11,3 M€. Dans le cas où les BSA ainsi émis seraient exercés, il serait émis alors 4,4 millions d'actions nouvelles représentant 27,5 % du capital de TPG ;
- la finalisation d'un accord avec le pool bancaire qui lui permet de rembourser sa ligne moyen terme de 10 M€ à raison de 5 M€ d'amortissement annuel sur les années 2010 et 2011 ;
- la mise en place d'une formule de cash sweep, telle que le Groupe devra procéder à un amortissement anticipé si la trésorerie nette (égale à la trésorerie incluant les Valeurs Mobilières de Placement moins les découverts bancaires) au 31 décembre 2009 est supérieure à 5 M€. Cet amortissement correspondra à 50 % de la trésorerie comprise entre 5 M€ et le montant effectivement comptabilisé au 31 décembre 2009 ;
- l'émission de BSA Managers pour 650 K€.

De plus, le groupe à la suite de la finalisation le 29 septembre 2008, de son accord avec le pool bancaire a mis en place une formule de cash sweep, telle que le groupe devra procéder à un amortissement anticipé si la trésorerie nette (égale à la trésorerie incluant les Valeurs Mobilières de Placement moins les découverts bancaires) au 31/12/09 est supérieure à 5 M€. Cet amortissement correspondra à 50% de la trésorerie comprise entre 5 M€ et le montant effectivement comptabilisé au 31 décembre 2009.



## **RISQUES INDUITS PAR DES CLAUSES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DU FAIT DES COVENANTS**

Suite à la renégociation de 2008, les dettes bancaires ne possèdent plus de covenants. En revanche, elles sont assorties d'une notion « d'effet négatif » pouvant générer un « cas de défaillance », défini comme une situation dans laquelle le Groupe ne serait plus en mesure d'honorer ses dettes envers les organismes financiers, ni ses dettes fiscales et sociales moratoriées. Dans ce cas, la dette bancaire deviendrait exigible. Il est bien entendu que dans notre accord, la mise en place d'un endettement complémentaire, la cession d'actifs autres qu'immobiliers et les opérations de croissance externe autres que celles qui seraient financées par une opération en capital seront soumises normalement à autorisation préalable du pool bancaire.

## **NOTE 4 : SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS**

En conformité avec les normes IFRS, les comptes consolidés sont établis en réalisant un certain nombre d'estimations et en prenant position sur des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les actifs et passifs et sur les produits et charges inscrits au bilan consolidé et au compte de résultat à la date de clôture. Ces estimations sont faites sur la base de la continuité d'exploitation en fonction d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles sont construites selon un processus structuré impliquant la validation des principaux décisionnaires des centres de profit et de la Direction Générale du Groupe. Elles peuvent évoluer en fonction d'évènements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées.

Les résultats réels peuvent donc être différents de ceux attendus. Le Groupe a choisi de développer les postes les plus sensibles à ces estimations.

## **DEPRECIATION DES GOODWILL ET DES ACTIFS INCORPORELS**

Le Groupe a, à son actif des immobilisations incorporelles acquises par le biais de regroupement d'entreprises ainsi que les « goodwill » en résultant.

Comme indiqué en note 7 et 8, il est procédé à des tests de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment. La méthodologie retenue pour le test de dépréciation consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris le goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital qui s'élève à 10.2 % pour 2008 (10.17 % en 2007). Les hypothèses retenues en termes d'évolution du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Le montant net des goodwill et des autres immobilisations incorporelles est :

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Montant total des goodwill net	65 355	65 361
Montant total des autres immobilisations incorporelles	2 827	3 909

La sensibilité des résultats aux variations du coût moyen pondéré du capital est présentée en note 7 « Goodwill ».

## **DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS**

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs. Le montant des dépréciations de créances clients ainsi que l'impact sur le résultat net avant impôts de la variation nette de ces dépréciations des deux derniers exercices sont :

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Début d'exercice	2 775	2 548
Variation des pertes de valeur	252	227
<b>Fin d'exercice</b>	<b>3 027</b>	<b>2 775</b>
Variation en % du Chiffre d'affaires	0.20%	0.17%
Cumul en % du poste clients	6.42%	6.15%

## **AVANTAGES DU PERSONNEL**

Le Groupe comptabilise au titre des indemnités de départ à la retraite un passif représentant l'obligation juridique décrite par la convention Syntec. Ce passif représente la valeur actualisée de l'obligation calculée en fonction d'hypothèses actuarielles : table de mortalité, rotation du personnel, niveau futurs des salaires, taux d'actualisation, taux attendu de rendement des actifs du régime.

Le Groupe a procédé en 2008 à une harmonisation des hypothèses actuarielles.

Le passif net comptabilisé ainsi que sa variation impactée au résultat sur les deux derniers exercices sont :

En milliers d'Euros	2008	2007
Montant total du passif net	1 097	642
Impact sur le résultat net avant impôt des activités poursuivies de la variation du passif	(455)	(65)

L'impact de la variation du taux d'actualisation sur l'engagement de retraite serait le suivant :

Sensibilité de l'engagement de retraite France à la variation du taux d'actualisation par tranche de 1%	Moins 1%	Plus 1%
Impact sur l'engagement de retraite net total en %	1 211	996

## IMPOTS DIFFERES

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluse dans les pertes passées, et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts différés nets comptabilisés au bilan, l'impact sur le résultat net, ainsi que le montant des déficits pour lesquels le Groupe n'a pas reconnu un actif d'impôt différé sont présentés ci dessous :

En milliers d'Euros	2008	2007
Montant total des impôts différés nets comptabilisés au bilan	1 697	328
Impact sur le résultat net des activités poursuivies de la variation des impôts différés	1 371	183
Montant des déficits fiscaux et différences temporaires pour lesquels aucun impôts différés actif n'a été reconnu	48 063	43 466

## NOTE 5 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Pays	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de droit de vote	Méthode de consolidation
<b>Sociétés françaises</b>				
Team Partners Group	France	100	100	Mère
Team Partners	France	100	100	IG
Team Partners Interactive	France	100	100	IG
Team Partners CRM	France	100	100	IG
CGBI	France	100	100	IG
Datem Groupe	France	100	100	IG
Datem Solutions	France	100	100	IG
SCI Criquebeuf	France	100	100	IG
Diffusion 1	France	100	100	IG
DIP	France	100	100	IG
EDI	France	100	100	IG
SCI Fercourt	France	100	100	IG
Interconnexion	France	100	65.99	IG
Presse Informatique	France	100	100	IG
PMC	France	100	100	IG
Datem SAS	France	100	100	IG
<b>Sociétés étrangères</b>				
Team Partners Ingénierie Suisse	Suisse	100	100	IG
Team Partners Maroc	Maroc	100	100	IG
Datem Spain	Espagne	97	97	IG
Datem Benelux	Belgique	100	100	IG

IG: Intégration Globale

Il est à noter que :

- La société Team Software Engineering (Malaisie) détenue à 55 % n'est pas consolidée car n'ayant plus d'activité depuis 2001. La totalité des titres, des comptes courants et des risques sont provisionnés ;
- La société CGBI Luxembourg a été liquidée le 22 décembre 2008 et n'est plus consolidée, l'impact de la fermeture de cette société (perte de 113 K€) a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels.

## NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

En ce qui concerne l'exercice 2008 et conformément à la norme IAS 14, la Direction de la société Team Partners Group a retenu comme premier niveau de l'information sectorielle les « Services Informatiques », unique activité de l'ensemble. A ce jour, la définition d'un second niveau d'information sectorielle répartie par secteur géographique n'est pas pertinente dans la mesure où le Groupe réalise l'essentiel de son activité en France.

L'ensemble des informations requises par la norme IAS 14 est directement disponible au niveau du compte de résultat du bilan et du tableau de flux de trésorerie.

## NOTE 7 : GOODWILL

En milliers d'Euros	2008	2007	
	<b>Début d'exercice</b>	<b>65 361</b>	<b>80 452</b>
	Pertes de valeurs		(15 200)
	Autres variations	(6)	109
	<b>Fin d'exercice</b>	<b>65 355</b>	<b>65 361</b>
<b>Valeur brute de fin d'exercice</b>	<b>80 555</b>	<b>80 561</b>	
<b>Cumul des pertes de valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>15 200</b>	<b>15 200</b>	

Le Groupe pratique annuellement des tests de dépréciation (impairment tests) ou plus fréquemment en cas d'indice objectif de perte de valeur. Les « goodwill » sont intégralement affectés à une unité génératrice de trésorerie car jusqu'en 2008 l'organisation du Groupe ne reposait que sur une offre globale de services informatiques,

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur l'exercice 2008 (exercice 2007 : 15 200 K€) dans la rubrique « Autres charges et produits opérationnels ». La perte de valeur de 2007 a été comptabilisée consécutivement à la dégradation du business plan 2006, lequel reposait déjà sur des prévisions de flux de trésorerie futurs trop ambitieux.

La valeur recouvrable des unités génératrice de trésorerie a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette projection est basée sur des budgets financiers couvrant une période de cinq années. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance (voir ci dessous). Le taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Les taux d'actualisation utilisés par le Groupe sont des taux nets d'impôt sur les sociétés appliqués à des flux nets d'impôt sur les sociétés.

Les cash flows sont basés sur les prévisions budgétaires établies par les UGT dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie à moyen et long terme. Le groupe a pris les taux réels de la dette et un coût des fonds propres de 27.5 % pour déterminer le coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC).

Au 31 décembre 2008, le WACC moyen du groupe ressort à 10.2 %, il est identique à celui employé en 2007.

L'analyse de sensibilité effectuée sur le WACC ne conduit pas à constater de perte de valeur, les excédents de valeur des DCF par rapport à la valeur testée sont présentés dans le tableau suivant :

<i>Taux de croissance à perpétuité</i>	<i>Coût moyen pondéré du capital : WACC</i>				
	<b>9.2%</b>	<b>9.7%</b>	<b>10.2%</b>	<b>10.7%</b>	<b>11.2%</b>
<b>1.00%</b>	43 574	36 342	29 890	24 099	18 872
<b>1.50%</b>	49 267	41 275	34 197	27 882	22 214
<b>2.00%</b>	55 753	46 851	39 030	32 102	25 921

La valeur terminale représente 66 % de la valeur totale.

Le tableau ci-après décrit les principales hypothèses de calcul pour les deux derniers exercices :

<b>Année</b>	<b>Taux de croissance à perpétuité</b>	<b>Taux de croissance moyen du revenu sur la période</b>	<b>Taux de marge moyen sur la période</b>	<b>Taux de marge normatif</b>	<b>Taux d'actualisation</b>
<b>2008</b>	<b>1.5%</b>	<b>6.5%</b>	<b>6.8%</b>	<b>8.7%</b>	<b>10.2%</b>
<b>2007</b>	<b>2.0%</b>	<b>2%</b>	<b>6.4%</b>	<b>7.7%</b>	<b>10.2%</b>

La consommation d'impôts différés actif sur la période du business plan a été intégrée dans le calcul, puisque la valeur de ces impôts est intégrée dans la valeur testée. En revanche, l'intégralité de ces impôts différés n'a pas encore été reconnue au bilan.

Afin de tenir compte du choix de présentation des UGT « IFRS 8 » à compter de 2009, il a été procédé à une affectation des goodwill par UGT. Les tests effectués sur ces nouvelles UGT ne conduisent pas à constater de pertes de valeurs en 2008.

L'affectation des goodwill par UGT « IFRS 8 » est présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>UGT "IFRS 8"</b>	<b>Valeur d'origine</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Poids du revenu dans le budget 2009</b>
<b>Expertise Informatique</b>	<b>34 957</b>		<b>34 957</b>	<b>48%</b>
<b>Presse et Associations</b>	<b>15 200</b>	<b>(15 200)</b>	<b>0</b>	<b>36%</b>
<b>CRM</b>	<b>30 398</b>		<b>30 398</b>	<b>15%</b>
<b>Conseil en Technologie</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>1%</b>
<b>Total</b>	<b>80 555</b>	<b>(15 200)</b>	<b>65 355</b>	<b>100%</b>

## NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'Euros	Logiciels Brevets Licences	Autres	Total
<b>Valeur nette au 1er janvier 2007</b>	<b>4 949</b>	<b>43</b>	<b>4 992</b>
Entrées	377	69	446
Amortissements	(1 440)		(1 440)
Cessions et mises au rebut		(89)	0
<b>Valeur nette au 31 décembre 2007</b>	<b>3 886</b>	<b>23</b>	<b>3 909</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2007</b>	<b>15 147</b>	<b>36</b>	<b>15 183</b>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2007</b>	<b>11 261</b>	<b>13</b>	<b>11 274</b>
<b>Valeur nette au 1er janvier 2008</b>	<b>3 886</b>	<b>23</b>	<b>3 909</b>
Entrées	365		365
Amortissements	(1 385)	(5)	(1 390)
Cessions et mises au rebut	(57)		(57)
<b>Valeur nette au 31 décembre 2008</b>	<b>2 809</b>	<b>18</b>	<b>2 827</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2008</b>	<b>14 730</b>	<b>36</b>	<b>14 766</b>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2008</b>	<b>11 921</b>	<b>18</b>	<b>11 939</b>

Le Groupe avait capitalisé des frais de développement engagés sur le logiciel « Magellan » pour un montant brut de 4 868 K€. Au cours de l'exercice 2008, comme au titre de l'exercice précédent, les frais engagés pour la migration des clients sur cette plateforme ont été laissés en charges dans la mesure où ils ne remplissent pas les conditions nécessaires à leur activation. La valeur nette qui s'établit, à fin 2008, à 1 120 K€ a fait l'objet d'un test de valeur. A cette occasion aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

De même, le logiciel « Edisoft », dont la valeur nette comptable s'établit à 521 K€ à fin 2008, a fait l'objet d'un test qui n'a pas révélé d'indice de perte de valeur.

Le Groupe ne compte pas réaliser d'investissements significatifs à l'avenir pour lesquels les organes de direction auraient pris des engagements fermes.



## NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'Euros	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres	Total
<b>Valeur nette au 1er janvier 2007</b>	<b>647</b>	<b>10 670</b>	<b>1 128</b>	<b>2 045</b>	<b>14 490</b>
Entrées				282	282
Amortissements	(3)	(718)	(359)		(1 080)
Autres variations	381	(204)	(427)	502	252
<b>Valeur nette au 31 décembre 2007</b>	<b>1 025</b>	<b>9 748</b>	<b>342</b>	<b>2 829</b>	<b>13 944</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2007</b>	<b>1 060</b>	<b>15 636</b>	<b>2 529</b>	<b>9 928</b>	<b>29 153</b>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2007</b>	<b>35</b>	<b>5 888</b>	<b>2 187</b>	<b>7 099</b>	<b>15 209</b>
<b>Valeur nette au 1er janvier 2008</b>	<b>1 025</b>	<b>9 748</b>	<b>342</b>	<b>2 829</b>	<b>13 944</b>
Entrées			796	353	1 149
Pertes de valeur		(700)			(700)
Amortissements	(4)	(664)	(159)	(886)	(1 713)
Cessions et mises au rebut				(81)	(81)
Autres variations				170	170
<b>Valeur nette au 31 décembre 2008</b>	<b>1 021</b>	<b>8 384</b>	<b>979</b>	<b>2 385</b>	<b>12 769</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2008</b>	<b>1 059</b>	<b>15 636</b>	<b>2 722</b>	<b>8 720</b>	<b>28 137</b>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2008</b>	<b>38</b>	<b>7 252</b>	<b>1 743</b>	<b>6 335</b>	<b>15 368</b>

Pour tenir compte des grandes tendances du marché, une évaluation des trois ensembles immobiliers du Groupe a été réalisée par un cabinet immobilier qui a toutes les compétences requises au niveau national pour mener ce type de travaux et qui n'a aucun lien juridique avec le Groupe.

Les méthodes d'évaluation utilisées, conformes aux normes IFRS, font référence à des transactions récentes et également à la valeur de rendement.

Ces évaluations ont conduit à constater une perte de valeur de 700 K€ (note 22) sur le site de Criquebeuf qui avait été réévalué lors de son entrée dans le groupe en 2006.

La valeur nette des immobilisations corporelles en contrat de location financement sur les deux derniers exercices est de :

En milliers d'Euros	2008	2007
Valeur nette des terrains en contrat de location financement	546	546
Valeur nette des constructions en contrat de location financement	4 248	5 130
Valeur nette des matériels informatiques et de bureau en contrat de location financement	294	369

Il a été conclu un seul nouveau contrat en 2008 pour 170 K€.

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles significatives en cours d'acquisition.

#### NOTE 10 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

En milliers d'Euros	Dépôt de garantie Factor	Dépôts, cautionnements et divers	Total
Valeur nette au 31 décembre 2007	3 952	1 055	5 007
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2007		40	40
Valeur nette au 1er janvier 2008	3 952	1 055	5 007
	Entrées	99	99
	Pertes de valeur	(10)	(10)
	Remboursement	(439)	(1 410)
Valeur nette au 31 décembre 2008	2 981	705	3 686
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2008		51	51

Les pertes de valeur cumulées au 31 décembre 2008 correspondent à l'intégralité des titres de TP Malaisie pour 33 K€, le solde correspond à deux lignes de titres immobilisés.

## NOTE 11 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

En milliers d'Euros	2008	2007
Créances clients	18 961	18 472
Créances clients cédées au factor	25 129	24 338
Factures à établir et encours de production	3 033	2 284
<b>Valeur brute</b>	<b>47 123</b>	<b>45 094</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(3 027)</b>	<b>(2 775)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>44 096</b>	<b>42 319</b>

  

En milliers d'Euros	2008	2007
Créances sociales	169	220
Créances fiscales	10 637	10 200
Autres créances d'exploitation	2 603	3 902
Charges constatées d'avance	899	998
<b>Valeur brute</b>	<b>14 308</b>	<b>15 320</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(489)</b>	<b>(235)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>13 819</b>	<b>15 085</b>

Le Groupe considère que la valeur comptable des créances clients et des autres créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur. La créance d'impôt de 55 K€ à fin 2008 comprend une créance de carry back et de crédit impôt recherche.

## NOTE 12 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'Euros	2008	2007
Trésorerie	20 579	17 579
Equivalents de trésorerie	1 457	7 551
<b>Total</b>	<b>22 036</b>	<b>25 130</b>

Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Les Sicav monétaires et certificats de dépôts négociables constituent les équivalents de trésorerie. Une partie de ces Sicav est affectée au fonctionnement du moratoire bancaire.

## NOTE 13 : CAPITAL ET ACTIONS

(en nombre d'actions)	2008	2007
<b>Début de période</b>	<b>7 153 716</b>	<b>60 628 075</b>
Emission suite à une augmentation de capital en numéraire	8 719 770	
Conversion ou remboursement d'emprunt obligataire en actions		10 909 090
Regroupement d'actions		(64 383 449)
<b>Fin de période</b>	<b>15 873 486</b>	<b>7 153 716</b>
Actions d'autocontrôle	(40 719)	0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>15 832 767</b>	<b>7 153 716</b>
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	15 832 767	7 153 716
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0
Valeur nominale de l'action ( € par action)	1.0	5.0

Au cours du premier semestre 2008, il a été procédé à une réduction de capital passant ce dernier de 35 769 K€ à 7 154 K€ (soit 7 153 716 actions à 1 €)

Le 30 juin 2008, une augmentation de capital de 10 667 K€ nette de frais, dont 8 720 K€ au compte capital (soit 8 719 770 actions à 1 €) et 2 047 K€ en prime d'émission, a été enregistrée portant le capital à 15 873 K€ (soit 15 873 486 actions à 1 €).

Suite à cette augmentation il a été émis 9 994 162 BSA

- 2 BSA permettra de souscrire à une actions nouvelle pour un prix de souscription de 1.94 €
- Période d'exercice : du 30 juin 2008 au 28 juin 2013 inclus.

Le 14 novembre 2008, le groupe a émis 650.000 BSA Managers, réservés à cinq cadres dirigeants dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Chaque BSA Managers donnera le droit de souscrire un nombre indéterminé à ce jour d'actions ordinaires de la Société à leur valeur nominale, soit 1 euro par action
- Maturité du BSA : 10 ans soit 21 novembre 2018
- Le nombre d'Actions Nouvelles auxquelles donneront droit de souscrire les BSA Managers sera fonction de l'accroissement de valeur des actions composant le capital de la Société entre :
  - (i) la date de réalisation de l'émission des BSA Managers (étant précisé qu'à cette fin et uniquement pour les besoins de ce calcul, la valeur d'une action à cette date serait fixée forfaitairement à 1,94 €, prix de référence retenu au moment de l'augmentation de capital de juin 2008, avant décote au profit des actionnaires, afin d'aligner les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires), et
  - (ii) la date du changement de contrôle rendant exerçable les BSA Managers ou, à défaut de changement de contrôle, le 21 septembre 2018, étant entendu que cette valeur finale sera déterminée, selon le cas, (a) soit sur la base du prix d'acquisition d'une action dans le cadre du changement de contrôle en faisant l'hypothèse que tous les titres et droits donnant, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société et étant « dans la monnaie » à cette date ont été exercés, convertis, échangés ou remboursés en actions et en tenant compte du prix de souscription devant le cas échéant être versé à la Société lors de cet exercice, cette conversion, cet échange ou ce remboursement, (b) soit sur la base de la moyenne pondérée des cours des 50 séances de bourse précédant le 21 septembre 2018 ou sur la base de la valeur de l'action déterminée par la Société (ou par un expert en cas de désaccord) si la société n'est plus cotée (la "Valeur Finale") ; et sera déterminé de la manière suivante :
    - si la Valeur Finale est inférieure à 70 M€, les BSA Managers permettront d'appréhender 5 % de l'accroissement de valeur susmentionné ;
    - si la Valeur Finale est comprise entre 70 M€ et 100 M€, les BSA Managers permettront d'appréhender 7 % de la part de l'accroissement de valeur comprise dans cette tranche en complément de la valeur appréhendée au titre de la tranche précédente ;
    - si la Valeur Finale est comprise entre 100 M€ et 120 M€, les BSA Managers permettront d'appréhender 10 % de la part de l'accroissement de valeur comprise dans cette tranche en complément de la valeur appréhendée au titre des tranches précédentes ;
    - si la Valeur Finale est supérieure à 120 M€, les BSA Managers permettront d'appréhender 15 % de la part de l'accroissement de valeur comprise dans cette tranche en complément de la valeur appréhendée au titre des tranches précédentes.
- Nombre maximal d'Actions Nouvelles : 3.579.524 Actions Nouvelles (soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 3.579.524 €), sous réserve des cas d'ajustements prévus au paragraphe 4.5.2.5 de la note d'opération.
- Le détail complet de cette opération a fait l'objet d'une note d'opération visé par l'Autorité des marchés financiers (visa n°08-241 en date du 14 novembre 2008)

## NOTE 14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS ET NON COURANTS)

En milliers d'Euros	Ouverture	Augmentations	Remboursements	Variations	Transferts	Clôture
Ligne moyen terme	10 000					10 000
Dettes de location financement	4 231				(639)	3 592
Dette CGBI moratorisée (plan de continuation)	5 068				(1 129)	3 939
Financement fournisseurs	959				(959)	0
Dette bancaire moratorisée	615				(615)	0
Codechef 11/04/2008		631			4 857	5 488
<b>Total non courant</b>	<b>20 873</b>	<b>631</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 515</b>	<b>23 019</b>
Ligne moyen terme						0
Dettes de location financement	787		(805)		809	791
Dette CGBI moratorisée (plan de continuation)	1 083		(1 064)		1 019	1 038
Financement fournisseurs			(959)		2 001	1 042
Dette bancaire moratorisée	616		(598)		590	608
Codechef 11/04/2008			(3 955)		7 051	3 096
Codechef 2004	1 945		(1 945)			0
Dettes financières diverses et ICNE	710		(56)	(511)		143
Dette factoring	25 654		(3 131)			22 523
Concours bancaires courants	18 726			(3 813)		14 913
<b>Total courant</b>	<b>49 521</b>	<b>0</b>	<b>(12 513)</b>	<b>(4 324)</b>	<b>11 470</b>	<b>44 154</b>
Ligne moyen terme	10 000	0	0	0	0	10 000
Dettes de location financement	5 018	0	(805)	0	170	4 383
Dette CGBI moratorisée (plan de continuation)	6 151	0	(1 064)	0	(110)	4 977
Financement fournisseurs	959	0	(959)	0	1 042	1 042
Dette bancaire moratorisée	1 231	0	(598)	0	(25)	608
Codechef 11/4/2008	0	631	(3 955)	0	11 908	8 584
Codechef 2004	1 945	0	(1 945)	0	0	0
Dettes financières diverses et ICNE	710	0	(56)	(511)	0	143
Dette factoring	25 654	0	(3 131)	0	0	22 523
Concours bancaires courants	18 726	0	0	(3 813)	0	14 913
<b>Total</b>	<b>70 394</b>	<b>631</b>	<b>(12 513)</b>	<b>(4 324)</b>	<b>12 985</b>	<b>67 173</b>
				<b>(16 206)</b>		

L'ensemble des dettes faisant l'objet d'un échelonnement ou un accord des paiements a été reclassé en passif financier courant et non courant.

Ces reclassements concernent essentiellement les dettes dites « Codechef » et la « Dette CGBI moratorisée ». Les conditions de remboursement du « Codechef 11/04/2008 » sont décrites dans l'actualisation du document de référence du 29 mai 2008 et dans la note 3 « Gestion du risque financier » paragraphe « Risque de liquidité », ainsi que dans la note « Endettement net » du présent rapport.

Le groupe considère que la valeur comptable des passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les découverts bancaires proviennent d'accords obtenus banque par banque qui stipulent que les soldes nets par banque doivent être positifs. Ces dettes sont donc couvertes par des actifs de trésorerie dont les montants leurs sont supérieurs.

Les échéances des dettes financières non courante est la suivante :

En milliers d'Euros	Echéancier					Part à plus d'un an
	2010	2011	2012	2013	2014	
Ligne moyen terme	5 000	5 000				10 000
Dettes de location financement	815	808	803	291	875	3 592
Dette CGBI moratoriée (plan de continuation)	980	933	888	845	293	3 939
Codechef 2 du 11/04/2008	5 488					5 488
<b>Total dettes non courantes</b>	<b>12 283</b>	<b>6 741</b>	<b>1 691</b>	<b>1 136</b>	<b>1 168</b>	<b>23 019</b>
<b>Ventilation des échéances en %</b>	<b>53%</b>	<b>29%</b>	<b>7%</b>	<b>5%</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>

## NOTE 15 : PROVISIONS

En milliers d'Euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Litiges sociaux	1 375	1 952	(1 270)	(106)	1 951
Litiges commerciaux	1 400		(138)		1 262
Litiges fiscaux	289	176			465
Restructuration	1 704	2 065	(1 704)		2 065
<b>Total courant</b>	<b>4 768</b>	<b>4 193</b>	<b>(3 112)</b>	<b>(106)</b>	<b>5 743</b>
Litiges sociaux	1 375	1 952	(1 270)	(106)	1 951
Litiges commerciaux	1 400	0	(138)	0	1 262
Litiges fiscaux	289	176	0	0	465
Restructuration	1 704	2 065	(1 704)	0	2 065
<b>Total</b>	<b>4 768</b>	<b>4 193</b>	<b>(3 112)</b>	<b>(106)</b>	<b>5 743</b>

Restructurations :

- PSE Datem Solutions : le montant de 1 704 K€ a été intégralement utilisé au cours de l'exercice,
- Une provision complémentaire de 2 065 K€ a été constatée afin de faire face aux plans qui seront mis en place en 2009,

La progression des litiges sociaux s'explique par :

- la dotation d'un risque Urssaf relatif à un contrôle pour 333 K€
- par des litiges prud'homaux avec des anciens salariés.

Un litige commercial comptabilisé pour 360 K€ est couvert par une garantie de passif (elle-même comptabilisée en autres créances).

## NOTE 16 : AVANTAGES DU PERSONNEL

Ils sont constitués des engagements IDR dus au titre de la convention Syntec en France. L'acquisition des droits en fonction de l'ancienneté donne droit à une indemnité de fin de carrière. Afin de tenir compte des nouvelles particularités du groupe (« retour d'un turn-over classique ») il a été procédé à une harmonisation des taux de rotation du groupe qui ont entraîné une forte augmentation de l'engagement à fin 2008. A hypothèses constantes 2007, l'engagement à fin 2008 aurait été de 806 K€.

Les mouvements sur la période sur la valeur actuelle de l'engagement de retraite se décomposent ainsi :

En milliers d'Euros	2008	2007
Valeur actuelle des obligations financées ou partiellement financées en matière de retraite	1 097	642
<b>Provision inscrite au bilan</b>	<b>1 097</b>	<b>642</b>
En milliers d'Euros	2008	2007
<b>Montant du passif net de début d'exercice</b>	<b>642</b>	<b>577</b>
Coût des services rendus au cours de la période	455	65
<b>Montant du passif net de fin d'exercice</b>	<b>1 097</b>	<b>642</b>

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	2008	2007
Taux d'actualisation	5.15%	2.25%
Taux d'augmentation des salaires		
Moins de 50 ans	1.5%	2.5%
De 50 ans à 65 ans	1.5%	2.0%
Taux de charges sociales	47.0%	47.0%
Taux de turn over		
Moins de 30 ans	80%	25%
De 30 ans à 39 ans	60%	27%
De 40 ans à 49 ans	40%	23%
De 50 ans à 55 ans	10%	21%
Plus de 55 ans	4%	21%

Le montant comptabilisé en charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies se monte à :

	2008	2007
Montant comptabilisé en charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies	4 386	4 429



## NOTE 17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'Euros	2008	2007
Avances et acomptes clients	3 535	2 111
Dettes sociales	20 400	22 504
Dettes fiscales	21 212	26 352
Fournisseurs d'immobilisations	135	56
Autres dettes d'exploitation	610	1 209
Produits constatés d'avance	341	660
<b>Total</b>	<b>46 233</b>	<b>52 892</b>

Comme indiqué dans la note « Autres passifs financiers », l'ensemble des dettes faisant l'objet d'un échelonnement des paiements a été reclassé en passif financier courant et non courant.

Le groupe considère que la valeur comptable des autres dettes correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

## NOTE 18 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés présentés au bilan sont regroupés par groupe d'unités fiscales.

Les mouvements de la période sur les impôts différés actif et passif et les soldes se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	2008	2007
<b>Début d'exercice</b>	<b>328</b>	<b>(144)</b>
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	1 371	183
Impôts différés comptabilisés aux capitaux propres		289
Autres	(2)	
<b>Fin d'exercice</b>	<b>1 697</b>	<b>328</b>
Impôts différés actif nets	2 856	1 699
Impôts différés passif nets	1 159	1 371
<b>Fin d'exercice</b>	<b>1 697</b>	<b>328</b>
Impôts différés actif bruts	4 266	3 662
Impôts différés passif bruts	2 569	3 334
<b>Fin d'exercice</b>	<b>1 697</b>	<b>328</b>

## IMPOTS DIFFERES ACTIF

En milliers d'Euros	Liés aux Provision Indemnités de Départ en Retraite	Liés aux Reports fiscaux déficitaires	Liés aux Provisions	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	215	2 357	568	522	3 662
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	150	535	158	(239)	604
Au 31 décembre 2008	365	2 892	726	283	4 266

Les autres impôts différés actif sont liés à la participation, aux taxes sociales et au retraitement des frais d'établissement.

Seuls les déficits issus du résultat de la société Team Partners ont été activés sur la période, leur récupération devrait avoir lieu sur 2009 et 2010. Par prudence, pour les autres sociétés du Groupe, les reports déficitaires ne seront constatés qu'à l'issue du premier exercice bénéficiaire.

## IMPOTS DIFFERES PASSIF

En milliers d'Euros	Liés aux ensembles immobiliers	Liés aux frais de développement (Logiciels développés en interne)	Liés aux retraitements des Locations Financement	Liés à l'actualisation des dettes	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	1 468	757	528	243	338	3 334
Variation de l'exercice portée au compte de résultat	(310)	(210)	37	37	(319)	(765)
Au 31 décembre 2008	1 158	547	565	280	19	2 569

Les impôts différés liés aux ensembles immobiliers correspondent aux écarts d'évaluation sur les immeubles de Fercourt, Criquebeuf et Chantilly.

Les impôts différés liés aux immobilisations incorporelles correspondent à l'activation des frais de développement des logiciels Magellan et Edisoft.

## BASES D'IMPOTS DIFFERES ACTIF NON RECONNUS

Les pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'établit à :

En milliers d'Euros	2008	2007
Déficits fiscaux	48 063	43 466
<b>Total</b>	<b>48 063</b>	<b>43 466</b>

## IMPOTS DIFFERES COURANT/NON COURANT

En milliers d'Euros	2008	2007
<b>Actifs d'impôts différés</b>		
Recouvrables dans les douze mois	865	722
Recouvrables à plus de douze mois	3 401	2 940
	<b>4 266</b>	<b>3 662</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>		
Exigibles dans les douze mois		
Exigibles à plus de douze mois	2 569	3 334
	<b>2 569</b>	<b>3 334</b>
<b>Montant net des impôts différés</b>	<b>1 697</b>	<b>328</b>
dont part à moins d'un an	865	722
dont part à plus d'un an	832	(394)

## NOTE 19 : PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

### ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008
Prix d'exercice	1.00	1.00	1.00
Date d'attribution la plus éloignée	23/05/2006	16/07/2007	31/10/2008
<b>Nombre d'actions gratuites</b>			
<b>En circulation au 31 décembre 2006</b>	<b>126 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actions gratuites attribuées pendant la période		65 200	
Actions gratuites auxquelles il est renoncé pendant la période	(78 200)	(33 200)	0
<b>En circulation au 31 décembre 2007</b>	<b>48 400</b>	<b>32 000</b>	<b>0</b>
Actions gratuites attribuées pendant la période			35 600
Actions gratuites auxquelles il est renoncé pendant la période	(48 400)	(6 300)	(5 000)
<b>En circulation au 31 décembre 2008</b>	<b>0</b>	<b>25 700</b>	<b>30 600</b>
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée		6	22

Le plan 2007 concerne essentiellement du personnel de l'ancien groupe Team Partners et comprend des conditions d'attribution liées aux performances individuelles.

Le plan 2008 mis en place le 31 octobre 2008 (autorisation par l'Assemblée Générale du 21 juin 2007) présente les caractéristiques suivantes :

- période d'acquisition : 2 ans,
- conditions et critères d'attribution : maintien de l'activité salariée par le bénéficiaire jusqu'au jour de l'attribution définitive (soit à l'issue de la période d'acquisition),
- période de conservation : 2 ans pendant lesquels les actions attribuées ne pourront être cédées,
- nombre de bénéficiaires à l'origine : 33 salariés,
- juste valeur de l'action : 0.78 € (cours du jour du conseil).

Enfin, il est rappelé que certains managers ont souscrit à une émission de BSA (note 13).

## CHARGE LIEE AUX PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le montant de la charge (produit) lié aux paiements fondés sur des actions s'élève à :

	2008	2007
Charge (produit) liée aux paiements fondés sur des actions	(286)	(556)

Suite à un conseil d'administration du 21 mai 2008 ayant constaté la nullité du plan d'attribution d'actions gratuites décidé le 23 mai 2006, le Groupe a comptabilisé un profit de 407 K€ au titre de la nullité de ce plan.

## NOTE 20 : CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'Euros	2008	2007
Salaires et traitements	54 890	64 629
Charges sociales	26 028	28 773
Charge liée aux paiements fondés sur actions	(286)	(556)
Autres charges	112	18
<b>Total</b>	<b>80 744</b>	<b>92 864</b>

En unités	2008	2007
Effectifs fin de mois (décembre)	1 664	1 874
<b>Total</b>	<b>1 664</b>	<b>1 874</b>

## NOTE 21 : AUTRES CHARGES ET PRODUITS

En milliers d'Euros	2008
Achats non stockés	2 187
Sous traitance et personnel extérieur	19 953
Locations et charges locatives	3 688
Entretien et réparations	3 703
Voyages et déplacements	2 361
Honoraires	2 743
Frais postaux et télécommunications	2 501
Autres	1 533
<b>Total</b>	<b>36 482</b>

## NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'Euros	2008	2007
Perte de valeur des Goodwill		(15 200)
Perte de valeur des Constructions	(700)	
Coûts de restructuration	(6 632)	(2 341)
Moins value sur cessions d'immobilisations financières	(113)	
<b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(7 445)</b>	<b>(17 541)</b>

Au titre de l'exercice 2008, les coûts de restructuration sont de 6.7 M€ et représentent pour 5.4 M€ des coûts d'indemnisation des personnels ainsi que les provisions relatives aux plans de sauvegardes en cours et pour 1.3 M€ les coûts indirects engendrés par la mise en place de ces mesures (coûts des conseils, coûts liés à la renégociation de contrats commerciaux,...).

La totalité des charges de restructuration (coûts effectués et provisions) estimée initialement à 8.7 M€ sur les deux exercices 2007 et 2008 a été prise en compte à hauteur de 8.4 M€ (1.7 M€ sur 2007 et 6.7 M€ sur 2008).

Comme exposé dans la note 9, la perte de valeur de 700 K€ concerne le site de Criquebeuf qui avait été réévaluée lors de son entrée dans le groupe en 2006.

## NOTE 23 : COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En milliers d'Euros	2008
Lignes location financement	(213)
Lignes moyen et long terme	(701)
Lignes Factor	(1 339)
Lignes court terme et divers	(432)
<b>Intérêts des dettes financières</b>	<b>(2 685)</b>
Produits des placements de trésorerie	101
<b>Total</b>	<b>(2 584)</b>

## NOTE 24 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En milliers d'Euros	2008
Dépréciation et pertes sur cession d'autres actifs financiers courant et non courant	(10)
Effets de l'actualisation	111
<b>Total</b>	<b>101</b>

## NOTE 25 : IMPOTS

En milliers d'Euros	2008	2007
Impôts exigibles	(66)	(46)
Impôts différés	1 371	183
<b>Total impacté au compte de résultat</b>	<b>1 305</b>	<b>137</b>
Impôts différés		289
<b>Total impacté directement aux capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>289</b>
Impôts exigibles	(66)	(46)
Impôts différés	1 371	472
<b>Total de la période</b>	<b>1 305</b>	<b>426</b>

L'impôt sur les résultats du groupe diffère du montant théorique résultant de l'application du taux applicable aux résultats des sociétés consolidées. Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectivement comptabilisé se décompose comme suit :

En milliers d'Euros	2008	2007
Résultat avant impôt des activités poursuivies hors résultat des sociétés mise en équivalence	(7 674)	(21 876)
Taux théorique d'impôt	33.33%	33.33%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(2 558)</b>	<b>(7 291)</b>
Différences permanentes	(300)	5 873
Différences liées aux taux d'imposition	(26)	
Ajustements comptabilisés au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures	49	
Impacts liés aux déficits non activés sur l'exercice	1 530	1 555
<b>Total des ajustements</b>	1 253	7 428
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(1 305)</b>	<b>137</b>
<b>Taux effectif</b>	<b>17.0%</b>	<b>-0.63%</b>

Seuls les impôts différés actifs du déficit propre à la société Team Partners ont été constatés sur l'exercice. L'analyse des impôts différés est présenté en note 18.

## NOTE 26 : RESULTATS PAR ACTION

### RESULTAT DE BASE PAR ACTION

Il est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, en excluant les actions d'autocontrôle.

	2008	2007
Résultat attribuable aux actionnaires du groupe	(6 369)	(21 735)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	11 537 426	7 153 716
<b>Résultat de base par action (€ par action)</b>	<b>(0.55)</b>	<b>(3.04)</b>



## RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Dans la mesure où les bons de souscription d'achats en circulation ne sont pas dans la monnaie au 31 décembre (cours d'exercice supérieur au cours de l'action) ils ne sont pas dilutifs.

En milliers d'Euros	2008	2007
Résultat attribuable aux actionnaires du groupe	(6 369)	(21 735)
Résultat utilisé dans le calcul du résultat dilué par action	(6 369)	(21 735)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	11 537 426	7 153 716
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dans le calcul du résultat dilué par action	11 537 426	7 153 716
Résultat dilué par action (€ par action)	(0.55)	(3.04)

## NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUELS

A la clôture de l'exercice, la direction estime, au regard de l'inventaire établi des engagements hors bilan décrit ci dessous, qu'il ne subsiste pas d'autres engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation actuelle ou future du Groupe.

### CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le tableau ci dessous indique à la clôture de l'exercice les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables :

En milliers d'Euros	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs au 31 décembre 2008	2 202	7 565	4 157	13 924
Immobilier	2 202	7 565	4 157	13 924

## CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

En milliers d'Euros	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs au 31 décembre 2008	967	3 276	672	4 915
Immobilier	906	3 190	672	4 768
Matériel informatique, de bureau et de transport	61	86		147

## AUTRES ENGAGEMENTS

Les mouvements significatifs de la période sont :

- d'une part, les garanties apportées par le Groupe lors de la mise en place du Codechef,
- d'autre part, suite à la finalisation le 29 septembre 2008 d'un accord avec le pool bancaire, le Groupe a nanti des dépôts de garantie mis en place dans les cadre de l'affacturage des créances clients pour les sociétés Team Partners, CGBI et Presse Informatique ainsi que le nantissement d'un compte SICAV de 200 K€,

En milliers d'Euros	Engagements donnés	
	Avals, cautions et garanties	Sûretés réelles
Contrats de location simple		276
Contrats de location financement		417
Administrations publiques (Codechef notamment)		12 258
Dépôt de garanties Factor	2 986	
Cash sweep	200	
Natixis		1 417
Fournisseurs		588
<b>Total</b>	<b>3 186</b>	<b>14 956</b>

## DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Au titre de l'exercice, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ 111 953 heures. Le groupe n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes consolidés.

## **PASSIFS EVENTUELS**

La société Team Partners a fait l'objet d'une vérification de comptabilité de la part de l'Administration fiscale. Certains redressements notifiés et provisionnés en 2005 sont depuis contestés par la Direction et ne devraient, en tout état de cause, pas occasionner de sortie de ressource pour le groupe. Par conséquent, la provision de 762 K€ constituée au 31 décembre 2005 a été intégralement reprise sur l'exercice 2006. Ce litige avec l'Administration fiscale est désormais considéré comme un passif éventuel. Il n'y a eu aucune évolution du litige depuis cette date.

### *Suivi des passifs éventuels antérieurs :*

Concernant les notifications de l'administration fiscale reçue par la société CGBI le 28 décembre 2007 et le 25 février 2008 portant sur un montant de 4,8 M€, la société a pu démontrer sa bonne foi et seuls une diminution du déficit fiscalement reportable de 395 K€ ainsi que 13 K€ au titre de pénalités ont été retenus. L'impact sur les résultats de l'entreprise et sur sa trésorerie ne sont donc que de 13 K€.

## **NOTE 28 : REGROUPEMENT D'ENTREPRISES**

Aucune opération n'est intervenue au cours des exercices 2007 et 2008.

## **NOTE 29 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

Les parties liées sont les sociétés non consolidées (titres classés en actifs disponibles à la vente), les participations dans les entreprises associées du Groupe et les autres parties liées, constituées des sociétés contrôlées directement par des dirigeants du Groupe.

## REMUNERATIONS ET AVANTAGES OCTROYES AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe, directement ou indirectement, y compris les administrateurs dirigeants ou non du Groupe.

En milliers d'Euros	2008	2007
Salaires et autres avantages à court terme	1 427	1 644
Indemnité transactionnelle	300	
	<b>1 727</b>	<b>1 644</b>

Par ailleurs, certains managers, ont souscrit à une émission de 650 000 BSA (note 13 Capital et actions).

## TRANSACTIONS INSCRITES DANS LE COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'Euros	2008	2007
Société Mère - TPGH	205	35
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>205</b>	<b>35</b>
Société Mère - TPGH	2 356	4 300
Autres parties liées	924	
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>3 280</b>	<b>4 300</b>
Société Mère - TPGH	53	
<b>Charge d'Intérêts financiers</b>	<b>53</b>	

## TRANSACTIONS INSCRITES AU BILAN

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>2008</b>
Société Mère - TPGH	145
<b>Créances clients</b>	<b>145</b>
Société Mère - TPGH	1 831
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>1 831</b>
Société Mère - TPGH	332
<b>Autres dettes</b>	<b>332</b>

## PRETS OCTROYES A DES FILIALES NON CONSOLIDEES

Le prêt de 189 K€ avec Team Partners Malaisie est provisionné intégralement.

## NOTE 30 : FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE

### DETAIL DU FLUX NET DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE

En milliers d'Euros	2008	2007
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(6 369)</b>	<b>(21 739)</b>
Amortissements et provisions	4 482	5 782
Perte de valeur	700	15 200
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(286)	(556)
Variation des impôts différés	(1 371)	(183)
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(372)	(12)
<b>Eléments sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>3 153</b>	<b>20 231</b>
Impôts sur les sociétés		46
Intérêts payés (classés en opération de financement)	2 532	2 381
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>	<b>5 685</b>	<b>22 658</b>
<b>Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>5 090</b>	<b>4 867</b>
<b>Flux net de trésorerie nette généré par l'activité des activités poursuivies</b>	<b>4 406</b>	<b>5 786</b>

## DETAIL DES FLUX DE TRESORERIE SUR LE BESOIN EN FOND DE ROULEMENT

En milliers d'Euros	2008	2007
Variation du BFR- clients	(474)	(1 826)
Variation du BFR- fournisseurs	(81)	(376)
Variation du BFR- dettes fiscales, sociales et divers	5 645	7 069
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>5 090</b>	<b>4 867</b>

Le dégagement de ressources sur les dettes fiscales et sociales s'explique par le reclassement de ces dettes en dettes financières (voir effet sur le tableau de flux à la fin de cette note)..

Au cours de l'exercice, le groupe a investi au titre des contrats de location financement :

En milliers d'Euros	2008
Immobilisations corporelles	170
<b>Total</b>	<b>170</b>

## DETAIL DES FLUX DE FINANCEMENT

En milliers d'Euros	Augmentation	Variation	Remboursement	Total
Pénalités et intérêts Codechef 2	631			631
Remboursement Codechef 2			(3 956)	(3 956)
Remboursement Codechef 1			(1 945)	(1 945)
Dette moratoriée CGBI			(1 063)	(1 063)
Dette bancaire TPG			(598)	(598)
Financement IBM			(959)	(959)
Dettes "renégociées"	631	0	(8 521)	(7 890)
Remboursement location financement			(805)	(805)
Variation dette factor	331		(3 462)	(3 131)
Dettes financières diverses	24		(80)	(56)
Dépôt de garantie Factor		972		972
<b>Total du flux de financement de la période</b>	<b>986</b>	<b>972</b>	<b>(12 868)</b>	<b>(10 910)</b>
	<b>1 958</b>			

En milliers d'Euros	Total
Emissions d'emprunts et autres dettes financières	1 958
Remboursements d'emprunts	(12 868)
<b>Total du flux de financement de la période du TFT</b>	<b>(10 910)</b>

La trésorerie nette de clôture et d'ouverture figurant au tableau de flux de trésorerie se décompose comme suit :

En milliers d'Euros	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 130	18 513
Découverts bancaires	(18 726)	(10 226)
<b>Trésorerie nette d'ouverture</b>	<b>6 404</b>	<b>8 287</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 036	25 130
Découverts bancaires	(14 913)	(18 726)
<b>Trésorerie nette de clôture</b>	<b>7 123</b>	<b>6 404</b>



Si les flux liés au Codechef 2 avaient été traités en flux de financement, dès l'origine, le tableau de flux de trésorerie aurait été le suivant :

En milliers d'Euros	2008	2007
<b>ACTIVITE</b>		
Résultat net des activités poursuivies	(6 369)	(21 739)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	5 685	22 658
Variation du besoin net en fonds de roulement	5 090	4 867
Reclassement du Codechef et dettes négociées en financement dès l'origine	(4 000)	(8 800)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>406</b>	<b>(3 014)</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(1 534)	(530)
Cessions d'immobilisations	122	34
	(1 412)	(496)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 412)</b>	<b>(496)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Reclassement du Codechef et dettes négociées en financement dès l'origine	4 000	8 800
Emissions de passifs financiers	1 958	4 000
Remboursements de passifs financiers	(12 868)	(10 023)
Intérêts payés	(2 610)	(2 381)
Augmentations de capital et apports en compte courant	11 289	1 231
Acquisitions d'actions propres	(36)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 733</b>	<b>1 627</b>
<b>Variation de la trésorerie nette des activités poursuivies</b>	<b>727</b>	<b>(1 883)</b>
<b>Trésorerie nette d'ouverture</b>	<b>6 404</b>	<b>8 287</b>
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises	(7)	
<b>Variation de la trésorerie nette des activités poursuivies</b>	<b>727</b>	<b>(1 883)</b>
<b>Trésorerie nette de clôture</b>	<b>7 124</b>	<b>6 404</b>

## NOTE 31 : ENDETTEMENT NET

La décomposition de l'endettement net par échéance se présente ainsi :

En milliers d'Euros	Solde au 31 décembre 2008	2009	2010	2011	Echéancier 2012	2013	2014	Part à plus d'un an
Ligne moyen terme	10 000		5 000	5 000				10 000
Dettes de location financement	4 383	790	815	808	803	291	875	3 592
Dette CGBI moratoriée (plan de continuation)	4 977	1 038	980	933	888	845	293	3 939
Financement fournisseurs	1 042	1 042						0
Dette bancaire moratoriée	608	608						0
Codechef 2 du 11/04/2008	8 584	3 096	5 488					5 488
Codechef 1	0							0
Dettes financières diverses	143	143						0
Dette factoring	22 523	22 523						0
Concours bancaires courants	14 913	14 913						0
<b>Total endettement brut</b>	<b>67 173</b>	<b>44 153</b>	<b>12 283</b>	<b>6 741</b>	<b>1 691</b>	<b>1 136</b>	<b>1 168</b>	<b>23 019</b>
<b>Ventilation des échéances en %</b>	<b>100%</b>	<b>66%</b>	<b>18%</b>	<b>10%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>	<b>34%</b>
Trésorerie	20 579	20 579						0
Equivalents de trésorerie	1 457	1 457						0
Dépôts de garantie versés aux sociétés de Factoring	2 981	2 981						0
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et dérivés actifs</b>	<b>25 017</b>	<b>25 017</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total endettement net</b>	<b>42 156</b>	<b>19 136</b>	<b>12 283</b>	<b>6 741</b>	<b>1 691</b>	<b>1 136</b>	<b>1 168</b>	<b>23 019</b>
<b>Ventilation des échéances en %</b>	<b>100%</b>	<b>45%</b>	<b>29%</b>	<b>16%</b>	<b>4%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>55%</b>

L'euro est la devise de l'endettement net du Groupe, les filiales Suisse et Marocaine ne contribuant que très faiblement à l'endettement net. La variation de l'endettement net du groupe sur la période se décompose ainsi :

### ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE/ENDETTEMENT NET

Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 130
Emprunt obligataire et passifs financiers courants et non courants	(70 394)
Dépôts de garantie factor	3 952
<b>Trésorerie (Endettement) d'ouverture</b>	<b>(41 312)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 094)
Emprunt obligataire et passifs financiers courants et non courants	16 206
Dépôts de garantie factor	(971)
<b>Variation de la trésorerie (endettement)</b>	<b>12 141</b>
Variation des cours des devises et divers	26
Trésorerie des sorties de périmètre	(26)
Nouveaux contrats de location financement	(170)
Transfert des passifs sociaux et fiscaux suite au Codechef	(12 815)
<b>Variation des éléments non cash</b>	<b>(12 985)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 036
Emprunt obligataire et passifs financiers courants et non courants	(67 173)
Dépôts de garantie factor	2 981
<b>Trésorerie (Endettement) de clôture</b>	<b>(42 156)</b>

## NOTE 32 : SOCIETE CONSOLIDANTE

La société Team Partners Group est intégrée globalement dans les comptes de la société TPG Holding depuis le 1er décembre 2006.

## NOTE 33 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Société (en K euros)	Exercice couvert 2008 Montant Audit	Exercice couvert 2007 Montant Audit
Grant Thornton	409	261
Compagnie EECC	121	80
<b>Total</b>	<b>530</b>	<b>341</b>

## NOTE 34 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Un litige oppose le groupe Team Partners Group à IBM suite à des dysfonctionnements importants survenus au cours de l'exercice 2008.

Des arrêts répétitifs de production et des plaintes venant de clients du Groupe l'ont amené à demander auprès du Tribunal de Commerce de PARIS la nomination d'un expert afin d'évaluer les causes de ces dysfonctionnements, les responsabilités et les préjudices subis.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2009, le Tribunal a nommé M. David ZNATY en qualité d'expert.

- La nouvelle direction du Groupe, après un cadrage sur la TVA réalisé sur les années antérieures, a constaté l'omission de la déclaration de 1,6M€ auprès de l'administration fiscale. Le Groupe a aussitôt effectué une déclaration rectificative au début de l'année 2009 et a demandé l'intégration de ce montant au plan CCSF actuellement en vigueur. Cela aura pour effet d'augmenter l'endettement net du Groupe de ce même montant au cours de l'exercice 2009.
- A son échéance au cours du mois de février 2009, le mandat de Directeur Général Délégué de M. Grégoire de La Horie n'a pas été renouvelé. Pour divergence de vue, M. de La Horie a quitté le Groupe en avril 2009.

## **RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS**

**TEAM PARTNERS GROUP**

Société Anonyme au capital de 15.873.486 euros

Siège social : 116/118 rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS-PERRET

SIREN 377.640.826 RCS NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION**

**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Chers actionnaires,

Conformément à la loi, nous vous présentons notre rapport sur la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le présent rapport comporte une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la Société et de ses filiales, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au présent rapport sont annexés :

- un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices (article R. 225-102 du Code de commerce).
- le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société (article L. 225-37 alinéa 6, du Code de commerce) ;
- le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100, alinéa 10, du Code de commerce).

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2008 reflètent une image fidèle de la Société et du Groupe.

L'exercice écoulé, d'une durée de 12 mois, couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

## **I- Composition et répartition du capital :**

### **I-1- Composition du capital social au 31 décembre 2008 :**

Le capital de TPG est composé de :

- 15.868.913 actions regroupées de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, auxquelles sont attachés 10 droits de vote (total : 158.689.130 droits de vote) ;
- 45.730 actions non regroupées de 0,1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, auxquelles sont attaché 1 droit de vote (total : 45.730 droits de vote).

### **I-2- répartition du capital social au 31 décembre 2008 :**

- TEAM PARTNERS GROUP HOLDING .....	12.411.475 actions regroupées
- Mohamed BOUGHAMEDANE .....	104.500 actions regroupées
- Grégoire de la HORIE .....	94.223 actions regroupées
- Autre et Public .....	3.258.715 actions regroupées

---

TOTAL : 15.868.913 actions regroupées

- Autre et Public ..... 45.730 actions non regroupées

La capital de TEAM PARTNERS GROUP HOLDING (TPGH) est composé de 9.727.523 actions nominatives de 1 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie et réparties de la manière suivante :

- WCP#1 .....	8.650.022 actions
- FINANCIERE TPG .....	96.192 actions
- IFE II CAPITAL .....	233.645 actions
- BANQUE PRIVEE SAINT DOMINIQUE .....	747.664 actions

---

TOTAL : 9.727.523 actions

I-3- Actions détenues par les organes d'administration :

Au 31 décembre 2008, 198.723 actions de la Société étaient détenues par les administrateurs.

I-4- Variation du cours de Bourse de l'action TPG :

- au 01/01/2008 : 3,47 euros
- au 31/12/2008 : 0,87 euros

I-5- Autocontrôle et programme de rachat d'actions :

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 novembre 2008, le Conseil d'administration du 10 décembre 2008 a décidé de procéder au rachat des actions de la Société, en vue d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe.

Au cours de l'exercice, la Société a acheté 4.336 actions propres, de 1 euro de valeur nominale chacun, au cours moyen d'achat de 0,88 euros. Les frais de négociation se sont élevés à 19,07 € HT.

Au 31 décembre 2008, ces 4.336 actions propres figuraient au bilan (soit 0,03 % du capital), pour une valeur de 3.834,92 euros.

I-6- Franchissements de seuils au cours de l'exercice :

Le 3 juillet 2008, TPGH a déclaré avoir franchi à la hausse, le 30 juin 2008, le seuil des 2/3 du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la Société.

Le 10 juillet 2008, le concert formé par Monsieur Gérard GUYODO, Madame Régine GUYODO, la Société EUROP INFOS SARL, la Société TEAM PARTNERS GROUP HOLDING et le FCPR WCP #1 ont déclaré avoir franchi à la baisse, le 14 juin 2008, les seuils des 2/3, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société. Ce franchissement résulte de la fin de l'action de concert entre ces personnes.

I-7- Etat récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes liées :

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF, vous trouverez ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, pour un montant supérieur à 5.000 euros.

Le 5 juin 2008, une personne physique liée à Monsieur Gérard GUYODO a procédé à la cession de 13.626 actions.

Le 18 juin 2008, TEAM PARTNERS GROUP HOLDING a procédé à la souscription de 7.692.307 actions à bons de souscription d'actions.

Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE a procédé au cours de l'exercice aux opérations sur les titres de la Société suivantes :

- le 18 juin 2008 : acquisition de 748.000 droits préférentiels de souscription
- le 18 juin 2008 : souscription de 104.500 actions à bons de souscription d'actions

Monsieur Grégoire de la HORIE a procédé au cours de l'exercice aux opérations sur les titres de la Société suivantes :

- le 26 juin 2008 : souscription de 38.462 actions à bons de souscription d'actions
- le 10 octobre 2008 : achat de 30.317 actions
- le 17 octobre 2008 : achat de 12.152 actions
- le 24 octobre 2008 : achat de 9.680 actions
- le 27 octobre 2008 : achat de 3.612 actions

I-8- Pactes d'actionnaire :

Aux termes d'un accord transactionnel en date du 13 juin 2008, le Pacte d'actionnaire intervenu le 29 mars 2007 entre Monsieur Gérard GUYODO, Madame Régine GUYODO, la Société TEAM PARTNERS GROUP HOLDING, la Société EUROP INFOS SARL et le FCPR WCP #1 a été résilié par anticipation.

Par acte en date du 14 novembre 2008, un pacte a été conclu entre TPGH, d'une part, et 5 Managers de la Société d'autre part, et destiné à organiser les rapports des signataires au sein de TEAM PARTNERS GROUP et notamment de prévoir les circonstances dans lesquelles les 5 Managers auront le droit ou l'obligation de céder à TPGH les 650.000 BSA émis à leur profit par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2008.



## **II- Organes d'Administration et de direction :**

### **II-1- Composition du Conseil d'administration :**

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société TEAM PARTNERS GROUP était composé de six Administrateurs, à savoir :

- Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE, également Président-Directeur général ;
- Monsieur Serge WEINBERG ;
- Monsieur Philippe KLOCANAS ;
- Monsieur Wandrille RACT-MADOUX ;
- Monsieur Marc SANGLE FERRIERE ;
- Monsieur Louis DREYFUS.

### **II-2- Fonctionnement du Conseil d'administration**

#### **Réunions du Conseil d'administration :**

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration s'est réuni 14 fois, au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'administration par lettre simple ou par envoi de courriel.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne ».

#### **Comités spécialisés :**

Pour favoriser l'exercice de ses différentes missions, le Conseil d'administration s'est doté de deux Comités spécialisés : un Comité de Rémunérations et un Comité d'Audit.

La mission, la composition et fonctionnement des comités spécialisés du conseil sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne ».

#### **Censeur :**

L'Assemblée Générale du 16 juin 2008 a nommé en qualité de Censeur, la Société IFE MEZZANINE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à PARIS (8<sup>ème</sup>), 41 avenue George V, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 419.935.952, pour une durée de six années, soit jusqu'en 2014, lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

La Société IFE MEZZANINE est représentée par Monsieur Dominique FOUQUOIRE.

La mission du Censeur est également décrite dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne ».

### II-3- Direction générale :

Le Conseil d'administration du 14 février 2008 a opté pour la réunion des fonctions de Président et de Directeur Général, et a nommé Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE en qualité de Président-Directeur Général de la Société.

Il remplace donc Messieurs Patrick PUY et Grégoire de la HORIE, respectivement Président et Directeur Général démissionnaires, lesquels avaient été nommés à titre intérimaire, en remplacement de Monsieur Gérard GUYODO.

Le Conseil d'administration du 14 février 2008 a également nommé Monsieur Grégoire de la HORIE en qualité de Directeur Général Délégué.

L'équipe de direction a été renforcée par la nomination de Monsieur Denis MARSAULT en qualité de Directeur Général Délégué, par le Conseil d'administration du 2 avril 2008.

### II-4- Liste des mandats détenus par les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez, en annexe, le tableau des mandats et fonctions détenus au cours de l'exercice écoulé par les membres du Conseil d'administration.

### II-5- Rémunérations perçues au cours de l'exercice par les mandataires sociaux :

#### II-5-1- Rémunération de Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE :

Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE a perçu une rémunération brute mensuelle et forfaitaire de 30.000 euros en qualité de Président de TPGH, du 14 février 2008, date de sa nomination, au 29 septembre 2008, date de sa démission.

Par ailleurs, la Société TPGH a pris en charge un loyer mensuel maximum de 1.000 euros TTC au titre de la location d'un véhicule.

Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE a perçu une rémunération strictement identique (mise à disposition du véhicule incluse) en qualité de Président-Directeur Général de la Société TEAM PARTNERS GROUP, du 29 septembre 2008 au 31 décembre 2008.

Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice au titre des mandats qu'il détenait dans les autres sociétés du Groupe.

#### II-5-2- Rémunération de Monsieur Grégoire de la HORIE :

Aux termes de son contrat de travail, Monsieur Grégoire de la HORIE a été rémunéré au cours de l'exercice de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 :

- une partie fixe annuelle de 160.000 euros (brut), payable en 12 mensualités égales ;
- une partie variable annuelle de 90.000 euros (brut), assise sur la réalisation d'objectifs du groupe déterminés annuellement par une lettre de rémunération qui lui sera présentée par son supérieur hiérarchique.

En outre, la Société a mis à sa disposition une voiture de fonction dont elle a pris en charge le loyer pour un montant mensuel maximum de 700 euros TTC.

Monsieur Grégoire de la HORIE n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice au titre des mandats qu'il détenait dans les autres sociétés du Groupe.

#### II-5-3- Rémunération de Monsieur Denis MARSAULT :

Aux termes de son contrat de travail, Monsieur Denis MARSAULT a été rémunéré au cours de l'exercice de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 :

- une partie fixe annuelle de 160.000 euros (brut), payable en 12 mensualités égales ;
- une partie variable annuelle de 90.000 euros (brut), assise sur la réalisation d'objectifs du groupe déterminés annuellement par une lettre de rémunération qui lui sera présentée par son supérieur hiérarchique, étant observé que la partie variable n'a été mise en application qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En outre, la Société a mis à sa disposition une voiture de fonction dont elle a pris en charge le loyer pour un montant mensuel maximum de 700 euros TTC.

Monsieur Denis MARSAULT n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice au titre des mandats qu'il détenait dans les autres sociétés du Groupe.

#### II-5-4- Cas des autres Administrateurs – jetons de présence :

Les autres Administrateurs n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice, tant au titre de leur mandat dans la Société TEAM PARTNERS GROUP qu'au titre des mandats qu'ils auraient détenus dans les autres sociétés du Groupe.

Toutefois, en février 2008, des jetons de présence ont été versés à Monsieur Gérard GUYODO, Administrateur, pour un montant brut de 30.000 euros, au titre de l'exercice 2007.

En janvier 2009, des jetons de présence ont été versés à Monsieur Marc SANGLE FERRIERE, Administrateur, pour un montant de 13.191,78 euros, au titre de l'exercice 2008.

### **III- Contrôle des Comptes :**

Le Commissariat aux Comptes de notre Société est assumée conjointement par :

#### **En qualité de Commissaires aux comptes titulaires :**

- la Compagnie E.E.C.C., dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/10 ;
- la Société GRANT THORNTON, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13 ;

#### **En qualité de Commissaires aux comptes suppléants :**

- La Société COFACOM, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/10 ;
- La Société IGEC, dont le mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/13.

### **IV- Activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice :**

#### **IV-1- Comptes sociaux :**

Les comptes sociaux de la Société TEAM PARTNERS GROUP font ressortir un bénéfice s'élevant à 450 K€, pour un chiffre d'affaires s'élevant à 8.685 K€

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Il est rappelé que la Société TEAM PARTNERS GROUP n'a pas d'activité opérationnelle.

Au 31 décembre 2008, la Société TEAM PARTNERS GROUP a clôturé avec des capitaux propres d'un montant de 63.578 K€, pour un capital social s'élevant à 15.873 K€.

Au 31 décembre 2008, le total du bilan de la Société se montait à 95.517 K€

<b>Comptes sociaux</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice 2008</b>	<b>Exercice 2007</b>
Chiffre d'affaires	8 685	11 212
Résultat d'Exploitation	(796)	(6 255)
Résultat Financier	536	(7 981)
Résultat Exceptionnel	(1 047)	(598)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>450</b>	<b>(14 056)</b>

#### IV-2- Comptes consolidés :

##### IV-2-1- Principes et méthodes de consolidation :

Conformément au Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe TEAM PARTNERS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

La seule méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, le Groupe exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble de ses filiales.

#### IV-2-2- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 se présente comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Pays</b>	<b>Pourcentage d'intérêts</b>	<b>Pourcentage de droit de vote</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
<b>Sociétés françaises</b>				
Team Partners Group	France	100	100	Mère
Team Partners	France	100	100	IG
Team Partners Interactive	France	100	100	IG
Team Partners CRM	France	100	100	IG
CGBI	France	100	100	IG
Datem Groupe	France	100	100	IG
Datem Solutions	France	100	100	IG
SCI Criquebeuf	France	100	100	IG
Diffusion 1	France	100	100	IG
DIP	France	100	100	IG
EDI	France	100	100	IG
SCI Fercourt	France	100	100	IG
Interconnexion	France	100	65.99	IG
Presse Informatique	France	100	100	IG
PMC	France	100	100	IG
Datem SAS	France	100	100	IG
<b>Sociétés étrangères</b>				
Team Partners Ingénierie Suisse	Suisse	100	100	IG
Team Partners Maroc	Maroc	100	100	IG
CGBI Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG
Datem Spain	Espagne	97	97	IG
Datem Benelux	Belgique	100	100	IG

#### observations :

La Société TEAM SOFTWARE ENGINEERING (Malaisie), détenue à 55%, n'est pas consolidée sur la période, car n'ayant plus d'activité depuis 2001.

#### IV-2-3- Activité et résultats 2008 :

<b>Comptes consolidés</b> (en millions d'euros)	<b>Exercice 2008</b>	<b>Exercice 2007</b>
Chiffre d'affaires et autres revenus	126,9	133,7
Résultat opérationnel courant	2,3	(1,7)
Charges de restructuration	- 6,7	- 2,3
Perte de valeur	- 0,7	- 15,2
Résultat opérationnel	(5,2)	(19,3)
Résultat financier	(2,5)	(2,5)
<b>Résultat net (Part du Groupe)</b>	<b>(6,4)</b>	<b>(21,7)</b>

Au 31 décembre 2008, le Chiffre d'affaires consolidé s'élève à 126.115 K€, contre 133.665 K€ au titre du précédent exercice.

#### Nette progression du Résultat opérationnel courant :

Le chiffre d'affaires de TEAM PARTNERS GROUP ressort en baisse de -5% par rapport à 2007, suite à un manque de recrutement sur les 3 premiers trimestres et une dégradation de l'environnement économique sur le dernier.

La rentabilité opérationnelle est en nette amélioration : le résultat opérationnel courant passe ainsi de -1.7 M€ en 2007 à + 2,3 M € en 2008. Cette performance résulte d'une meilleure maîtrise des coûts et des effets de la nouvelle organisation opérationnelle achevée fin décembre.

Le résultat opérationnel s'inscrit en perte de 5,2 M€ après la prise en compte de 6,7 M€ de coûts de restructuration.

La totalité de ces charges de restructuration (coûts effectués et provisions) estimée initialement à hauteur de 8,7 M€ sur les deux exercices 2007 et 2008 a été prise en compte à hauteur de 8,4 M€ (1,7 M€ sur 2007 et 6,7 M€ sur 2008).

L'EBITDA du groupe ressort à 5,6 M€ sur la période (résultat opérationnel courant hors impact des dotations nettes aux amortissements, provisions et actions gratuites).

#### IV-3- Activité et résultats des principales entités du Groupe au cours de l'exercice écoulé :

##### PRESSE INFORMATIQUE

Presse Informatique est le partenaire historique des éditeurs de presse pour la relation client multicanal : papier, téléphone, internet...

L'entreprise gère les deux tiers des abonnés de la presse. En 30 ans, elle a su acquérir une réputation, un savoir-faire unique et un personnel de qualité. Historiquement Presse Informatique faisait d'abord partie des Publications de la Vie Catholique, puis du groupe Le Monde.

Presse Informatique réalise pour la presse :

- 70% des services abonnements externalisés en France,
- La gestion de 700 titres et de 13,5 millions de clients actifs chaque mois.

Presse Informatique est également le partenaire historique de Canal +, qui lui a renouvelé sa confiance mi 2008.

Un nouveau Président : François DIEULESAINT a pris ses fonctions de Directeur Général de Presse Informatique début Septembre 2008. Il succède ainsi à Richard FRANÇAIS.

Restructuration opérationnelle : Un plan social a été mené chez Presse Informatique en 2008 portant sur le transfert de 50 personnes vers un autre site du groupe.

Effectif au 31.12.2008 : 444 personnes

#### Résultats 2008 :

- Chiffre d'affaires : 33,4 M€
- Résultat d'exploitation : - 1,8 M€
- Résultat exceptionnel : - 1,9 M€
- Résultat net : - 4,4 M€

#### EDI :

EDI est une société de services en informatique basée à Chantilly, qui a une position de leader incontournable sur le secteur du caritatif.

Les services proposés aux clients sont :

- Le fulfilment (Traitement de la réception des coupons d'abonnement, mise à jour de la base de données client à partir de courriers papiers, de mails, d'appels téléphoniques)
- Le call center : la prise d'appels téléphoniques.
- Le traitement informatique de l'adresse,

EDI se développe également dans la vente à distance, les marchés de la fidélisation de la banque et l'assurance.

Effectif au 31.12.2008 : 75 personnes

#### Résultats 2008 :

- Chiffre d'affaires : 12 M€
- Résultat d'exploitation : 0,8 M€
- Résultat net : 0,5 M€



## DIFFUSION N°1

Créée en 1990, Diffusion 1 (D1) est une société basée à Criquebeuf, près de Rouen, dont les métiers sont :

- La logistique et le stockage pour les clients proposant de la VPC (gestion de commandes, stockage, colisage, expédition de colis..)
- Le traitement informatique (personnalisation des caractéristiques d'impression, normalisation des adresses postales) et l'édition (l'impression en masse de mailings (campagnes de relances d'abonnements des éditeurs, les campagnes marketing de rentrée...))
- La mise sous pli et le routage : la mise sous pli s'effectue aussi bien par enveloppe que sous film.
- Le fulfilment et l'expédition des colis : enregistrement informatique de coupons de dons réceptionnés, colisage, expédition des paquets, reconditionnement des retours

Effectif au 31.12.2008 : 104 personnes

### Résultats 2008 :

- Chiffre d'affaires : 9,9 M€
- Résultat d'exploitation : 0,7 M€
- Résultat net : 0,5 M€

## DIP

Créée en 1982, DIP (Développement Informatique Presse) est une société basée à Paris (19<sup>ème</sup>), dont le métier est d'accompagner la relation client des éditeurs de presse, des fédérations et associations.

Effectif au 31.12.2008 : 70 personnes

### Résultats 2008 :

- Chiffre d'affaires : 5,9 M€
- Résultat d'exploitation : 0,7 M€
- Résultat net : 0,5 M€

## TEAM PARTNERS

Les prestations réalisées sont des prestations d'expertise informatique regroupant deux grandes activités :

- ingénierie logiciel qui couvre les activités de conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, direction de projets, conception et développement de logiciels informatiques, d'assistance à la recette.
- management des infrastructures systèmes et réseaux qui couvre les activités du support utilisateur, pilotage d'exploitation, administration systèmes et réseaux, définition d'architectures.

Ces prestations peuvent s'effectuer chez nos clients (assistance technique ou projet au forfait ou en infogérance) ou sur nos sites de production. Nous intervenons sur tout le territoire français et en Suisse.

Effectif au 31.12.2008 : 606 personnes

### Résultats 2008 :

- Chiffre d'affaires : 58 M€
- Résultat d'exploitation : 1,4 M€
- Résultat net : - 0,4 M€

### CGBI

CGBI intervient dans le même domaine d'activité que TEAM PARTNERS à savoir :

- ingénierie logiciel qui couvre les activités de conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, direction de projets, conception et développement de logiciels informatiques, d'assistance à la recette.
- management des infrastructures systèmes et réseaux qui couvre les activités du support utilisateur, pilotage d'exploitation, administration systèmes et réseaux, définition d'architectures.

Le personnel de CGBI intervient principalement en sous-traitance de TEAM PARTNERS.

Effectif au 31.12.2008 : 179 personnes

### Résultats 2008 :

- Chiffre d'affaires : 11,8 M€
- Résultat d'exploitation : - 0,3 M€
- Résultat net : - 1,3 M€

### DATEM SOLUTIONS

DATEM SOLUTIONS est la société de services informatiques des entités DATEM (Presse Informatique, EDI, DIP..). Elle a également une activité commerciale auprès de la presse quotidienne régionale.

DATEM SOLUTIONS développe, maintient, et commercialise les progiciels conçus par ses ingénieurs.

DATEM SOLUTIONS réalise également des outils décisionnels de segmentation marketing, et de pilotage comme la base comportementale décisionnelle du groupe Le Monde.

DATEM SOLUTIONS a fait l'objet d'un plan social en 2008.

Effectif au 31.12.2008 : 104 personnes

### Résultats 2008 :

- Chiffre d'affaires : 13,4 M€
- Résultat d'exploitation : - 1 M€
- Résultat exceptionnel : - 2,1 M€
- Résultat net : - 3,2 M€

Sur la base des éléments du contrôle de gestion, le Chiffre d'affaires et le Résultat opérationnel des principales filiales au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 sont les suivants :

TPG Filiales	31-déc-08		31-déc-07	
	Production (interco inclus)	Résultat opérationnel	Production (interco inclus)	Résultat opérationnel
TeamPartners/CGBI	62,2	1,1	69,7	2,2
Presse Informatique	33,4	-1,8	34,1	-5,8
EDI	12	0,8	12,5	0,4
Diffusion no1	9,9	0,7	12,2	0,9
Développement Informatique Presse	5,9	0,7	4,8	0,4
Presse Marketing Communication	3,6	0,4	4,1	0,3
Datem Solutions	13,3	-1	15,8	-0,1

Ventilation du Chiffre d'affaires et autres revenus, par zone géographique :

(en millions d'euros)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
France	122	129,7	72,6
Etranger	4,9	4	2,7
<b>TOTAL</b>	<b>126,9</b>	<b>133,7</b>	<b>75,3</b>

#### IV-5- Restructurations :

L'année 2008 a été une année de transition qui a permis de mettre en place les mesures de restructuration rendues nécessaires pour mener à bien le redressement du Groupe TEAM PARTNERS.

#### IV-5-1- Restructuration opérationnelle :

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe TEAM PARTNERS a mis en œuvre le plan de redressement annoncé en décembre 2007 par l'équipe de direction intérimaire constituée de Messieurs Patrick PUY et Grégoire de la HORIE. Le nouveau management a poursuivi la mise en place de ce plan.

Ont été réalisés au cours de l'exercice 2008 :

- la mise en place d'un organigramme opérationnel renforçant l'orientation commerciale des équipes ;
- la refonte de l'informatique interne du sous-groupe DATEM, qui a touché la société DATEM SOLUTIONS et pour laquelle un PSE a été mis en place.
- la réorganisation de plusieurs plateformes de production avec :
  - la fermeture du site de la Société INTERCONNEXION à Toulouse et son transfert vers le site principal de PRESSE INFORMATIQUE à Caumont (60) ;
  - la réduction systématique du nombre d'intérimaires ;
  - des investissements dans l'amélioration des processus de production.

Un plan social d'accompagnement au transfert de personnel de la société Presse Informatique (50 personnes) est en cours de réalisation au 31 décembre 2008.

Au cours de l'année, le Groupe TEAM PARTNERS GROUP a identifié 4 *Business Units*, lui permettant de décliner de manière plus structurée son offre de services informatiques :

- La gestion de la relation client (CRM) ;
- Les services à la presse et aux associations ;
- L'expertise informatique ;
- Le conseil en technologies ;

#### IV-5-2- Situation financière du groupe

1) Etalement des dettes sociales et fiscales :

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe TEAM PARTNERS a continué de faire face aux règlements des difficultés nées antérieurement dans les sociétés ci-après :

- TEAM PARTNERS et TEAM PARTNERS GROUP, qui ont bénéficié d'un accord de la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) leur permettant d'étaler leurs dettes fiscales et sociales contractées en 2003, et qui est arrivé à échéance en 2008 ;
- CGBI, qui bénéficie d'un Plan de continuation ordonné en 2003 et qui arrivera à échéance en 2013.

Par ailleurs, une problématique de trésorerie est apparue au niveau du groupe en relation avec les difficultés de règlement des échéances sociales et fiscales consécutives au rapprochement avec le groupe DATEM (acquis début décembre 2006). Afin d'y faire face, un accord d'étalement de 12,8 M€ de dettes au nominal a été conclu en avril 2008 avec la CCSF. Cet accord a été conclu sous la supervision du CIRI.

Compte tenu des prévisions de trésorerie très tendues à cause de la conjoncture économique de fin 2008, un nouvel accord relatif au plan précédent a été obtenu auprès de la CCSF au mois de décembre 2008, permettant d'alléger les échéances 2009. Cet accord prévoit de reporter 6 échéances en fin de plan (fin 2010) afin de diviser par 2 la charge de remboursement prévue sur 2009.

#### Augmentation de capital :

Au cours du mois de juin 2008, la Société TEAM PARTNERS GROUP a procédé avec succès à une augmentation de capital d'un montant de 11,3 M€, démontrant la confiance que lui conservent ses actionnaires (voir infra).

#### Rééchelonnement de la dette bancaire :

Enfin, en septembre 2008, la Société TEAM PARTNERS GROUP a finalisé un accord avec son pool bancaire qui lui a accordé un moratoire sur sa dette de 10 M€. Cet accord a notamment permis d'assouplir le régime de l'amortissement de l'emprunt.

En conclusion, le Groupe TEAM PARTNERS a réussi sa restructuration financière, ce qui lui donne les moyens de sa pérennité.

#### IV-6- Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé :

##### Changement de Direction :

Le Conseil d'administration du 14 février 2008 :

- a pris acte de la démission de Monsieur Patrick PUY de son mandat d'Administrateur et de Président ;
- a pris acte de la démission de Monsieur Grégoire de la HORIE de son mandat de Directeur Général ;
- a décidé de coopter Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de nouvel Administrateur ;
- a décidé de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- a nommé Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de P-DG de la Société ;
- a nommé Monsieur Grégoire de la HORIE en qualité de Directeur Général Délégué de la Société.

Le Conseil d'administration du 2 avril 2008 a décidé de nommer Monsieur Denis MARSAULT en qualité de Directeur Général Délégué de la Société.

L'Assemblée Générale du 4 avril 2008 a décidé de nommer Monsieur Christian MANIVEL en qualité de nouvel Administrateur de la Société.

Le Conseil d'administration du 26 mai 2008 a pris acte de la démission de Monsieur Henri GAGNAIRE de son mandat d'Administrateur, et a décidé de coopter Monsieur Wandrille RACT-MADOUX en qualité de nouvel Administrateur de la Société.

Le Conseil d'administration du 14 juin 2008 :

- a pris acte de la démission de Monsieur Gérard GUYODO de son mandat d'Administrateur ;
- a pris acte de la démission de Monsieur Christian MANIVEL de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée Générale du 21 novembre 2008 a décidé de nommer Monsieur Louis DREYFUS en qualité de nouvel Administrateur de la Société ;

##### Augmentation de capital :

L'Assemblée Générale du 4 avril 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une réduction de capital non motivée par les pertes.

Le Conseil d'administration du 28 avril 2008 a décidé de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

L'Assemblée Générale du 16 juin 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital.

Le Conseil d'administration du 18 juin 2008 a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du DPS, d'un montant de 12.992.410,60 euros, par émission de 9.994.162 ABSA.

Le Président-Directeur Général, faisant usage de la subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 26 mai 2008, a décidé le 30 mai 2008, d'augmenter le capital d'un montant de 9.994.162 euros, par émission de 9.994.162 ABSA d'une valeur nominale de 1 euro chacune, émises au prix de souscription de 1,30 euros.

Il a, le 30 juin 2008, réduit l'augmentation de capital au montant des ABSA souscrites, soit 8.719.770 ABSA, représentant une augmentation de capital de 8.719.770 euros.

#### Autres opérations sur le capital :

Le Conseil d'administration du 31 octobre 2008 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 35.600 actions au profit de salariés de la Société et des sociétés liées.

L'Assemblée Générale du 21 novembre 2008 a décidé :

- de mettre en place un programme de rachat d'actions destiné, notamment, à assurer l'animation du marché au moyen d'un contrat de liquidité et à couvrir l'exécution des plans d'actions gratuites ;
- d'émettre 650.000 BSA réservés au Managers de la Sociétés.

#### Autres évènements significatifs :

En juin 2008, un protocole transactionnel a été signé avec le « Groupe GUYODO » (constitué essentiellement de la Société EUROP INFOS et de Monsieur et Madame GUYODO), mettant fin aux instances en cours.

### **VI- Evolution prévisible et perspectives pour l'exerce 2009 :**

L'environnement constaté sur les premiers mois 2009 offre peu de visibilité. Toutefois, la proportion importante du chiffre d'affaires relative à des prestations récurrentes (environ 60 % du chiffre d'affaires consolidé) assure au groupe une résistance face à la conjoncture.

La marge opérationnelle et la rentabilité opérationnelle restent les priorités du management pour 2009 autour de l'optimisation des structures industrielles et commerciales.

#### Evènements postérieurs à la clôture :

Le mandat de Monsieur Grégoire de la HORIE, nommé en qualité de Directeur Général Délégué de la Société TEAM PARTNERS GROUP par le Conseil d'administration du 14 février 2008, pour une durée d'un an, a pris fin le 14 février 2009.

Par la suite, Monsieur Grégoire de la HORIE a quitté le Groupe en avril 2009, pour divergence de vue.

### **VII- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :**

Il est proposé d'imputer le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui s'élève à 450.500,58 €, en intégralité au poste « Report à nouveau débiteur », lequel présenterait un solde débiteur s'élevant à 13.018.910,12 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucun versement de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Aucune distribution de dividende n'est envisagée au titre de cet exercice.

### **VIII- Dépenses non déductibles fiscalement :**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses ou amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles du résultat fiscal.

Aucun frais généraux excessifs allant à l'encontre des intérêts de la Société n'a été engagé au cours de l'exercice écoulé.

### **IX- Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce :**

#### **IX-1- Conventions conclues au cours de l'exercice 2008 :**

Le Conseil d'administration du 10 mars 2008 a autorisé la Société TEAM PARTNERS GROUP à conclure une convention de compte courant avec la Société TEAM PARTNERS GROUP HOLDING, portant sur une avance d'un montant maximum de 10 M€, rémunérée autaux EONIA + 125 points.

Le Conseil d'administration du 2 avril 2008 a autorisé la Société TEAM PARTNERS GROUP à signer un contrat de travail Monsieur Grégoire de la HORIE, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.

Le Conseil d'administration du 2 avril 2008 a autorisé la Société TEAM PARTNERS GROUP à signer un contrat d'assistance en conseil et en management ALTERNATIVES IT, dont le Gérant est Monsieur Denis MARSAULT, pour une durée maximum de 9 mois, moyennant une rémunération de 22.000 euros HT par mois, à laquelle viendrait s'ajouter un honoraire de 120.000 euros HT lié à l'atteinte d'objectifs.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2008 a autorisé la Société TEAM PARTNERS GROUP à signer un contrat de travail Monsieur Denis MARSAULT, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 (1<sup>er</sup> janvier 2009 pour la partie variable).

#### **IX-2- Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie en 2008 :**

#### **Cautions données :**

La Société TEAM PARTNERS GROUP s'est portée caution solidaire en faveur de la SEMPAT BLAISOISE, pour toute somme due en raison d'un bail contracté par la Société TEAM PARTNERS ISM, à concurrence de 152.449 €.

#### **Avances de trésorerie non rémunérées :**

La Société TEAM PARTNERS GROUP a consenti à la Société TEAM PARTNERS MAROC des avances de trésorerie non rémunérées, dont le montant au 31 décembre 2008 s'élève à 31.663 €.

La Société TEAM PARTNERS GROUP a consenti à la Société à la Société TEAM SOFTWARE ENGINEERING (Malaise) des avances de trésorerie non rémunérées, dont le montant au 31 décembre 2008 s'élève à 189.588 €.

#### **Conventions intra-groupe :**

Le Conseil d'administration du 8 mars 2006 a autorisé la Société TEAM PARTNERS GROUP à conclure

avec la Société TEAM PARTNERS une convention visant à remonter les activités e-CRM de la Société TEAM PARTNERS vers la Société TEAM PARTNERS GROUP, aux fins d'obtention de la qualification OSEO-ANVAR.

La Société TEAM PARTNERS GROUP a conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2006 une convention de trésorerie avec des Sociétés du Groupe, aux termes de laquelle les opérations de trésorerie sont centralisées par TEAM PARTNERS GROUP, moyennant une rémunération des avances au taux EURIBOR – 3 mois.

#### Partenariat administratif, conventions de refacturation et de trésorerie :

Le Conseil d'administration du 28 février 2007 a autorisé la Société TEAM PARTNERS GROUP :

- à renouveler pour une durée indéterminée le contrat de partenariat administratif et commercial conclu le 29 décembre 2005 avec TEAM PARTNERS et CGBI ;
- à conclure une convention de refacturation entre TEAM PARTNERS GROUP et DATEM GROUPE ;
- à conclure une convention de refacturation entre TEAM PARTNERS GROUP, DATEM GROUPE et TEAM PARTNERS GROUP HOLDING ;
- à étendre la convention de trésorerie du 1<sup>er</sup> décembre 2006 à TEAM PARTNERS GROUP HOLDING.

#### Conventions de mise à disposition de locaux :

L'Assemblée générale du 16 juin 2008 a ratifié les conventions de mise à disposition à titre gratuit consenties par TEAM PARTNERS GROUP au profit de TEAM PARTNERS, TEAM PARTNERS INTERACTIVE et TEAM PARTNERS CRM, les autorisant à installer leur siège social dans les locaux sis 116-118 rue Jules Guesde à Levallois-Perret, à compter du 1<sup>er</sup> août 2007 pour la durée du bail restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2016.

#### Contrat ALVAREZ & MARSAL :

L'Assemblée générale du 16 juin 2008 a ratifié les avenants 1, 2 et 3 du contrat d'assistance en management intervenu entre la Société TEAM PARTNERS et la Société ALVAREZ & MARSAL FRANCE SCS, aux termes desquels :

- ALVAREZ & MARSAL a détaché au sein de la Société TEAM PARTNERS GROUP Monsieur Thierry MORACCHINI en qualité de comptable, à temps partiel, et Mademoiselle Siham SLAOUI en qualité de trésorier, à temps plein, à compter du 19 novembre 2007, pour une durée indéterminée (Avenant N° 1) ;
- ils ont pris acte du passage à temps plein de Monsieur Thierry MORACCHINI, et ce à compter du 24 décembre 2007 (Avenant N° 2) ;
- ils ont étendu le champ d'application du contrat d'assistance en management susmentionné en détachant au sein de la Société TEAM PARTNERS GROUP Monsieur Hervé PAGAZANI, en qualité de contrôleur de gestion pour une durée de 3 mois commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (Avenant N° 3).



## **X- Filiales et participations au 31 décembre 2008 :**

Au 31 décembre 2008, la Société TEAM PARTNERS GROUP contrôlait, directement et/ou indirectement, les sociétés suivantes :

• TEAM PARTNERS	(Siren 379.142.086 RCS Nanterre)	à 99,99 %
• TEAM PARTNERS INTERACTIVE	(Siren 379.015.340 RCS Nanterre)	à 99,99 %
• CGBI	(Siren 329.490.593 RCS Nanterre)	à 99,98 %
• TEAM PARTNERS CRM	(Siren 495.367.112 RCS Nanterre)	à 100 %
• DATEM GROUPE	(Siren 451.577.530 RCS Nanterre)	à 100 %
• DATEM	(Siren 527.020.507 RCS Paris)	à 100 %
• DIFFUSION N°1	(Siren 378.889.950 RCS Evreux)	à 100 %
• DATEM SOLUTIONS	(Siren 380.453.506 RCS Senlis)	à 100 %
• DIP	(Siren 323.721.316 RCS Paris)	à 100 %
• EDI	(Siren 442.291.753 RCS Paris)	à 100 %
• INTERCONNEXION	(Siren 352.607.212 RCS Beauvais)	à 65,98 %
• Le GIE INTERDATEM	(Siren 488.148.073 RCS Senlis)	à 100 %
• PRESSE MARKETING ET COMMUNICATION	(Siren 378.085.344 RCS Senlis)	à 100 %
• PRESSE INFORMATIQUE	(Siren 479.015.026 RCS Paris)	à 100 %
• CRIQUEBEUF	(Siren 479.013.070 RCS Paris)	à 100 %
• SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FERCOURT	(Siren 340.255.249 RCS Paris)	à 100 %
• DATEM SPAIN		à 97 %
• DATEM BENELUX		à 100 %
• TEAM PARTNERS INTGENIERIE SUISSE		à 100 %
• TEAM PARTNERS MAROC		à 100%
• TEAM SOFTWARE INGENEERING (Malaisie) sans activité		à 55%

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, notre Société n'a pris aucune participation dans le capital d'une autre société.

Le tableau des filiales et participations est annexé au Bilan.

## **XI- Ressources Humaines :**

### XI-1- Effectif salarié :

L'effectif salarié du Groupe (TPG + DATEM) était de 1 688 personnes au 31 décembre 2008 L'effectif moyen sur l'exercice était de 1 735 personnes, contre 1 852 au 31 décembre 2007.

	Au 31.12.08		31.12.07***		31.12.06	
	TOTAL					
Répartition par profil	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Réalisation	1 351	80.0%	1 439	76,5%	1131	61.40%
Conception Etudes	140	8.3%	127	6,8%	434	23.6%
Conseil	33	1.9%	62	3,3%	75	4.10%
Administratifs et commerciaux	164	9.8%	253	13,5%	122	11.00%
Total	1 688	100,00 %	1 881	100,00%	1022	100%

	Au 31.12.08		31.12.07		31.12.06	
<b>TOTAL</b>						
Répartition par fonction	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Productifs	1524	90,28%	1 628	86,55%	1640	89.03%
Commerciaux	19	1.12%	104	5,53%	122	6.62%
Administratifs	145	8.60%	149	7,92%	73	7.14%
Total	1688	100,00%	1881	100,00%	1842	100%

	Au 31.12.08		31.12.07		31.12.06	
<b>TOTAL</b>						
Répartition par entre les CDI, les intervenants Externes et autres contrats :	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Contrat a durée Indéterminée	1657	NC	1 840	79,24%	1795	74.82%
Autres	31	NC	41	1,77%	47	1.96%
Intervenants externes	NC	NC	441	18,99%	557	23.22%
Total	NC	NC	2 322	100,00%	2399	100%

(\*\*\*) en 2007, des employés autrefois répartis dans la catégorie « conseil étude » ont été reclassés dans la partie « réalisation » compte tenu de la réalité des missions obtenues en 2007

L'effectif se compose d'une population multiple : profils juniors, confirmés et experts. Cette diversité, encouragée par la politique de Ressources Humaines de TEAM PARTNERS GROUP, est une force qui permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des clients et favorise l'évolution des collaborateurs et le partage d'expérience.

Au 31 décembre 2008, le Groupe employait 359 sous-traitants, travailleurs indépendants ou intérimaires.

Le recours à la sous-traitance est principalement motivé par la recherche de profils techniques très pointus dont le Groupe ne dispose pas ou par des nécessités d'adaptation à des surcroûts temporaires d'activité.

#### XI-2- Effectif moyen Groupe :

- 2002 969 personnes
- 2003 847 personnes
- 2004 770 personnes
- 2005\* 770 personnes
- 2006 1.038 personnes
- 2007\*\* 1.852 personnes
- 2008 1.901 personnes

\* inclus CGBI

\*\* inclus DATEM

### XI-3- Formation :

L'évolution des collaborateurs est soutenue par des actions de formation et de promotion interne et ponctuée d'entretiens d'évaluation, d'un suivi régulier en mission. La cartographie des compétences mise à jour régulièrement, est un élément majeur de cette démarche.

En 2008, 29.992 heures de formation ont été dispensées aux collaborateurs du Groupe.

### XI-4- Intéressement du personnel :

#### TEAM PARTNERS GROUP :

Un accord de participation a été mis en place en date du 24 juin 1999. Il concernait les sociétés suivantes :

- TEAM PARTNERS GROUP
- TEAM PARTNERS (anciennement dénommée TEAM PARTNERS INGENIERIE)
- TEAM PARTNERS INTERACTIVE
- TEAM PARTNERS ISM (absorbée par TEAM PARTNERS au 1er janvier 2005)
- TEAM PARTNERS REGIONS (absorbée par TEAM PARTNERS au 1<sup>er</sup> janvier 2005)
- TEAM PARTNERS MEDITERRANEE (absorbée par TEAM PARTNERS REGIONS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, elle-même absorbée par TEAM PARTNERS au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

Aucune somme n'a été affectée au personnel au cours des cinq derniers exercices.

### FILIALES DE DATEM

- Participation 2005 versée en 2006 : 80 066 euros
- Participation 2006 versée en 2007 : 144 266 euros
- Participation 2007 versée en 2008 : 155.324 euros

### XI-5- Embauches, licenciements, masse salariale, heures supplémentaires :

Au cours de l'exercice, les embauches se sont réparties comme suit :

- CDD : 27
- CDI : 202
- Contrat de qualification : 1
- Stage : 4

Au cours de l'exercice, les licenciements se sont répartis comme suit :

- Cause réelle et sérieuse : 10
- Faute grave : 52
- Inaptitude : 4
- Cause économique : 43

Au cours de l'exercice, la masse salariale s'est élevée à la somme de 54.184 K€.

Au cours de l'exercice, le nombre des heures supplémentaires s'est élevée à 16.674.

## **XII- Actionnariat salarié :**

Nous vous indiquons que les salariés de la Société TEAM PARTNERS GROUP, et ceux des sociétés qui lui sont liées, ne détiennent aucune action de la Société au regard des conditions définies par l'article L 225-102 du Code de commerce.

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L 225-129-6, alinéa 2, du Code de commerce, tous les 3 ans, une Assemblée Générale est convoquée sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dès lors que le rapport présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle indique que les salariés détiennent, à l'issue de l'exercice écoulé, moins de 3 % du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale du 16 juin 2008 ayant statué sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés, il conviendra de convoquer une nouvelle Assemblée en ce sens le 31 décembre 2011 au plus tard.

## **XIII- Activité de la Société en matière de recherche et développement :**

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que compte tenu de son activité, le Groupe TEAM PARTNERS, au travers de sa filiales DATEM, investit dans le développement de logiciels afin d'améliorer les services « Relations Clients ».

## **XIV- Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée :**

### Risque de taux d'intérêt

- Actifs financiers soumis à un éventuel risque de taux : non significatif
- Passifs financiers soumis à un éventuel risque de taux : les emprunts bancaires souscrits par le Groupe le sont essentiellement à taux variable (Euribor).

### Risques liés à l'environnement

Dans le cadre du projet de cession des locaux sis à CRIQUEBEUF-SUR-SEINE et utilisés par la Société DIFFUSION N° 1, une pollution des sols a été découverte. Un audit environnemental engagé en fin d'année 2007 indique que la situation ne présente pas de risques significatifs de nature à engager la santé du personnel ni à compromettre la poursuite de l'activité.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

La politique et les systèmes mis en place pour prévenir et gérer les risques sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction et sur le contrôle interne ».

#### **XV- Contrôle interne :**

TEAM PARTNERS GROUP met en œuvre un système de contrôle interne visant à la prévention et à la maîtrise des risques, en particulier :

- risques de fraude,
- risques client (risque d'impayé ou de défaut du client),
- risque de rupture de la liquidité financière,
- risques liés à la conduite de projets,
- risques environnementaux,

et garantissant la sincérité, fiabilité des informations comptables, financières et de gestion destinées aux organes de direction et communiquées aux actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a établi un rapport rendant compte notamment des procédures de contrôle interne mises en place par la Société, lequel se trouve annexé au présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### **P.J.**

- Tableau des cinq derniers exercices ;
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- Tableau des délégations en cours accordées au Conseil pour augmenter le capital.

## TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2004	2005	2006	2007		2008	
				actions regroupées <sup>1</sup>	actions non regroupées <sup>2</sup>	actions regroupées <sup>3</sup>	actions non regroupées <sup>4</sup>
<b>Capital en fin d'exercice</b>				35 768 580		15 873 486	
Capital social	12 133 678	10 616 969	30 314 037				
Nombre d'actions	12 133 678	21 233 937	60 628 075	7 146 596	71 200	15 868 913	45 730
<b>Opérations et résultats</b>							
Chiffre d'Affaires H.T.	6 694 196	7 472 053	12 055 498	11 212 069		8 684 764	
Résultat avant impôt, participation, dot. amort. et prov.	-757 281	-334 886	121 890	59 867		-844 654	
Impôt sur les bénéfices	44 394	0	60 000	-778 457		-1 756 964	
Participation des salariés	0	0	0	0		0	
Résultat après impôts, participation, dot. amort. et prov.	529 219	-295 602	98 573	-14 055 196		450 501	
Résultat distribué	0	0	0	0		0	
<b>Résultat dilué</b>							
Résultat après impôt et participation mais avant dot. amort. et prov.	-0,07	-0,01	0,0105	0,1172		0,0491	
Résultat après impôt, participation, dot.amort. et prov.	0,04	-0,01	0,0016	-1,9647		0,0284	
<b>Personnel</b>							
Effectif moyen	34	41	34	32		47	
Masse salariale	1 402 925	2 058 816	1 415 783	1 171 058		2 184 746	
Versement au titre du social	662 238	974 642	651 596	529 271		1 020 793	

### Légende

<sup>1</sup> - 5€ de valeur nominale

<sup>2</sup> - 0,50€ de valeur nominale

<sup>3</sup> - 1€ de valeur nominale

<sup>4</sup> - 0,10€ de valeur nominale

## **TEAM PARTNERS GROUP**

Société anonyme au capital de 15.873.486 euros

Siège social : 116/118, rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS-PERRET.

SIREN 377.640.826 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de**  
**direction**  
**et sur le contrôle interne**

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- d'une part, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux des organes d'administration et de direction ;
- d'une part, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

## **GOVERNANCE D'ENTREPRISE**

### Préambule :

En matière de Code de Gouvernement d'Entreprise, TEAM PARTNERS GROUP a choisi de se référer au Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008, disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le « Code de référence ».

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code méritent un commentaire :

- En matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration :

Aux termes du Code de référence, sont considérés comme étant indépendants les Administrateurs qui n'entretiennent « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe, ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement ». L'application de cette définition à TEAM PARTNERS GROUP tient compte de l'existence d'un Actionnaire de référence et d'un Conseil d'administration composé pour moitié de membres qui lui sont liés. Par ailleurs, deux Administrateurs remplissent les conditions ainsi requises pour être qualifiés d'Administrateurs indépendants : Monsieur Marc SANGLE FERRIERE et Monsieur Louis DREYFUS.

- En matière de durée des mandats des membres du Conseil :

Pour des raisons historiques, la durée du mandat des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre (comme le recommande le Code de référence). Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'Assemblée une modification statutaire à cet égard. En outre, la Société se conformera aux préconisations du Code de référence en matière d'échelonnement des renouvellements des mandats au fur et à mesure de leurs échéances.

### **I- Le Conseil d'administration :**

La Société TEAM PARTNERS GROUP est administrée par un Conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société (enjeux stratégiques, conditions et perspectives de l'activité à court et moyen terme, organisation etc.) et règle par ses délibérations les affaires la concernant, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires.

Il procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns.



Parmi ses attributions, le Conseil d'administration a en charge, notamment,

- le choix du mode de direction de la Société ;
- la désignation, la révocation, ainsi que la rémunération de son Président ;
- la désignation, la révocation, ainsi que la rémunération du Directeur Général, d'un ou plusieurs Directeurs généraux Délégués ;
- la convocation des Assemblées d'actionnaires ;
- l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés.

Le Président est élu parmi les membres du Conseil. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### **I-1- Composition du Conseil d'administration**

Au 31 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société TEAM PARTNERS GROUP était composé de six Administrateurs, à savoir :

- Monsieur mohamed BOUIGHAMEDANE, également Président-Directeur général ;
- Monsieur Serge WEINBERG ;
- Monsieur Philippe KLOCANAS ;
- Monsieur Wandrille RACT-MADOUX ;
- Monsieur Marc SANGLE FERRIERE ;
- Monsieur Louis DREYFUS.

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six années. Ils sont propriétaires d'une action au moins.

La liste des mandats et fonctions détenus au cours de l'exercice 2008 par les administrateurs figure dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008.

## **I-2- Fonctionnement du Conseil d'administration :**

### **Réunions et délibérations du Conseil d'administration :**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Dès lors que le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des Administrateurs peut demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration s'est réuni 14 fois, au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'administration par lettre simple ou par envoi de courriel.

Les principaux points abordés à l'occasion de ces réunions figurent dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008.

### **Information et devoir de discrétion des Administrateurs :**

Avant chaque Conseil, chacun des Administrateur reçoit tous documents dont l'examen est nécessaire à une prise de décision en connaissance de cause et éclairée. Ces documents sont, dans la mesure du possible, joints à la convocation ou transmis dans les meilleurs délais.

Les administrateurs sont tenus de conserver confidentiel le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses comités, ainsi que les informations qui y sont présentées.

### **Présidence du Conseil d'administration :**

Les Administrateurs désignent parmi leurs membres un Président, personne physique, en charge de l'organisation et de la direction des travaux du Conseil, dont il doit rendre compte à l'Assemblée des actionnaires. Le Président doit également veiller au bon fonctionnement des organes de la Société.

Lors de sa séance du 14 février 2008, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Mohamed BOUIGHAMEDANE en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Patrick PUY, démissionnaire, et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur.

## **I-3- Comités spécialisés du Conseil d'administration :**

Afin de favoriser l'exercice de ses différentes missions, le Conseil d'administration s'est doté de deux Comités spécialisés :

- un Comité de rémunération, créé par le Conseil lors de sa réunion du 9 mars 2006 ;
- un Comité d'audit, créé par le Conseil lors de sa réunion du 10 janvier 2007.

### Comité de rémunération :

Le Comité de rémunération est composé de trois personnes :

- Monsieur Philippe KLOCANAS, Administrateur, lequel occupe également les fonctions de Président,
- Monsieur Marc SANGLE-FERRIERE, Administrateur indépendant,
- Monsieur Grégoire de la HORIE.

Le Comité de rémunération a pour mission :

- de proposer au Conseil d'administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux de la Société et aux cadres dirigeants du Groupe ;
- d'examiner le ou les plans d'attributions d'options ou de souscription d'achats d'actions de la Société ;
- d'examiner le ou les plans d'attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la Société.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité de rémunération s'est réuni cinq fois : le 14 février 2008, le 2 avril 2008, les 8-13 octobre 2008 et le 18 novembre 2008.

### Comité d'audit :

Le Comité d'audit est composé de deux personnes :

- Monsieur Philippe KLOCANAS, Administrateur, lequel occupe également les fonctions de Président,
- Monsieur Wandrille RACT-MADOUX, Administrateur

Le Comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la Société avant qu'ils soient soumis au Conseil d'administration ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- d'examiner la nature et la portée des engagements hors bilan significatifs ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et vérifier leur bon fonctionnement ;
- de piloter la procédure de sélection ou de renouvellement des Commissaires aux Comptes, former un avis sur le montant des honoraires sollicités pour les missions de contrôle légal, et d'une manière générale veiller au respect des régies garantissant l'indépendance de ces derniers ;
- de formuler toutes recommandations au Conseil d'administration dans les domaines décrits ci-dessus.

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'audit s'est réuni deux fois : 25 mars 2008 et le 26 septembre 2008.

#### **I-4- Censeur :**

L'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire peut procéder à la nomination de Censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, avec pour mission de veiller à la stricte application des statuts, des lois et des règlements.

Les Censeurs exercent auprès de la Société une mission générale et permanente de conseil et de surveillance. Ils ne peuvent toutefois, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion de la Société ni, généralement, se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration et bénéficient d'un droit d'information dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les Administrateurs. Ils prennent part aux délibérations avec une voix consultative, mais leurs voix ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée Générale du 16 juin 2008 a nommé en qualité de Censeur, la Société IFE MEZZANINE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à PARIS (8<sup>ème</sup>), 41 avenue George V, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 419.935.952. pour une durée de six années, soit jusqu'en 2014, lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

La Société IFE MEZZANINE est représentée par Monsieur Dominique FOUQUOIRE.

#### **II- La Direction générale :**

Le Conseil d'administration a en charge le choix du mode de direction de la Société. Il peut opter pour le cumul ou la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Dans sa séance du 14 février 2008, le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Il a désigné Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE en qualité de Président-Directeur Général, pour la durée de son mandat d'Administrateur.

#### **II-1- Directeur Général :**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE, en sa qualité de Directeur Général, représente la Société à l'égard des tiers.

A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des limitations définies par le Conseil d'administration du 14 février 2008 et des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Ainsi, aux termes des délibérations du Conseil d'administration du 14 février 2008, les décisions suivantes nécessitent l'accord préalable du Conseil d'administration :

- tout acte pouvant engager la Société pour un montant supérieur à 200.000 euros ;
- tout investissement d'un montant supérieur à 100.000 euros ;
- tout endettement complémentaire non prévu au budget ;
- l'octroi de toute sûreté ;
- toute modification, adjonction, extension ou suppression d'activité par rapport à celles exercées par la Société et/ou ses filiales.

## **II-2- Directeurs Généraux Délégués :**

Au cours de l'exercice 2008, Monsieur Mohamed BOUGHAMEDANE a été assisté dans ses fonctions par deux Directeurs Généraux Délégués :

- Monsieur Grégoire de LA HORIE, nommé en qualité de Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration du 14 février 2008 ;
- Monsieur Denis MARSAULT, nommé en qualité de Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration du 2 avril 2008.

Monsieur Grégoire de La HORIE et Monsieur Denis MARSAULT, en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués, ont disposé des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, sous réserve des mêmes limitations que celles qui ont été définies par le Conseil d'administration pour le Directeur Général.

Dans sa séance du 19 février 2009, le Conseil d'administration a pris acte que le mandat de Monsieur Grégoire de La HORIE, nommé en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée d'un an, a pris fin le 14 février 2009.

## **III- Délégations de pouvoirs dans l'entreprise :**

Les représentants légaux de chaque société ont la faculté de consentir à une ou plusieurs personnes de leur choix des délégations de pouvoirs.

Une délégation de pouvoirs au niveau du Groupe doit être prochainement mise en place.

## **IV- Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux :**

### **IV-I- Jetons de présence :**

Les Administrateurs peuvent percevoir des jetons de présence dont le montant global annuel a été fixé par l'Assemblée générale du 21 juin 2007 à 60.000 euros, ce montant étant maintenue jusqu'à décision contraire. Cette somme est répartie entre les Administrateurs par le Conseil d'administration.

#### **IV-II- Rémunération des mandataires sociaux :**

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, ou autorise la signature de leur contrat de travail, sur proposition du Comité de Rémunération. Il statue sur tous les éléments de rémunération : fixes et variables, auxquels s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société.

La rémunération du Président-Directeur Général ne comprend pas de partie variable.

Aux termes de leurs contrats de travail, la partie variable de la rémunération de Monsieur Grégoire de la HORIE et de Monsieur Denis MARSAULT est assise sur la réalisation d'objectifs du groupe déterminés annuellement par une lettre de rémunération, pour un montant annuel maximum de 90.000 euros (brut).

Conformément au Code de référence, le montant de la part variable de leur rémunération est inférieur à 66% de la partie fixe.

#### **Retraites et avantages en nature :**

Les mandataires sociaux sont affiliés aux différents contrats Groupe. Ils bénéficient du remboursement de leurs frais professionnels et disposent d'un véhicule de fonction.

#### **Stock-options et attribution gratuite d'actions**

Il n'a pas été attribué aux mandataires sociaux d'actions gratuites ni d'options de souscription.

#### **BSA Managers :**

L'Assemblée Générale du 21 novembre 2008 a décidé d'émettre 650.000 BSA réservés à cinq Managers de la Société, parmi lesquels le Président-Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués.

Les BSA Managers ont été émis et souscrits par les Managers au prix de 1 euro par bon, en numéraire.

Le prix d'émission résulte de l'application des méthodes Black & Scholes et Monte Carlo et a été validé par un cabinet d'expertise indépendant.

Chaque BSA Managers donnera le droit de souscrire un nombre indéterminé d'actions à leur valeur nominale, soit 1 euro par action. Ce nombre d'actions sera fonction de l'accroissement de valeur des actions composant le capital de la Société.

Les BSA Managers ont fait l'objet d'une Note d'opération visée par l'AMF le 14 novembre 2008.

#### **Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions :**

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'une indemnité spécifique en cas de départ forcé.

## **PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des activités de la Société TEAM PARTNERS GROUP et de ses filiales.

### **I- Objectifs du contrôle interne :**

Depuis janvier 2002, la Direction a mis en place un système de contrôle interne destiné à s'assurer que l'objectif économique de développement rentable répond aux principes suivants :

#### **I-1- Respect des règles légales ou internes :**

- respect et application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- respect et application des orientations et directives données par les organes de direction (Conseil d'administration, Comités opérationnels) ;
- respect des bonnes pratiques de gestion définies dans le cadre du Système de Management de la Qualité ;
- prévention et gestion des risques ;
- risque de fraude.

#### **I-2- Prévention et gestion des risques :**

##### Risques de fraude :

Le Groupe est vigilant à déceler et empêcher toute tentative de fraude, notamment dans les domaines comptables et Financiers. En particulier, une séparation et un contrôle mutuel des opérations de comptabilité et de trésorerie ont été mis en place.

##### Risques clients (en particulier risque d'impayé ou de défaut du client) :

TEAM PARTNERS GROUP veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients. Le développement d'affaires avec une clientèle de « Grands Comptes » limite les risques d'insolvabilité.

##### Risque de rupture de la liquidité financière :

Compte tenu des fluctuations d'activité importantes observées dans le domaine des services informatiques au cours de ces dernières années, un système de suivi hebdomadaire de la trésorerie a été mis en place. Ce système vise également à prévoir l'évolution des soldes de trésorerie disponibles sur l'exercice en cours, puis, à compter du mois d'octobre, sur l'exercice à venir à partir du budget.

##### Risques professionnels :

Dans le respect des dispositions légales sur les risques professionnels, le Groupe veille à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels propres à l'exercice de ses activités.

### Risques liés à la conduite de projets :

Le Groupe intervient sur des projets informatiques forfaitaires donnant lieu à une obligation de résultat. Tout manquement à cette obligation pourrait entraîner le versement de dommages-intérêts au client qui considérerait que les produits du Groupe n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé préjudice. De telles réclamations pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Par conséquent, le Groupe s'assure qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

### Risques environnementaux :

Dans le cadre du projet de cession des locaux sis à CRIQUEBEUF-SUR-SEINE et utilisés par la Société DIFFUSION N° 1, une pollution des sols a été découverte. Un audit environnemental engagé en fin d'année 2007 indique que la situation ne présente pas de risques significatifs de nature à engager la santé du personnel ni à compromettre la poursuite de l'activité.

TEAM PARTNERS GROUP n'a pas identifié d'autres risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, dans l'air ou dans le sol.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

### **I-3- Sincérité, fiabilité des informations comptables, financières et de gestion :**

Les informations financières transmises aux organes de direction et communiquées à des tiers (notamment du fait de la cotation de TEAM PARTNERS GROUP sur Euronext) doivent refléter de manière fiable, exhaustive et exacte la réalité des opérations des sociétés composant le Groupe.

Ces informations doivent respecter les principes comptables généralement admis.

Le cas échéant, elles sont transmises aux tiers concernés (administrations fiscales, organismes sociaux, publications légales obligatoires etc.) dans les délais légaux.

## **II- Moyens du contrôle interne :**

Pour veiller à la bonne application des procédures de contrôle interne, le Groupe s'est doté d'organes et de moyens spécifiques.

### **II-1- Acteurs :**

Les Services Centraux du Groupe veillent au respect des règles légales ou internes par l'ensemble des acteurs opérationnels dans chaque agence. Ils définissent les procédures de gestion applicables par les entités opérationnelles et contrôlent leur application.



Les Services Centraux (Direction Financière) établissent les comptes de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe suivant des *process* identiques pour l'ensemble des filiales et activités.

Ils sont responsables de la fiabilité et de la sincérité des comptes des sociétés du Groupe et de leur conformité à la réglementation notamment en matière fiscale. Ils veillent à s'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations comptabilisées.

Les Services Centraux du Groupe sont également responsables de l'ensemble des déclarations administratives, comptables, fiscales et sociales faites pour le compte des différentes sociétés du Groupe.

Ils assurent la relation avec les Commissaires aux Comptes.

La Direction de la Qualité est garante de la bonne application des procédures mises en place dans le cadre des processus certifiés ISO 9001. Elle assure un suivi mensuel des « non-conformités » aux procédures.

Aucun contrat commercial ne peut être signé sans la validation formelle du service juridique central. Des contrats types ont été réalisés pour fluidifier ces opérations.

Les contrats à engagement de résultats sont validés, suivant leur importance, par la Direction Générale.

## **II-2- Référentiels applicables par les sociétés du Groupe :**

1) les lois et règlements applicables en France, en Suisse, au Luxembourg, en Belgique, en Espagne et au Maroc ;

2) les conventions collectives applicables et accords d'entreprise :

Les salariés du Groupe relèvent de la convention collective CCN 3018 « Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil », à l'exception des salariés de la Société PRESSE MARKETING ET COMMUNICATIONS qui ne disposent pas de convention collective.

Les Services Centraux veillent à l'application des dispositions prévues par les conventions collectives applicables.

3) Le Système de Management de la Qualité (SMQ) :

TEAM PARTNERS GROUP s'appuie, pour les sociétés historiques (TPG, TP et CGBI), sur un Système de Management de la Qualité basé sur la norme ISO 9001 2000.

Ce système oriente les processus de l'entreprise vers des objectifs, affirmés et mesurés, de satisfaction de ses clients. Il décrit précisément les activités propres à chacun de ses processus et leur contribution à la politique qualité de l'entreprise (satisfaire et fidéliser nos clients, à leur profit et à celui de l'entreprise et de ses collaborateurs).

Les processus sont classés en trois familles :

- les processus « cœur de métier », caractérisant la démarche directe de satisfaction du client par la vente, la production et la livraison d'un produit conforme à ses attentes ;
- les processus de pilotage, caractérisant comment l'entreprise pilote son activité pour que son cœur de métier prenne en compte les attendus du clients ;
- les processus de support, mettant l'ensemble de l'entreprise en support de la fourniture de services satisfaisant le client, par des conventions de services appropriées.

La démarche de pilotage Qualité associée à ce support garantit un contrôle interne et externe permanent de celui-ci par des responsabilités affirmées (pilote de processus, responsables qualités, suivi de la conformité et des indicateurs), sous couvert d'une double hiérarchie managériale et fonctionnelle Qualité ainsi que d'une structure d'audit interne et externe (organisme certificateur LRQA).

La démarche de contrôle basée sur un cycle semestriel (revue de processus, audit interne, enquête de satisfaction client, revue de direction) garantit non seulement la mesure régulière de la performance, mais aussi l'analyse des origines de celles-ci. Le management peut alors construire des plans d'actions d'améliorations correspondants dont la bonne exécution sera pilotée par la structure Qualité.

Cette démarche garantit, au-delà du contrôle permanent de la bonne orientation des processus de l'entreprise, la mise en place d'un processus d'amélioration continue visant non seulement à l'amélioration de la satisfaction du client, mais aussi à celle de l'efficacité et de l'efficience des processus.

TEAM PARTNERS GROUP, TEAM PARTNERS et DATEM GROUPE ont obtenu le renouvellement, avec extension de périmètre à DATEM GROUPE et passage de la nouvelle norme parue en octobre 2008 (ISO 9001-2008).

De plus, nous avons obtenu, lors de ce renouvellement la conformité de notre démarche à l'OHSAS 18001-2007, qui valorise la bonne application de notre démarche « santé sécurité au travail ».

## **II-3- Outils et moyens :**

### **Contrôle des organes de Direction des filiales du Groupe :**

Afin d'assurer un contrôle étroit sur la gestion de ses filiales, TEAM PARTNERS GROUP contrôle directement et/ou indirectement ses filiales françaises en activité à hauteur de :

- 99,99 % pour la Société TEAM PARTNERS ;
- 99,99 % pour la Société TEAM PARTNERS INTERACTIVE ;
- 99,99 % pour la Société CGBI ;
- 100 % pour la Société TEAM PARTNERS CRM ;
- 100 % pour la Société DATEM GROUPE,
- 100 % pour la Société DATEM ;
- 100 % pour la Société DATEM SOLUTIONS ;
- 100 % pour la Société DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE PRESSE - DIP ;
- 100 % pour la Société EDI ;
- 100 % pour la Société PRESSE INFORMATIQUE ;
- 100 % pour la Société PMC - PRESSE MARKETING COMMUNICATION ;
- 100 % pour la Société DIFFUSION N°1 ;
- 65,98 % pour la Société INTERCONNEXION ;
- 100 % pour la Société SCI CRIQUEBEUF ;
- 100 % pour la Société SCI FERCOURT ;
- 100 % pour le GIE INTERDATEM ;

En outre, TEAM PARTNERS GROUP contrôle directement et/ou indirectement ses sous-filiales étrangères en activité à hauteur de :

- 97 % pour la Société DATEM SPAIN ;
- 100 % pour la Société DATEM BENELUX ;
- 100 % pour la Société TEAM PARTNERS INGENIERIE SUISSE ;
- 100 % pour la Société TEAM PARTNERS MAROC ;
- 55 % pour la Société TEAM SOFTWARE INGENEERING (en Malaisie – sans activité) ;

### **Centralisation des organes de contrôle interne :**

Afin de leur assurer la plus grande indépendance, les différents organes du contrôle interne sont rattachés à la Direction des Services Centraux Groupe, elle-même sous l'autorité directe de la Direction Générale du Groupe.

### **Limitation des délégations de signature sur les comptes bancaires :**

Pour pallier tout risque de fraude, le nombre de signataire autorisés à mouvementer les comptes bancaires est limité à quelques personnes.

### **Séparation des fonctions :**

La séparation des fonctions d'achat ou engagement de dépenses et/ou investissement des fonctions de comptabilisation et des fonctions de paiement (trésorerie) permet un contrôle efficace et limite les risques de fraude.

### Système d'information financier :

La Direction Informatique du Groupe est garante du maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et systèmes qui hébergent le système d'information ; la gestion opérationnelle est confiée à une équipe spécialisée.

Dans ce cadre ont été mis en place les systèmes de sauvegarde et de restauration nécessaires en cas de pannes ou d'accidents susceptibles d'affecter le fonctionnement de l'entreprise, pour permettre un redémarrage des systèmes informatiques de gestion sous 4 heures.

### Certification ISO :

Cf. Système de Management de la Qualité (SMQ).

### Reporting mensuel :

Un reporting mensuel, remonté de l'ensemble des centres de profit et consolidé au niveau du Groupe, permet d'informer les Comités Opérationnels de manière très régulière sur l'activité et les résultats.

## **III- Contrôle :**

### III-1- Indicateurs de performance et suivi des réclamations et incidents :

Le déploiement du Système de Management de la Qualité s'accompagne de la mise en place d'indicateurs de performance pour l'ensemble des processus-clés du fonctionnement de l'entreprise. Ces indicateurs visent principalement à surveiller les non-conformités aux règles et processus certifiés.

Une revue mensuelle des « non-conformités » est effectuée sous l'autorité du Directeur de la Qualité, directement rattaché au Directeur Général.

### III-2- Audit interne :

Le Président-Directeur Général peut diligenter des audits dans les différents centres de profit pour vérifier la conformité des pratiques aux procédures. Ces audits sont effectués, le cas échéant, par les Services Centraux.

### III-3- Audit financier et Commissaires aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes procèdent à un audit régulier des comptes des sociétés composant le Groupe et des comptes consolidés selon les normes professionnelles applicables en France.

Ils apprécient les principes et décisions comptables retenus par la Société et procèdent aux vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi.

Ils informent l'Assemblée Générale des conventions réglementées dans leur rapport spécial.

Au cours de ces dernières années, les Commissaires aux Comptes du Groupe ont procédé à un examen des procédures et à une évaluation du contrôle en matière de :

- Séparation des fonctions
- Principes de reconnaissance du revenu
- Facturation et recouvrement des créances Clients (Clients / Ventés)
- Cycle Achats / Fournisseurs
- Cycle Personnel
- Trésorerie
- Organisation informatique

Les Commissaires aux Comptes pratiquent en parallèle un contrôle direct auprès de tiers (clients, fournisseurs, banques, avocats).

Ces derniers ont réalisé en 2004 un audit des systèmes d'information et des infrastructures et systèmes informatiques du Groupe.

#### III-4- Sécurité informatique :

La Direction Générale a commandé auprès d'une société spécialisée indépendante un audit de sécurité informatique en décembre 2003 destiné à tester le niveau de sécurité des accès aux applications informatiques du Groupe. Les résultats de cet audit n'ont pas révélé de faille majeure dans le dispositif de sécurité.

Les ajustements recommandés dans les conclusions de l'audit ont été mis en place au 1<sup>er</sup> semestre 2004. La sécurité des données informatiques fait l'objet d'une vigilance particulière (notamment serveurs de back-up, sauvegarde régulière des données).

#### III-5- Suivi des risques opérationnels :

Une évaluation des risques opérationnels est effectuée à chaque clôture semestrielle par les responsables concernés. Une revue des provisions destinées à couvrir les risques identifiés suivant la probabilité de leur occurrence est effectuée par les Commissaires aux Comptes à chaque clôture des comptes.

o – 0 – o -

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## **Tableau des délégations**

### **TEAM PARTNERS GROUP**

Société Anonyme au capital de 15.873.486 euros

Siège social : 116/118 rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS-PERRET

SIREN 377.640.826 RCS NANTERRE

<p><b>ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE LE 31 DECEMBRE 2008</b></p>
--

#### **Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration**

(articles L 225-100, alinéa 10, du Code de commerce)

## **A- Délégations accordées par l'Assemblée générale :**

### **I- Délégations accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 :**

**I-1-** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 (7<sup>ème</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital :

- **par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription**, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- et/ou par incorporation de bénéfices, de primes, de réserves ou autres, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

#### Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

#### Montant de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour un montant maximum de 50 M€ pour les actions émises, et de 50 M€ pour les titres de créance donnant accès au capital ;

**I-2-** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2006 (8<sup>ème</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital social, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces.

#### Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

#### Montant de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour un montant maximum de 150 M€ pour les actions émises, et de 150 millions d'euros pour les titres de créance donnant accès au capital ;

### **II- Délégations accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2008 :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une réduction de capital d'un montant de 28.614.864 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

#### Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 6 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

### **III- Délégations accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 :**

**III-1-** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 (10<sup>ème</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital **par incorporation** de réserves, bénéfices ou primes, sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Montant de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour un montant maximum de 25 millions d'euros en nominal.

Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 6 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

Caducité de la délégation du 14 juin 2006 :

Cette autorisation annule et remplace celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 dans sa 7<sup>ème</sup> résolution.

**III-2-** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 (11<sup>ème</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital **par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription**, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société.

Montant de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour un montant maximum de 50 M€ pour les actions émises, et de 50 M€ pour les titres de créance donnant accès au capital.

Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 6 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

Caducité de la délégation du 14 juin 2006 :

Cette autorisation annule et remplace celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 dans sa 7<sup>ème</sup> résolution.

**III-3-** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 (12<sup>ème</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital **par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par voie d'appel public à l'épargne**, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société.

Montant de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour un montant maximum de 50 M€ pour les actions émises, et de 50 M€ pour les titres de créance donnant accès au capital.



Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 6 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

Caducité de la délégation du 14 juin 2006 :

Cette autorisation annule et remplace celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 dans sa 7<sup>ème</sup> résolution.

**III-4-** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 (15<sup>ème</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des titres apportés à une OPE initiée par la Société.

Montant de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour un montant maximum de 50 M€ en nominal.

Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 6 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

Caducité de la délégation du 14 juin 2006 :

Cette autorisation annule et remplace celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 dans sa 8<sup>ème</sup> résolution.

**III-5-** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 (16<sup>ème</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital social, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces.

Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 6 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

Caducité de la délégation du 14 juin 2006 :

Cette autorisation annule et remplace celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 dans sa 8<sup>ème</sup> résolution.

**III-6-** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2008 (17<sup>ème</sup> résolution) a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservées aux membres du personnel de la Société ou des sociétés liées adhérents à un plan d'épargne entreprise, ou encore par émission gratuites d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société.

Montant de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour un montant maximum de 1 M€ pour les actions émises, et de 1 M€ pour les titres de créance donnant accès au capital.

Durée de la délégation :

Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale.

Caducité de la délégation du 14 juin 2006 :

Cette autorisation annule et remplace celle consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2006 dans sa 8<sup>ème</sup> résolution.

**B- Délégations utilisées par le Conseil d'administration au 30 avril 2009 :**

1- Le Conseil d'administration du 28 mai 2008, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2008, a décidé de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes, d'un montant de 28.614.864 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

2- Le Conseil d'administration du 26 mai 2008, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2006, a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 13 M€ (prime d'émission incluse) par émission d'actions nouvelles assorties de Bons de souscription d'actions (ABSA).

Il a donné tous pouvoirs au Président-Directeur Général en vue de procéder à cette augmentation de capital.

3- Le Président-Directeur Général, faisant usage de la subdélégation consentie par le Conseil d'administration du 26 mai 2008, a décidé le 30 mai 2008, d'augmenter le capital d'un montant de 9.994.162 euros, par émission de 9.994.162 ABSA d'une valeur nominale de 1 euros chacune, émises au prix de souscription de 1,30 euros.

Il a, le 30 juin 2008, réduit l'augmentation de capital au montant des ABSA souscrites, soit 8.719.770 ABSA, représentant une augmentation de capital de 8.719.770 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## TABLEAU DES MANDATS

**ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**  
**tableau des mandats et fonctions détenus au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux**  
(article L 225-102-1 du Code de commerce)

Nom et prénom	Fonctions exercées dans la Société	Début du mandat	Fin du mandat	Fonctions de gestion, de direction ou d'administration ou de surveillance exercées dans d'autres sociétés :
Gérard GUYODO	Administrateur	21 octobre 2005	14 juin 2008	Président du Conseil d'Administration de TEAM PARTNERS GROUP 21/10/05 au 22/10/07 Président du Conseil d'Administration de TEAM PARTNERS 05/01/06 au 29/10/07 Président du Conseil d'Adm. de TEAM PARTNERS INTERACTIVE du 05/01/06 au 29/10/07 Président du Conseil d'Administration de CGBI du 23/06/05 au 30/10/07 Président du Conseil d'Administration de DATEM du 28/11/06 au 07/11/07 Président du Conseil d'Administration de DATEM GROUPE du 15/05/07 au 06/11/07 Rep. Permanent de DATEM Administrateur de INTERCONNEXION jusqu'au 07/11/07 Président du Conseil d'Administration de CGBI LUXEMBOURG jusqu'au 30/10/07 Gérant de TEAM PARTNERS MAROC du 11/07/06 au 18/03/08
Serge WEINBERG	Administrateur	20 novembre 2006	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011	Président de WEINBERG CAPITAL PARTNERS Président du Conseil d'Administration de ACCOR Administrateur de ROAD HOLDING Administrateur de la FNAC Administrateur de RASEC Administrateur et Vice-président de FINANCIERE POINSETIA Représentant de WCP#1 Administrateur de ALLIANCE INDUSTRIE Vice-président du Conseil de surveillance de SCHNEIDER ELECTRIC Membre du conseil de surveillance GUCCI GROUP Administrateur de VL HOLDING Administrateur et Vice-président de FINANCIERE SASA Représentant permanent de WCP#1 au Conseil de SASA INDUSTRIE Administrateur de ROTHSCHILD CONCORDIA Membre du Conseil de surveillance de ROTHSCHILD & Cie Président de PIASA HOLDING Président de FINANCIERE PIASA Gérant de ADOVAL Gérant de MAREMMA Gérant de ARLET Membre du Comité de surveillance de AMPLITUDE GROUP Membre du Comité de direction de PHARMA OMNIUM INTERNATIONAL Membre du Comité de surveillance de FINANCIERE BFSA Président de CORUM

Nom et prénom	Fonctions exercées dans la Société	Début du mandat	Fin du mandat	Fonctions de gestion, de direction ou d'administration ou de surveillance exercées dans d'autres sociétés :
Philippe KLOCANAS	Administrateur	20 novembre 2006	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011	Président de TEAM PARTNERS GROUP HOLDING, du 24/10/07 au 14/02/08 Président de TEAM PARTNERS GROUP HOLDING, du 29/09/08 au 31/12/08 Membre du Comité de surveillance de AMPLITUDE GROUP Administrateur de FINANCIERE POINSETIA Membre du Comité de direction de PHARMA OMNIUM INTERNATIONAL Administrateur de POINSETIA France Président du Conseil d'administration et Directeur Général de ROAD HOLDING Président du Conseil de surveillance de VIA LOCATION Administrateur de VL HOLDING Directeur Général Délégué de WEINBERG CAPITAL PARTNERS Gérant de MISTRA INVESTISSEMENT
Henri GAGNAIRE	Administrateur	20 novembre 2006	26 mai 2008	Directeur Général Délégué de WEINBERG CAPITAL PARTNERS Administrateur de SASA INDUSTRIE Administrateur de FINANCIERE SASA Membre du Comité de direction de PHARMA OMNIUM INTERNATIONAL Membre du Comité de surveillance de AMPLITUDE GROUP
Patrick PUY	Administrateur et Président du CA	22 octobre 2007	14 février 2008	Président de DATEM GROUPE du 06/11/07 au 14/02/08 Président-Directeur général de TEAM PARTNERS du le 29/10/07 au 22/02/08 Président du conseil d'administration de CGBI Luxembourg du 30/11/07 au 17/03/08 Directeur général d'ALVAREZ & MARSAL
Marc SANGLE-FERRIERE	Administrateur	10 décembre 2007	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011	Managing Director de RUSSELL REYNOLDS ASSOCIATES

Nom et prénom	Fonctions exercées dans la Société	Début du mandat	Fin du mandat	Fonctions de gestion, de direction ou d'administration ou de surveillance exercées dans d'autres sociétés :
Mohamed BOUGHAMEDANE	Administrateur  Président-Directeur Général	14 février 2008  d°	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011  d°	Président de TEAM PARTNERS GROUP HOLDING du 14/02/08 au 29/09/08 Président-Directeur Général de TEAM PARTNERS GROUP depuis le 14/02/08 Président-Directeur Général de TEAM PARTNERS depuis le 22/02/08 Président du Conseil d'Administration de CGBI depuis le 01/04/08 Président de DATEM GROUPE depuis le 14/02/08 Président de TEAM PARTNERS MAROC depuis le 14/03/08 Président du Conseil d'Administration de CGBI Luxembourg depuis le 17/03/08 Président de AVANCE SERVICES RESEAUX depuis le 01/01/07 Gérant de M3B FINANCES depuis le 06/08/04 Gérant de l'EXPERT LOGISTIQUE depuis le 12/10/07
M. Christian MANIVEL	Administrateur	4 avril 2008	14 juin 2008	Directeur Général d'un éditeur d'ERP spécialisé dans la « gestion d'affaires »
Wandrille RACT-MADOUX	Administrateur	26 mai 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011	Président de FINANCIERE PHARMA OMNIUM Président de FINANCIERE ROAD Président de FINANCIERE TPG Membre du Comité de direction de PHARMA OMNIUM INTERNATIONAL Administrateur de ROAD HOLDING Vice-président du Conseil de surveillance de VIA LOCATION Administrateur de VL HOLDING Gérant de W REAL ESTATE

Nom et prénom	Fonctions exercées dans la Société	Début du mandat	Fin du mandat	Fonctions de gestion, de direction ou d'administration ou de surveillance exercées dans d'autres sociétés :
Louis DREYFUS	Administrateur	21 novembre 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013	Directeur Général du NOUVEL OBSERVATEUR Président de REGIE OBS
Grégoire de la HORIE	Directeur Général (non Administrateur)  Directeur Général Délégué (non Administrateur)	22 octobre 2007  14 février 2008	14 février 2008  14 février 2009	Président de DATEM depuis le 07/11/07 Président de DATEM SOLUTIONS depuis le 05/12/08 Président de EDI depuis le 12/11/08 Président de DIFFUSION N° 1 depuis le 01/12/08 Administrateur de TEAM PARTNERS INTERACTIVE depuis le 30/10/07 Président de DATEM SPAIN depuis le 05/09/08 Administrateur délégué de DATEM BENELUX depuis le 23/05/08 Gérant de GLH CONSEILS
Denis MARSAULT	Directeur Général Délégué (non Administrateur)	2 avril 2008	Conseil appelé à arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009, et au plus tard le 31/12/2010	Directeur Général de CGBI depuis le 04/08/08 Rep. permanent de TPG, Administrateur de TEAM PARTNERS depuis le 23/06/08 Rep. permanent de TPG, Administrateur de TP INTERACTIVE depuis le 23/06/08 Gérant de ALTERNATIVES IT depuis le 05/11/07 Gérant de la SCI OFFENSIVE depuis le 06/09/07

# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



# **Rapport des Commissaires aux Comptes**

## **sur les comptes consolidés**

### **Société TEAM PARTNERS GROUP**

#### **Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **TEAM PARTNERS GROUP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. Ces conditions sont décrites dans la note 3 « Gestion du risque financier » aux paragraphes « *risques liés à la conjoncture actuelle* » et « *risque de liquidité* » des états financiers.

C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

- le principe de suivi de la valeur des écarts d'acquisition est exposé dans la note 2 « Principes comptables » au chapitre « regroupement d'entreprises » et dans la note 7 « goodwill ». Nos travaux ont consisté à examiner le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 30 avril 2009

**Compagnie EECC**

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Daniel Chaboud

Laurent Bouby

Associé

Associé

**Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application  
de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport  
du Président du Conseil d'Administration de la société Team  
Partners Group**

**Société Team Partners Group**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Team Partners Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 30 avril 2009

**Compagnie EECC**

Daniel Chaboud

Associé

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

Laurent Bouby

Associé

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## Société **TEAM PARTNERS GROUP**

### Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **TEAM PARTNERS GROUP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. Ces conditions sont décrites dans la note IV « Evolution prévisible et perspectives pour l'exercice 2009 » du rapport de gestion.

C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

La note « suivi des fonds de commerce et des titres de participation » figurant au chapitre « Principes et règles d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables d'évaluation des fonds de commerce et des titres de participation. Nous avons apprécié le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre, examiné la documentation préparée et la cohérence des données retenues et avons vérifié que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 avril 2009

**Compagnie EECC**

Daniel Chaboud

**Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International**

Laurent Bouby